



UNIL | Université de Lausanne

Institut d'études politiques
(IEP)

Le « Secteur réfugiés » du CSP Genève : trajectoire d'une politisation

*Mémoire de master en science politique
Faculté des sciences sociales et politiques
Institut d'Études politiques
Session printemps 2022*

*Directeur : Professeur Bernard Voutat
Expert : Dr Jonathan Miaz*

Présenté par Antoine Lehmann

Juin 2022

Remerciements

Avant tout, je souhaiterais chaleureusement remercier mon directeur de mémoire, le Professeur Bernard Voutat, pour ses précieux conseils, son constant soutien, sa patience et son aide au cours de ces derniers mois. Il m'a toujours encouragé et donné les conseils dont j'avais besoin tout en suscitant en moi une profonde curiosité et la confiance nécessaire pour relever ce défi. Je tiens également à remercier mon expert, le Dr Jonathan Miaz, pour avoir pris le temps de me rencontrer et de m'avoir donné les indications nécessaires à la rédaction de mon travail.

Je tiens à exprimer ma très grande gratitude à tous les collaborateurs et les collaboratrices du CSP de Genève qui m'ont accueilli avec beaucoup d'amitié et de bienveillance. Au sein du secteur réfugiés et du CSP, j'ai eu la chance de côtoyer des collègues dotés d'immenses compétences, et qui m'ont accompagné aux différentes étapes de ce stage. Je pense en particulier à Linda Christen, Thao Pham, François Miéville, Lucine Miserez, Marie-Claire Kunz et tous les autres. Un remerciement particulier à Aldo Brina qui m'a encadré avec beaucoup de professionnalisme dans mon stage et m'a toujours intégré à ses activités.

Ce travail n'aurait pas été possible sans toutes les personnes qui ont accepté mes entretiens, qui ont pris le temps de me rencontrer et qui par nos échanges ont considérablement enrichi mon travail.

Je tiens à adresser mes remerciements particuliers à ma famille et mes amis qui m'ont depuis le début de mes études soutenu et permis l'accomplissement d'un rêve, malgré les difficultés qui se sont dressées sur mon parcours, malgré les doutes et parfois malgré l'épuisement. Sans vous, cela n'aurait jamais été possible. À ceux qui ne sont plus là, j'ai une vive pensée pour vous.

À toutes et tous, je vous adresse ma plus sincère gratitude

Résumé

Après avoir réalisé un stage de 7 mois au sein du « Secteur réfugiés » du Centre social protestant de Genève au cours duquel j'ai participé à la rédaction d'un livre anniversaire intitulé : « Genève : terre d'asile ? » (à paraître) pour les 50 ans du « Secteur réfugiés », j'ai saisi l'opportunité du travail de mémoire pour exploiter le dense matériel empirique récolté pour l'écriture du livre. Ce travail de mémoire sur le « Secteur réfugiés » du CSP de Genève parcourt la trajectoire de l'organisation, depuis sa création jusqu'à nos jours. Mes recherches rendent compte d'un déplacement de ses champs d'activités allant d'un soutien caritatif des réfugiés à un soutien plus politique, qui articule une dimension juridique et sociale à une dimension plus largement collective de défense de l'asile. Le fil rouge de ce travail porte sur une réflexion de l'engagement du CSP en faveur des réfugiés à travers plusieurs dispositifs de prise en charge juridique et d'intervention dans l'espace public. Mon travail met en exergue le rôle central qu'exerce le « Secteur réfugiés » au sein de l'espace de défense de l'asile par la pluralité et la longévité de son engagement. À partir de considérations politiques favorables aux réfugiés, il multiplie ses engagements au sein d'un large espace associatif.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE 1 : ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ASILE AU SEIN DU CSP	13
1.1 LE CSP ORIENTE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS	13
<i>Création du Centre social protestant de Genève</i>	<i>17</i>
<i>Apparition du « Secteur réfugiés ».....</i>	<i>18</i>
<i>Organiser l'arrivée des réfugiés chiliens.....</i>	<i>21</i>
<i>Rupture du contrat par le CSP auprès des œuvres d'entraide.....</i>	<i>24</i>
<i>Actions caritatives du CSP.....</i>	<i>25</i>
<i>Le « Secteur réfugiés » et l'AGECAS.....</i>	<i>26</i>
<i>Après l'introduction de la loi sur l'asile (LAsi).....</i>	<i>28</i>
<i>Chargé d'information : un poste pour agir sur la cause</i>	<i>30</i>
1.2 LE CSP DEVIENT UN ACTEUR CENTRAL DANS LA DÉFENSE DE L'ASILE.....	32
<i>Une politique fédérale au cœur de Genève.....</i>	<i>32</i>
<i>Conséquences de la présence de centres d'asile sur le territoire genevois</i>	<i>34</i>
<i>Développement de l'activité juridique au sein du « Secteur réfugiés »</i>	<i>36</i>
<i>Engagement d'une première juriste</i>	<i>37</i>
<i>Impact de la crise des Balkans sur l'activité du secteur</i>	<i>38</i>
<i>Traiter les problématiques sociales de l'asile.....</i>	<i>40</i>
<i>Quantifier le travail du secteur réfugiés</i>	<i>41</i>
<i>Nouveau chargé d'information</i>	<i>43</i>
<i>Crise de 2015 et restructuration de l'asile.....</i>	<i>44</i>
CHAPITRE 2 : DE L'ACTION CARITATIVE À LA DÉFENSE JURIDIQUE ET SOCIALE.....	47
2.1 L'ACTION JURIDIQUE DU « SECTEUR RÉFUGIÉS » DU CSP.....	47
<i>Usages du droit dans l'action collective.....</i>	<i>48</i>
<i>Refus de devenir prestataire du SEM.....</i>	<i>52</i>
<i>Quelle pratique juridique du « Secteur réfugiés » ?</i>	<i>55</i>
<i>Rapport au rôle des juristes du « Secteur réfugiés »</i>	<i>63</i>
<i>L'activité juridique en réseau.....</i>	<i>67</i>
2.2 UN TRAVAIL D'ASSISTANCE SOCIALE POUR COMPLÉTER L'AIDE INDIVIDUELLE.....	72
<i>Investissement des problématiques sociales de l'asile.....</i>	<i>73</i>
<i>Des rapports compliqués avec l'Hospice général (HG) :</i>	<i>75</i>
CHAPITRE 3 : L'ACTION POLITIQUE	81
3.1 CHARGÉ D'INFORMATION : UN TOURNANT DANS L'ACTION COLLECTIVE	84
<i>Une lutte pour l'information</i>	<i>88</i>
<i>Virtuose de l'action collective.....</i>	<i>90</i>
<i>Prolonger l'action entre les sursauts</i>	<i>93</i>
3.2 INVESTISSEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF	95
<i>Moyens d'action sur la cause.....</i>	<i>102</i>
<i>Le référendum : moyen d'expression d'une minorité.....</i>	<i>103</i>
<i>Lobbying des autorités politiques et.....</i>	<i>106</i>
<i>rôle du directeur du CSP.....</i>	<i>106</i>
3.3 DÉFENDRE LES « JEUNES DÉBOUTÉ·ES DE GENÈVE ».....	110
<i>Lutte à la délégation migration.....</i>	<i>113</i>
<i>Une lutte pour visibiliser le cas des « jeunes débouté-es »</i>	<i>116</i>
CONCLUSION	120
ANNEXES	124
ENTRETIENS.....	124
INVENTAIRE DES ARCHIVES DU SERVICE DES RÉFUGIÉS (1968 - 2011).....	125
BIBLIOGRAPHIE.....	146

Introduction

Dans le cadre de mon mémoire de MA en science politique, j'ai souhaité m'intéresser à une organisation qui défend le droit d'asile à Genève depuis 50 ans. J'ai eu la possibilité d'effectuer un stage de 7 mois au sein de cette organisation afin de participer à la rédaction du livre anniversaire des 50 ans du « Secteur réfugiés » du Centre social protestant. Au cours de cette expérience, j'ai épluché les archives de l'organisation qui relatent plus de 50 ans de mobilisations pour le droit d'asile. J'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec la majorité des collaborateurs qui y ont travaillé. Enfin, mon stage s'ancre dans une ethnographie de terrain relatée dans mon carnet de bord.

Le Centre social protestant de Genève est une organisation chrétienne d'obédience protestante qui a été créée en 1954. Dès le départ, il œuvre à travers des actions caritatives de soutien dans les démarches sociales auprès des plus démunis et de coordination des institutions protestantes genevoises. À peine deux ans après sa création, il est confronté à l'arrivée de réfugiés hongrois sur le sol genevois. Dans sa perspective caritative¹ et pour leur venir en aide, le CSP ouvre le « vestiaire social », lieu de distribution gratuite de vêtements pour les plus précaires. Son histoire se lie dès les premières années, à celle des réfugiés. Le CSP continue tout au long des années 1960 d'accompagner les personnes qui demandent son aide notamment dans les démarches administratives de l'aide sociale. Parmi ces personnes figurent des réfugiés dont les demandes sont traitées par les assistants sociaux.

L'augmentation des arrivées de réfugiés notamment liées à la crise tchécoslovaque de 1968, en plus des arrivées des autres pays, pousse le CSP à faire la demande de subvention d'un poste spécifiquement dédié aux réfugiés en 1972. C'est ainsi que le premier collaborateur est engagé et la création du « Secteur réfugiés » actée. Par la création de cette nouvelle structure, le CSP assume l'investissement du domaine de l'asile. Une année plus tard, en 1973, le « Secteur réfugiés » est confronté à l'augmentation des arrivées de candidats à l'asile, en provenance du Chili, des personnes qui fuient le régime de Pinochet.

¹ Une action caritative est entendue comme une « démarche visant à apporter une aide à des personnes démunies qui relève de la charité, vertu chrétienne fondée sur l'amour du prochain. (Définition du Larousse, 2018).

Par l'engagement d'une seconde personne et la création d'une plateforme suisse romande d'accueil des Chiliens, il va coordonner l'arrivée de ces personnes ainsi que leur intégration. Rapidement, le « Secteur réfugiés » perçoit la nécessité de s'associer afin de travailler collectivement. Au cours des années 70, il continue d'accompagner les réfugiés dans leur intégration et dans leur accès au statut de réfugié.

À l'aube des années 80, la nouvelle loi sur l'asile est adoptée au Parlement (1979) et est prête à entrer en vigueur en 1981. Le « Secteur réfugiés » adapte ses services en engageant des personnes qui travaillent sous le statut de « conseiller social et juridique » afin d'apporter en plus, un accompagnement juridique. Le secteur est toujours plus débordé et la question de l'asile devient centrale dans les débats publics. Il est régulièrement sollicité par la presse, mais n'a pas les ressources nécessaires pour inclure ce travail dans son cahier des charges.

En 1985, le « Secteur réfugiés » observe que l'asile est toujours plus discuté et anticipe qu'il le sera encore plus, notamment avec la révision partielle de la loi en discussion au parlement. Il décide d'engager un « chargé d'information », dont la responsabilité est de communiquer l'expertise du secteur ancrée dans sa pratique, à la presse et aux autorités publiques. Cette personne dotée de compétences militantes investit progressivement l'action collective. Il contribue à politiser progressivement le « Secteur réfugiés » et à le faire devenir un acteur toujours plus central. Il va notamment coordonner plusieurs campagnes référendaires, créer de nouvelles associations et interpeller régulièrement les autorités politiques.

Dans la continuité de ses actions, le droit d'asile, à coup de révisions successives, devient toujours plus complexe. Au milieu des années 1990, les collaborateurs du secteur voient qu'ils doivent se doter de compétences juridiques plus spécifiques. En 1995, la première juriste est engagée et est chargée de développer de nouveaux argumentaires juridiques basés sur une meilleure connaissance des jurisprudences. Les postes relatifs au conseil social et juridique disparaissent au début des années 2000, car systématiquement remplacés par des postes de « juriste ».

En 2006, le « Secteur réfugiés » décide d'engager une assistante sociale dont l'activité est spécifiquement dédiée aux problématiques sociales des personnes issues de l'asile. Bien que le CSP comporte un secteur social, les spécificités liées à l'asile sont telles qu'il estime désormais nécessaire de développer son expertise. Dès lors, son action pour l'asile englobe une assistance juridique, une assistance sociale et une implication plus politique sur la cause.

En 2010, le chargé d'information en place pendant 25 ans prend sa retraite et est remplacé par un militant déjà actif dans le droit d'asile. Par son action, il contribue aussi à multiplier les actions en direction des autorités et à la coordination du réseau romand et genevois de défense de l'asile.

Enfin, en 2019, l'entrée en vigueur de la restructuration de la nouvelle procédure d'asile qui implique notamment « une aide juridique gratuite » pour les requérants d'asile marque un autre tournant pour l'action du CSP. Refusant d'y prendre part, il poursuit ce qu'il appelle sa « posture critique » vis-à-vis des autorités en maintenant son indépendance. Il est de fait « évincé » de la procédure d'asile accélérée, mais continue d'avoir la possibilité de critiquer les dysfonctionnements des autorités politiques.

L'on peut admettre que le canton de Genève est le théâtre de nombreux engagements associatifs et militants autour de la problématique de l'asile, et ce depuis plusieurs dizaines d'années. On observe rapidement l'investissement du CSP dans cette cause. Cet engagement marque sensiblement l'organisation du CSP et son évolution autour des corps de métiers, ainsi que sa volonté d'intervenir dans l'espace public. Pour façonner son implication dans la cause de l'asile, il contribue aussi à la création d'associations avec lesquelles il entretient toujours des liens.

Ainsi, ce travail trouve son origine dans l'interrogation, à propos de l'évolution d'une organisation, dont l'origine chrétienne de gauche confère initialement à son action une dimension caritative, mais qui oriente progressivement celle-ci vers la promotion de la défense des personnes issues de l'asile dans l'espace public, à travers notamment son implication dans un espace associatif et militant plus large. Cette action s'articule autour d'une tension inévitable entre des activités tournées vers les individus et d'autres qui sont orientées vers les autorités. La trajectoire de cette organisation m'apparaît particulièrement

marquée au sein du « Secteur réfugiés » du Centre social protestant de Genève. La littérature rend compte de mobilisations en Suisse autour d'un accueil plus favorable aux réfugiés qui se structure autour de deux axes, l'un de promotion de la cause des migrants dans l'espace public, l'autre qui prodigue un soutien juridique gratuit aux concernés (Miaz, 2017). Mon travail souhaite interroger ce déplacement de l'action caritative du CSP vers un soutien juridique et social d'un côté et une défense plus collective de la cause de l'autre, à travers une politisation supposée de l'organisation. Dans sa recherche, Mathilde Pette (2016) avance que les actions sociales, caritatives, juridiques et revendicatives sont souvent présentes au sein d'un même espace militant. La particularité du « Secteur réfugiés », c'est qu'elles existent (ou ont existé) au sein d'une même organisation et c'est en cela que s'inscrit l'originalité de mon terrain d'enquête. Lors de mon stage au CSP, je me suis rendu compte de l'extraordinaire engagement du CSP dans la thématique de l'asile. Celui-ci s'opère par la prise en charge d'une dimension assistancielle à portée caritative, mais aussi par un investissement dans la défense juridique individuelle de plusieurs milliers de personnes issues de l'asile. D'autre part, cette organisation s'est très tôt mobilisée dans l'espace public en prenant régulièrement position dans un travail beaucoup plus politisé, ce qui semble trancher avec sa dimension chrétienne et caritative. Pour essayer de comprendre à la fois cette évolution du CSP dans la prise en charge de cette double dimension et de son action plutôt contemporaine, je me suis fondé sur des inspirations théoriques issues de la sociologie politique. Mon questionnement général s'appuie sur la typologie de Hanspeter Kriesi qui vise à décloisonner la sociologie des mouvements sociaux en proposant un tableau sur deux axes qui me permet de distinguer les différentes modalités d'action de l'organisation que j'étudie. Un premier axe qui différencie les actions portées en direction des individus d'un côté et des autorités politiques de l'autre. Un second axe qui oppose les organisations d'un côté, limitant la participation directe des bénéficiaires et de l'autre, celles dont l'implication est inhérente à leur action (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître). Si cette typologie de Kriesi (1996) souhaite plutôt classer les organisations selon leur type d'actions, je l'utilise ici pour analyser à travers une dimension dynamique de l'action

collective la trajectoire d'une organisation, en l'occurrence le « Secteur réfugiés » CSP, en supposant un déplacement de son champ d'activité.



Tableau 1: Typologie des organisations liées au mouvement social (tiré de Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître, in Neveu, 2005).

En mobilisant Kriesi, mon objectif sera de montrer l'évolution historique du CSP en relation avec son investissement du domaine de l'asile. Si au départ, le CSP est confronté à l'asile par l'arrivée des Tchécoslovaques et des Hongrois, la relative ouverture de la Suisse, à l'époque, implique que l'action de l'organisation concerne plutôt une dimension caritative en termes d'intégration et d'accueil. Cependant, à partir de l'arrivée de réfugiés chiliens, puis de l'introduction de la loi sur l'asile avec ses révisions et durcissements successifs, l'action de l'organisation s'est déplacée vers un soutien juridique et par une action collective dans l'espace public.

Pour analyser cette évolution, je m'appuierai sur la notion de militantisme de guichet proposée par Miaz, Voutat, Péchu et Avanza (à paraître), qui articule la délivrance de prestations individualisées comme le conseil juridique à des requérants d'asile, à un investissement de la cause collective portée dans l'espace public par une organisation. Il s'agira d'interroger les éventuelles tensions entre le haut du tableau de Kriesi qui concerne les actions en direction des individus et le bas du tableau avec des actions collectives sur la cause.

La seconde inspiration théorique me permet de réfléchir à la défense juridique et sociale individuelle, à travers la notion d'usages protestataires du droit, telle que mobilisée par Agrikoliansky (2010). En effet, je me suis rendu compte lors de mon stage qu'une partie très importante de l'activité du CSP et qui a cru au fil du temps concerne la défense juridique individuelle. Mobiliser les usages du droit dans l'action collective (Agrikoliansky, 2010) me permet de révéler l'ambivalence du droit. En effet, ce dernier ne doit pas être considéré seulement comme une protection offerte aux requérants puisque les voies pour l'obtenir sont trop étroites. Il doit plutôt être pensé, dans le cadre de la défense juridique du CSP, comme un point d'appui et un rôle important au sein de l'activité de l'organisation. Cela permet de dépasser les conceptions qui visent à mesurer l'effectivité de la défense juridique aux résultats obtenus. Le droit tel qu'évoqué par Agrikoliansky constitue un levier cognitif (*naming, blaming, claiming*), un point d'appui pratique (les juristes font des recours) et un débouché pour l'action collective (sans droit d'asile, sur quoi se base la contestation ?). Les personnes qui s'engagent dans la défense juridique sont des juristes professionnels salariés qui mettent au service de l'organisation et de sa cause leurs compétences professionnelles.

Enfin, ma troisième inspiration théorique concerne l'espace des mouvements sociaux proposé par Lilian Mathieu. Grâce à cette notion, j'analyserai l'action du CSP, orientée vers les autorités et son investissement dans un espace militant et associatif plus large. En effet, je me suis aperçu qu'une partie importante du travail de l'organisation vise à agir sur la cause par un travail collectif. Ceci s'observe par la création d'un poste tourné vers l'extérieur de l'organisation. Le CSP n'a pas le monopole dans cet espace militant. Il s'inscrit dans un réseau associatif qu'il a contribué à constituer, avec des associations aux finalités tantôt assistancielles, caritatives ou militantes par exemple. Il s'agit donc de s'interroger sur cet aspect particulier du CSP, d'investissement par de l'action collective l'espace de défense de l'asile.

Méthodologie d'enquête

L'intérêt pour le CSP est né à la fin de l'année 2020 lorsque je recherchais à l'époque, une organisation suisse romande de défense de l'asile qui effectuait des permanences juridiques. Une amie, qui a par ailleurs réalisé un

remplacement en tant que juriste au « Secteur réfugiés » du CSP m'a indiqué que cette organisation serait passionnante à étudier. J'ai commencé à effectuer des recherches et j'ai rapidement découvert qu'un livre venait d'être publié par un collaborateur de l'organisation, *Chroniques de l'asile* par Aldo Brina. En novembre 2020, je me suis rendu à une conférence à Genève qui présentait le livre. J'ai à cette occasion approché ce collaborateur et lui ai fait part de mon désir de faire une recherche sur le « Secteur réfugiés » du CSP. Il m'a indiqué que les archives du secteur venaient d'être systématisées par une archiviste bénévole et qu'il était intéressant qu'un étudiant puisse découvrir leur contenu. Puis, après une attente de quelques mois à cause de la pandémie du COVID-19, j'ai pu me rendre en avril 2021 dans les bureaux du CSP et éplucher les archives du « Secteur réfugiés ». À cette occasion, j'ai consulté tous les rapports d'activité du secteur depuis sa création ainsi que plusieurs documents qui concernent son organisation et sa structure.

Au moins de juin 2021, j'étais à la recherche d'un stage dans le cadre de mon master et j'ai demandé aux collaborateurs du « Secteur réfugiés » s'il était possible que je le réalise dans leur organisation. Ils ont accepté et m'ont proposé sept mois de stage à 60% entre le 1^{er} septembre 2021 et le 20 mars 2022. Lors de ce stage, j'ai pu travailler aux côtés du chargé d'information, M. Aldo Brina. Mon activité principale a été de l'appuyer dans la recherche et l'écriture d'un livre anniversaire des 50 ans du « Secteur réfugiés » qui se nomme : « Genève : terre d'asile ? » et qui sera publié en octobre aux éditions Labor et Fides. Dans ce cadre, j'ai pu mettre à contribution mes compétences académiques pour appuyer mon responsable dans la rédaction des chapitres en travaillant sur les archives du CSP et en menant des entretiens avec d'anciens collaborateurs. Je devais saisir les informations et les documents qui pouvaient être pertinents pour sa rédaction pour en faire finalement une synthèse. Cela m'a permis de parcourir plus de 20'000 archives qui documentent le travail et les mobilisations qui ont parcouru l'organisation. Aussi, les entretiens m'ont permis d'historiciser les activités du secteur réfugiés, sa position dans le réseau et répondre à des questions auxquelles les archives ne permettaient pas de le faire. Le recours à la méthode qualitative a été une manière de contribuer à l'histoire vivante et mémorielle de l'organisation. Finalement, j'ai mené seul ou avec mon

responsable une dizaine d'entretiens semi-directifs que j'ai ensuite retranscrit et mis à la disposition du chargé d'information. Les entretiens dont je dispose n'ont pas été réalisés avec comme objectif premier la problématisation de mon mémoire universitaire, mais ont plutôt eu pour but de renseigner l'écriture du livre. Il en est de même pour les archives.

Ainsi, le matériel empirique dont je dispose englobe non seulement une ethnographie de terrain de 7 mois au sein de l'organisation, la consultation de plus 20'000 archives et 10 entretiens menés avec des anciens et actuels collaborateurs de l'organisation.

Encadré :

Mon travail se concentre sur une organisation dont certaines personnalités sont identifiées dans l'espace public par rapport à leur rôle. Les directeurs du CSP, les chargés d'information, le créateur du « Secteur réfugiés » et la présidente de la Coordination asile.ge m'ont donné leur accord pour ne pas les anonymiser. Les autres personnes apparaissent sous un nom d'emprunt.

—

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Chapitre 1 : Émergence et développement de l'asile au sein du CSP

Ce chapitre a pour objectif d'explorer les origines du Centre social protestant de Genève à travers un parcours diachronique de ses champs d'activités. D'abord impliqué dans l'assistance des plus démunis, l'arrivée des Hongrois et des Tchécoslovaques le pousse à être confronté à la problématique de l'asile. Il l'intègre à son action par une dimension caritative. Puis, par l'augmentation progressive du travail pour les réfugiés dans son activité, le CSP crée un secteur qui leur est dévolu. Le « Secteur réfugiés » évolue au fil des ans, simultanément à la politique d'asile menée par la Suisse et tend à se politiser. Avec l'apparition de la loi sur l'asile en 1981 et les durcissements successifs, le « Secteur réfugiés » devient l'instrument du CSP pour prendre en charge la défense juridique des personnes issues de l'asile et le moyen d'intervenir dans l'espace public.

1.1 Le CSP oriente son engagement en faveur des réfugiés

Aujourd'hui, le Centre social protestant (CSP) est une organisation privée qui fournit des services aux personnes en difficulté vivants en Suisse romande, sans distinction d'origine ni de confession. Le CSP de Genève est membre de l'association suisse des Centres sociaux protestants qui regroupe en plus, les CSP des cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Berne-Jura.

À Genève, le CSP se décline en plusieurs secteurs ou services². Parmi eux, figure un « service administratif » qui vise au fonctionnement de l'organisation. Il y a aussi un « secteur ventes » qui lui permet de bénéficier d'un capital financier utile à son fonctionnement et également un « service d'animation et de prévention » qui concerne en particulier les personnes âgées. Enfin, au CSP de Genève, il y a des « services de consultation » qui se déclinent en : « secteur social », « secteur juridique », « secteur de la Traite d'êtres humains » et un « Secteur réfugiés ».

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'organisation. Elle élit le comité chaque trois ans. Le directeur du CSP doit être de confession protestante. Il

² Les secteurs sont les déclinaisons des services.

dirige l'organisation et rend régulièrement des comptes au comité du CSP. Par exemple, lorsque le « Secteur réfugiés » souhaite prendre part à un comité référendaire, il en fait part au directeur du CSP qui doit ensuite obtenir l'accord du comité. Ce dernier vote et le directeur communique la décision au secteur concerné. Le bureau du CSP est un organe intermédiaire qui permet de régler, d'anticiper et de discuter des actualités régulières qui ne nécessitent pas de vote formel.

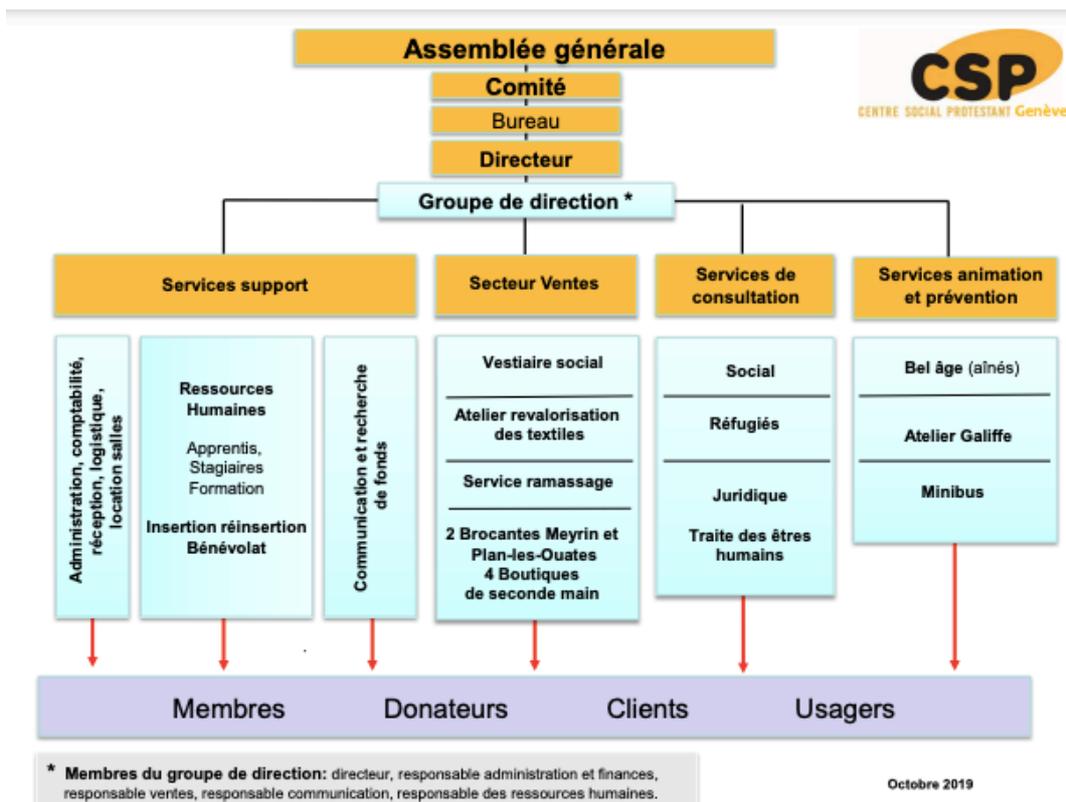


Tableau 2: organigramme du CSP de Genève en octobre 2019

Cet organigramme permet de saisir les différents champs d'action investis par l'organisation. Il permet aussi de comprendre que la défense des réfugiés est un secteur au sein d'une organisation qui en compte plusieurs autres. Défendre et servir les plus précaires qui vivent à Genève est un objectif du CSP. Pour le faire, il a développé plusieurs services, dont un spécifique, aux personnes relevant du domaine de l'asile.

Les statuts du Centre social protestant de Genève (statuts révisés en 2011) avancent des buts qui apparaissent dans l'article 2. Ils témoignent de l'intention d'inscrire l'action de l'organisation en accord avec ses références chrétiennes et protestantes. Ils indiquent que le Centre social protestant de Genève a pour but

de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Évangile de Jésus-Christ. Il est ouvert à toutes les personnes, individuellement ou collectivement. Ses services sont en principe gratuits. Il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de communiquer une information adéquate. Il s'efforce de créer des liens avec des entités analogues. Il n'est pas un organe de secours financier.

Dans sa charte, le CSP précise les objectifs en argumentant qu'il « veut servir les femmes et les hommes et promouvoir plus de justice sociale. Il est « polyvalent et met à la disposition de la population un certain nombre de services ». « Il est ouvert à tous. À l'exception de quelques démarches qui sont payantes, ses services sont gratuits. » Le CSP « répond aux demandes individuelles dans le cadre de ses diverses consultations. Il apporte une aide qualifiée, adaptée à chaque situation ». Le CSP « prolonge le travail de consultation individuelle par des actions collectives en s'efforçant ainsi d'agir sur les causes. Si nécessaire, il révèle au grand jour des insuffisances, des injustices ou des besoins sociaux demeurés cachés ».

Enfin, pour ne relever qu'un point qui nous intéressera plus tard, dans ses orientations, le CSP indique qu'il est « en solidarité avec les usagers ». Ce qui signifie que lorsque certains problèmes de société le requièrent, le CSP soutient des groupes ou des actions, le cas échéant en aidant des personnes à se regrouper et à se défendre collectivement.

Dans un ouvrage du CSP (2004), il résume son engagement à travers 5 principes fondamentaux. Premièrement, le CSP souhaite « servir ». Il décrit ce terme comme une action, ou attitude qui ne soient pas exclusivement tournés vers soi-même, mais qui visent à rencontrer l'autre, à lui venir en aide, dans un esprit d'ouverture et de générosité. Le CSP se considère comme une organisation de service qui implique d'être tournée vers les autres, et plus spécifiquement vers celles et ceux qui manquent de quelque chose. Il y a assurément une dimension assistancielle dans ce premier principe.

« Témoigner » s'opère comme un engagement 'conforme à l'Évangile', c'est-à-dire de remise en question des causes qui entraînent le rejet ou la marginalisation de ces personnes. Cette action se fonde sur la croyance selon laquelle le salut du monde passe par le refus de toute forme de discrimination et par un extrême souci d'une justice sociale apte à maintenir la cohésion de la communauté

humaine³. Le témoignage correspond selon Maurice Gardiol à une lecture collective des situations individuelles que rencontre le CSP et qu'il s'efforce de communiquer de manière à susciter un débat public apte à entraîner certains changements.

Le troisième principe est « *respecter* ». Il renvoie à une exigence individuelle qui constitue la première étape pour considérer les autres sur un pied d'égalité. Une fois atteinte, cette exigence permet d'ouvrir le dialogue avec l'autre, par une écoute attentive et par une réponse ancrée dans une honnête argumentation.

Le quatrième principe, « *créer* » indique que le CSP s'efforce de mettre en place des équipements permettant d'offrir des réponses originales aux personnes ayant des difficultés. C'est la volonté de répondre selon lui, d'une manière adéquate et originale, à un problème social clairement identifié par ses collaborateurs et ses collaboratrices. Ici, le CSP admet ne pas avoir le monopole, mais indique plutôt une volonté de faire avec les autres. Pour lui, « *créer* », c'est ne pas accepter la résignation de l'ordre établi, mais vouloir bousculer l'inertie ambiante. Finalement, le dernier principe « *gérer* » indique que l'organisation doit fonctionner avec clarté et rigueur, notamment en ce qui concerne ses finances. Désormais, le cadre est posé. Il est dès lors intéressant de comprendre comment cette organisation en est venue à se saisir de la thématique de l'asile depuis sa création.

³ Réponse basée sur le texte de Maurice Gardiol, dans l'ouvrage des 65 ans du CSP de Genève, « aux côtés des autres ». Dans son texte, il rappelle que non seulement le service et le témoignage doivent se faire au niveau individuel mais aussi collectif, conformément à l'Évangile : Jésus rappelle fermement que toute la Loi, a été faite pour les humains et non le contraire. C'est pourquoi il s'en prend à toutes les formes d'aliénations sociales, économiques et religieuses.

Création du Centre social protestant de Genève

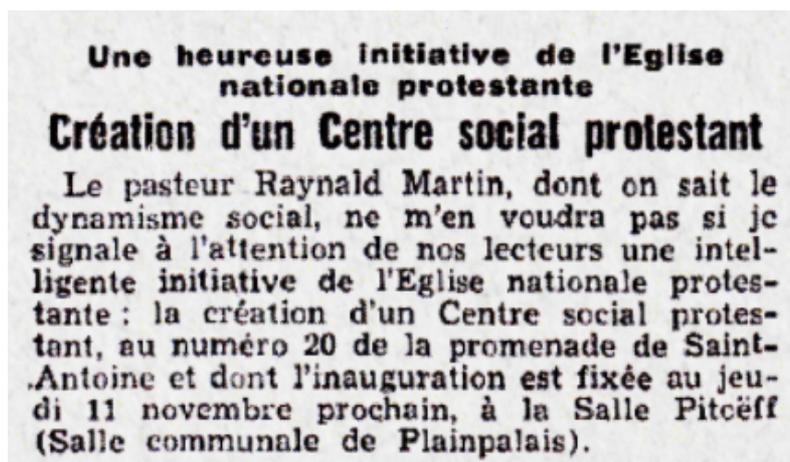


Tableau 3: coupure de presse journal de Genève, le 28 octobre 1954

Le Centre social protestant de Genève est créé en 1954 à l'initiative de plusieurs personnalités protestantes genevoises et par l'impulsion du pasteur Reynald Martin, un chrétien de gauche. L'objectif assumé dès le départ est de coordonner dans un premier temps les différentes actions protestantes éparses sur le territoire cantonal genevois, dans un second temps de développer les consultations juridiques sociales et juridiques, et enfin d'apporter de nouvelles actions caritatives.

Encadré :

Reynald Martin (1906-1998) est une personnalité protestante genevoise. Il est le co-fondateur en 1954 puis le directeur entre 1957 et 1971 du Centre social protestant de Genève. Il a été à l'origine de plusieurs œuvres sociales, dont la main tendue.

À l'époque, le budget du CSP repose à 60% sur des subventions de l'Église protestante⁴ et sur les dons de paroissiens fortunés du milieu bancaire privé genevois⁵. Le but est de professionnaliser un peu plus l'action sociale à travers cette nouvelle structure, tout en continuant d'encadrer et de soutenir le travail bénévole. Le CSP ne se définit pas comme un service confessionnel, bien que ses fondateurs soient tous issus des rangs de l'Église protestante de Genève. L'action du CSP se veut ouverte à toutes et tous, sans distinction. C'est ce qui lui confère sa dimension caritative. Les archives témoignent de trois volontés des co-fondateurs qui doivent guider le travail quotidien de la nouvelle

⁴ Article de journal du CSP, les Nouvelles, 1982

⁵ Entretien avec Maurice Gardiol, 1^{er} décembre 2021

organisation. Premièrement, le travail social doit être confié à des professionnels, deuxièmement le CSP doit être une institution indépendante de l'Église, et enfin l'autonomie financière est indispensable pour garantir sa liberté d'action. Le CSP se veut selon ses créateurs, « *un outil d'entraide sociale* ».

Encadré : *Extrait du journal du CSP « Les Nouvelles », 1982*

« Les origines du CSP remontent aux années 20. Depuis le début du siècle, il existait à Genève, place de la Taconnerie, un service de consultations sociales et juridiques. L'Église nationale protestante héritait de ce service en 1925. Il devenait alors l'Office social. Un instrument qui permit à l'Église d'être présente et active sur le terrain. En 1953, Pierre Zumbach succédait à Henri Dubois à la tête de l'Office. L'homme voyait grand. Il voulait développer l'institution ; lui adjoindre un service de placement, l'installer dans des locaux plus vastes, multiplier les heures de consultation. (...) L'action sociale protestante était vigoureuse à Genève, mais elle restait diffuse. Sans lien entre ceux qui la menaient. Et sans lien avec les nombreuses actions, animées par des laïques. Il manquait le rouage capable de représenter efficacement le monde évangélique dans le pluralisme social. (...) En 1954, nous étions une poignée d'hommes soucieux d'agir et d'innover. Notre plan prévoyait la création d'un Centre social protestant. Aux idées avancées par le directeur de l'Office, nous en avons ajouté d'autres. Fonder un service de coordination des institutions protestantes genevoises, et un centre de vacances pour enfants et adolescents.

Raynald Martin (co-fondateur du Centre social protestant de Genève)

Apparition du « Secteur réfugiés »

À peine deux ans après sa création, le CSP voit arriver en Suisse un nombre important de réfugiés hongrois. Pour répondre dans l'urgence aux besoins matériels de base de cette population, il crée une nouvelle structure : « Le Vestiaire social⁷ », lieu de distribution gratuite de vêtements. Cette action caritative marque le premier engagement du CSP de Genève en faveur des

⁷ Le Vestiaire social existe toujours aujourd'hui. Il distribue des vêtements gratuitement à toutes les personnes dans le besoin. Ce service n'est pas strictement réservé à la population de l'asile.

réfugiés. La Suisse à l'époque accueille favorablement ces réfugiés comme en 1968 où plusieurs milliers de réfugiés tchécoslovaques sont directement reçus en Suisse. L'action du CSP de Genève dans le domaine de l'asile concerne rapidement des mesures d'intégration, de logement, de distribution de vêtements ou de ventes de meubles. Il y a une dimension fortement caritative dans ce travail de l'organisation.

Jusqu'alors, les demandes plus individuelles des personnes relevant du domaine de l'asile étaient prises en charge par les autres services en place. Mais en affrontant l'augmentation des arrivées de réfugiés tchécoslovaques en 1967, puis des Chiliens en 1972, il devient nécessaire d'engager une personne, dévolue aux réfugiés à Genève.

En 1972, le « service réfugiés⁹ » se crée et l'assistant social Maurice Gardiol en est le premier collaborateur. Que le CSP de Genève dévoue un secteur entier à la thématique de l'asile dès le début des années 70 peut paraître paradoxal. Pourtant comme l'explique Maurice Gardiol dans un entretien, lorsque le pasteur Reynald Martin crée le CSP, il va rapidement être confronté au besoin d'assistance urgente des réfugiés hongrois. Par le soutien individuel, l'apport matériel (Renfile, Vestiaire social), le souci d'être dans l'accueil semble faire partie des fondements du CSP. Selon Maurice Gardiol, c'est notamment la raison pour laquelle le CSP a très vite été impliqué dans les problématiques en lien avec l'asile, comme en 68 avec les réfugiés tchécoslovaques ou au début des années 70 avec les réfugiés chiliens. L'histoire de l'organisation est intrinsèquement liée à celle des réfugiés. Par cette sensibilité très tôt pour l'asile, le CSP, selon Maurice Gardiol, comprend que le suivi individuel n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire non seulement « *d'accompagner, mais aussi de développer une action publique voire politique pour garder cet accueil ouvert* » (p.17 entretien Maurice Gardiol).

⁹ Dans les archives les notions de « service réfugiés » ou « Secteur réfugiés » sont utilisés. Je les considère dans mon travail comme synonyme. À noter qu'aujourd'hui, les collaborateurs parlent plutôt de « Secteur réfugiés ».

Accompagner plus individuellement les réfugiés tout en développant une action politique est aussi la conséquence de la nouvelle réception de la thématique de l'asile en Suisse. Les réfugiés chiliens ne retrouvent plus le même accueil que leurs confrères et consœurs tchécoslovaques et hongrois. Leur accueil est plus difficile et soulève de plus larges débats publics. Le « secteur réfugiés » devient un instrument du CSP pour investir la thématique de l'asile face aux nouveaux enjeux auxquels il est confronté.

Encadré : Portrait de Maurice Gardiol

Aujourd'hui à la retraite, Maurice Gardiol a dédié une grande partie de sa vie à la cause des réfugiés. Après une formation d'assistant social, il intègre en 1972 le Centre social protestant de Genève où il est chargé de se consacrer exclusivement à l'assistance administrative et sociale des réfugiés. Il participe à la création du « Secteur réfugiés » et en est le premier collaborateur. Après sa démission en 1977, il intègre le comité du CSP de Genève pendant plus de 22 ans.

Dans les années 80, il suit une seconde formation afin de devenir aumônier. En 1988, il crée l'association AGORA (Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des requérants d'Asile et des Réfugiés) afin de faire le lien entre Église et réfugiés.

Il est encore aujourd'hui toujours actif dans le réseau de défense des réfugiés.

Comme l'encadré ci-dessus le montre, Maurice Gardiol est une figure importante du « Secteur réfugiés » et plus généralement du CSP. Il est le premier employé du « Secteur réfugiés ». Il explique que lors de son engagement en tant qu'assistant social au CSP, ses collègues lui ont demandé de reprendre peu à peu le suivi de réfugiés¹⁰. « *Il s'avérait en effet judicieux qu'une personne puisse se spécialiser dans ce domaine afin de simplifier les relations avec les Œuvres d'Entraide chargées de l'assistance.* »¹¹.

À l'époque, lorsqu'une personne vivant en Suisse avait recours à l'aide sociale, c'était sa commune d'origine qui la lui délivrait. Or un réfugié n'a par définition pas de commune d'origine. Cette aide sociale était fournie par les Œuvres d'entraide qui suivaient les directives des autorités fédérales. Ces Œuvres

¹⁰ Il est important de préciser qu'avant la création de la loi sur l'asile (1981), les réfugiés n'ayant pas de commune d'origine étaient attribués à des Œuvres d'Entraide comme l'Entraide Protestante (EPER) par exemple afin de leur apporter l'assistance nécessaire. La faitière des treize œuvres d'entraide suisses en matière d'asile se nomme l'OSAR. Le CSP n'est pas une œuvre d'entraide.

¹¹ Archives, « *Le Service des réfugiés du CSP a 20 ans* », Maurice Gardiol, 1992.

d'entraide avaient souvent des bureaux en Suisse allemande, ce qui compliquait les relations avec les réfugiés vivant en Suisse romande. La demande d'asile d'une personne vivant à Genève devait toujours impérativement être envoyée à leur siège, soit à Zürich ou à Berne.

Le CSP a donc obtenu un mandat afin de simplifier les procédures. L'assistant social, en l'occurrence Maurice Gardiol, s'occupait de faire le lien entre les candidats à l'asile et les œuvres d'entraide. Peu à peu, les autres CSP romands de Lausanne et Neuchâtel se retrouvaient confrontés aux mêmes difficultés. Puisque le CSP de Genève était le seul d'entre eux qui était doté d'un « Secteur réfugiés », chaque CSP envoyait ses demandes à ce dernier. C'est ainsi que le « Secteur réfugiés » de Genève s'est constitué et est devenu par la même occasion l'une des premières plateformes de l'asile en Suisse romande. Petit à petit, les autres CSP romands vont ouvrir des postes d'assistants sociaux en leur sein, pour réduire les intermédiaires et soulager les réfugiés de difficultés administratives.

Organiser l'arrivée des réfugiés chiliens

À la suite du coup d'État du général Pinochet au Chili en 1973, plusieurs dizaines de réfugiés vont chercher refuge en Suisse. Rapidement, un Comité romand qui regroupe les collaborateurs des œuvres d'entraide se crée afin de pallier au manque de structures d'accueil et de soutien. Le comité va financer un poste qui est relié au « Secteur réfugiés » de coordinatrice de l'arrivée et de l'intégration de la population chilienne. Cette personne s'est assurée de la coordination de l'ensemble du contingent chilien pour la Suisse romande. Concrètement, elle organise l'accueil d'urgence, elle trouve des lieux d'hébergements et s'active ensuite à trouver des emplois ou d'autres mesures d'intégration. Ce travail est relaté dans les boîtes d'archives du CSP et résumé dans un rapport écrit par le « Secteur réfugiés » du CSP en 1974.

Parallèlement, le CSP est également proche de l'Action places gratuites. C'est un mouvement national qui se donne pour mission d'accueillir les réfugiés chiliens en leur trouvant des foyers d'accueil, malgré l'opposition des autorités fédérales. L'assistant social du « Secteur réfugiés » de l'époque relate ces actions lors de l'entretien : « (...) *bien sûr ceux [les réfugiés chiliens] qui étaient sur Genève, on continuait à les suivre par rapport à leur intégration ici. Il y avait encore pas mal de jeunes qui étaient encore étudiants. Donc il a fallu trouver*

des passerelles. Parfois il fallait trouver des compléments de français à Fribourg pour être admis dans une faculté ici. Il fallait là aussi trouver des bouts de courses, car la confédération ne prenait pas tout en charge. Il y avait toute la recherche de logement, trouver des loyers abordables et admis par rapport à l'assistance. Tout ce travail était fait par nous.» (entretien avec Maurice Gardiol). Dans le cadre des candidats à l'asile du Chili, le jeune secteur réfugié a développé son réseau au niveau cantonal et national par la dimension caritative de ses actions. Il a non seulement régulièrement échangé avec d'autres organisations, œuvres d'entraides et associations, mais a dans le même temps tissé un réseau auprès de familles, volontaires et bénévoles susceptibles d'accueillir ou d'accompagner les réfugiés chiliens.

Encadré : l'accueil de réfugiés chiliens qui fuient la Roumanie (Antoine Lehmann, « Genève : terre d'asile ? », à paraître).

« En 1974, 32 Chiliens qui fuient le régime de Pinochet sont envoyés par le HCR dans la Roumanie de Ceausescu. Sentant qu'ils ne sont toujours pas en sécurité, les réfugiés s'enfuient discrètement pour trouver refuge en Suisse. Arrivés à Genève une nuit d'automne 1974, ils vont tout de suite demander de l'aide et croiser le chemin du jeune « Secteur réfugiés ». Très vite, l'autorité fédérale est informée de leur présence sur le territoire et s'y oppose fermement, argumentant que le contingent de 200 Chiliens déjà accueillis doit être strictement respecté et que ces « 32 clandestins » doivent être renvoyés.

Le CSP, avec d'autres, trouve des solutions d'accueil d'urgence pour les cacher. Un réseau de résistance s'organise face à la volonté fédérale de renvoi en Roumanie. Plusieurs communications permettent d'alerter la presse qui rapporte le danger encouru par les 32 Chiliens. L'information ainsi diffusée provoque l'indignation de la population, ce qui complique toute tentative de renvoi. Guy Fontanet, Conseiller d'État genevois de l'époque, s'implique aussi personnellement pour empêcher tout renvoi. Interviewé en 2014 par la RTS, il dira : « *nous ne pouvons pas expulser de chez nous des personnes parce qu'elles sont simplement étrangères. (...) Plus la loi est forte, plus elle peut être injuste !* » (émission *Vacarme*, RTS, 1.8.2014). Pour lui, l'autorité fédérale n'est pas absolue, et l'exercice du pouvoir cantonal doit aussi être respecté. Le réseau de résistance citoyen, combiné à la volonté politique du canton, permet finalement aux 32 Chiliens de rester. »

Cet épisode permet de comprendre la volonté du jeune « Secteur réfugiés » « à lier l'aide individuelle à un travail plus collectif et à une information de la population. C'est ainsi qu'en 1973, le service réfugiés a soutenu l'action Portugal-Afrique australe qui avait pour but de faire connaître la politique de ségrégation dans les colonies portugaises au moment où ce pays était invité d'honneur au comptoir suisse » (entretien Maurice Gardiol). Ceci s'est également opéré en 1973, lors du renversement d'Allende au Chili par Pinochet. Depuis le début, le secteur a toujours cherché à défendre individuellement les

personnes, mais aussi à allier cette pratique à un travail collectif d'information et de coordination des actions menées dans ce domaine. Ces extraits permettent de saisir les prémices d'une sensibilité de l'organisation aux enjeux politiques et à aux prises de position qui en découlent. Le « Secteur réfugiés » permet au CSP d'inscrire son action en faveur de l'asile dans la continuité.

Rupture du contrat par le CSP auprès des œuvres d'entraide

En 1977, le « Secteur réfugiés » de Genève se montre critique quant à son rôle dans la procédure d'asile, en tant que trait d'union entre les réfugiés, les Œuvres d'entraide et les autorités fédérales. Les archives attestent d'une augmentation significative du travail des assistants sociaux engagés par les œuvres d'entraide et une posture toujours plus critique face aux autorités fédérales. Pour la première fois, le CSP de Genève rompt sa collaboration dans la procédure administrative d'octroi de l'asile, au nom notamment de son indépendance.

« En 1977, les CSP de Vaud et Genève cessent la collaboration avec les œuvres d'entraide. En 1977, ils rompent le contrat qui les lie aux œuvres d'entraide. Ce système complexe conduit à la surcharge des assistants sociaux, qui n'ont plus le temps de questionner la politique de l'autorité. Simultanément, la Division fédérale de police ne cesse d'accroître son contrôle, via l'assistance, sur le travail des œuvres d'entraide et les personnes réfugiées. De nouvelles directives imposent aux travailleurs sociaux une « obligation de renseigner » sur toute aide financière accordée aux personnes réfugiées. Ce rôle ambigu « peut fausser la relation que [l'assistant social] a avec son client. (...) La défense de ces nouveaux réfugiés s'accommode mal d'un statut de partenaire avec la Division fédérale de Police » (Aldo Brina, « Genève : terre d'asile ? », à paraître).

Pour marquer son désarroi, Maurice Gardiol démissionne à la fin de l'année 1976. Il avance que son travail et celui du CSP ne sont plus au service des réfugiés et qu'il risque de finir par simplement exécuter les directives des autorités fédérales. Il ne s'éloigne pas pour autant du « Secteur réfugiés » qu'il a façonné pendant ses premières années puisqu'après sa démission, il intègre le comité du CSP. Il y siège pendant plus de 22 ans.

Ces dernières considérations permettent d'annoncer dès le début que l'indépendance du CSP est une valeur qu'il lui importe de respecter dans son travail quotidien d'une part, mais également en préservant une posture critique d'autre part.

Actions caritatives du CSP

Les organisations suisses portées sur la défense juridique dans la cause des migrants développent parfois un pôle caritatif. Celui-ci comprend une forme de soutien médico-social, d'accueil et d'hébergement, d'aide à l'intégration, de cours de langue ou de cafés contacts (Miaz, 2017). Le CSP débute son action dans une logique caritative auprès des plus précaires et notamment auprès de la population réfugiée. La création du vestiaire social en est l'exemple concret puisqu'il permet d'offrir aux bénéficiaires des habits qui ont été précédemment récoltés et triés. Ce type d'actions prodiguées par le CSP depuis sa création relèvent d'un travail de *service* ou du *soutien* (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza à paraître) qui s'adressent dans cette recherche aux réfugiés présents à Genève.

Après le départ de Maurice Gardiol, le « Secteur réfugiés » poursuit son accompagnement des réfugiés. Il le fait en particulier à travers des actions caritatives et par son investissement des structures d'intégration.

L'AGER (association genevoise d'Entraide aux réfugiés) est créée en 1982 en partant du « *constat qu'on avait des fonds pour financer des cours de français pour les requérants d'asile. Mais on jetait de l'argent par les fenêtres parce qu'on envoyait des gens dans des cours qui ne correspondaient pas du tout et qui étaient totalement inadaptés et sans aucun résultat. Donc, à partir du moment où on a compris qu'il fallait travailler à offrir des cours avec du personnel formé, compétent, pour ce genre de public ... voilà l'idée a été validée, ensuite il fallait trouver des financements* » (entretien Maurice Gardiol). Cette association créée par le « Secteur réfugiés » du CSP va être portée par deux collaboratrices qui vont s'impliquer énormément dans son développement. Ces cours de français destinés aux candidats à l'asile et réfugiés reconnus visaient à permettre une alternative aux cours proposés par les autorités fédérales qui n'étaient, selon elles, pas adaptés aux élèves. L'une des collaboratrices me disait lors de notre entretien qu'à l'époque « *Berne ne voulait pas intégrer certaines populations, comme les Kurdes ou les Érythréens qui n'avaient pas le droit aux cours de français* » (entretien Nadine). Ce que met en place le « Secteur réfugiés » est une sorte de complément pour les personnes qui ne sont pas prises en compte dans les politiques d'intégration fédérales. La centralité du CSP dans cette association s'observe également sur le plan des infrastructures mises à

disposition puisque les cours de français et d'alphabétisation se déroulent dans les locaux du CSP ou dans les locaux voisins de la paroisse protestante.

« En 1990, faisant le constat que ses cours sont fréquentés essentiellement par des hommes, l'AGER crée un centre pour les femmes. Il prendra le nom de la rue de Châtelaine où il est situé : le centre Camille Martin. Pendant de nombreuses années, l'AGER sera à la fois présidé par un ancien collaborateur du CSP, et le centre Camille Martin coordonné par une ancienne collaboratrice du CSP... En 1992, le centre Camille Martin déménage à la Servette, où il prend le nom par lequel il est encore connu aujourd'hui : CAMARADA. » (Aldo Brina, à paraître). Le « Secteur réfugiés » reste présent dans les mesures d'intégration en se penchant sur l'exclusion sociale des femmes issues de l'asile. Pour y pallier, il crée un centre qui leur permet d'apprendre le français, de sortir de chez elles et de rencontrer d'autres personnes.

Dans les deux cas précités, l'action caritative du CSP s'opérationnalise par la création d'associations qui visent l'intégration des personnes exilées. Ensuite, une fois l'association créée, il va l'accompagner jusqu'à son autonomie pour enfin externaliser totalement le service proposé.

Le « Secteur réfugiés » et l'AGECAS

En matière d'hébergement à Genève, les différentes organisations présentes auprès des réfugiés s'occupent dans les années 80 également de loger les réfugiés. Que cela soit auprès de familles d'accueil, d'Églises, de proches de l'Église, d'appartements individuels ou collectifs, mais aussi dans des foyers. Le CSP aussi s'engage dans cette démarche, mais va très vite couper court à ce projet comme il est indiqué dans la citation ci-dessous, afin de mettre des ressources ailleurs, notamment dans la défense individuelle des réfugiés. Le CSP remet en 1984 ses foyers sans pour autant abandonner les questions liées aux problématiques du logement des réfugiés. Pour ce faire, il intègre directement auprès l'AGECAS (Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile et réfugiés). Cette association regroupe plusieurs acteurs associatifs, dont l'Hospice général, agent d'assistance sociale étatique. Quelques années plus tard, lors de la restructuration de l'AGECAS, l'Hospice général deviendra la

seule institution chargée de l'hébergement des candidats à l'asile à Genève, excluant par conséquent le travail et le regard des associations comme le CSP.

Encadré : le CSP et l'AGECAS

« Au début des années '80, divers acteurs – pour la plupart associatifs – sont impliqués dans l'hébergement des réfugiés : le CSP, la Croix-Rouge, Caritas, l'Hospice général, l'Armée du Salut. Le CSP ouvre en 1982 un foyer de 16 places à la maison de la Croisette à Vernier, puis en 1983 le foyer « Les Bosquets » à la Servette, et quelques mois plus tard un autre foyer « La Chevillarde » à Chêne-Bougeries. L'expérience du CSP en matière d'hébergement tourne court, car l'association souhaite concentrer ses efforts sur la défense individuelle des réfugiés. La gestion des foyers du CSP est donc remise, à la fin de l'année 1984, à l'Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile et réfugiés – l'AGECAS. » (Aldo Brina, à paraître)

Cette externalisation des actions caritatives a permis d'allouer des ressources financières et du temps disponible des collaborateurs ailleurs, notamment, dans la défense individuelle des réfugiés. Une organisation comme le CSP dispose de ressources limitées. L'émergence des consultations par des conseillers juridiques et sociaux est un dispositif coûteux qui nécessite la mobilisation de moyens importants afin de professionnaliser la délivrance de prestations (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître) et de développer une expertise dans la défense des réfugiés.

En conclusion, l'action caritative du « Secteur réfugiés » du CSP a été peu à peu déléguée. Ceci s'explique en premier lieu par la professionnalisation du secteur dans des champs d'activités juridiques, sociaux et informationnels. En effet, la sophistication du droit d'asile (Miaz, 2017) à l'œuvre à partir des années 1980 a nécessité des compétences spécifiques pour des activités auxquelles seuls des acteurs dotés en capitaux (relationnels, sociaux, politiques et juridiques) peuvent participer. Aussi, une autre explication de ce progressif déplacement des activités du CSP renvoie à l'évolution simultanée d'autres organisations au profil similaire en Suisse. Le CSP s'aligne sur les prestations fournies par les organisations partenaires. Comme l'explique Pette (2016), les premiers champs d'action mis en place pour les migrants dans l'après-guerre sont la mise à disposition de biens ou de services allant du logement, aux vêtements ou à la nourriture. Puis dans les années 1970 et 1980 ce sont des formations

d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue du pays d'accueil qui se développent. Puis, ce service se fait peu à peu *étatiser* et donc ces formations sont majoritairement dispensées et subventionnées par des services étatiques ou paraétatiques. Enfin, les années 80 sont marquées par un « tournant de la défense » caractérisé par un recours toujours plus régulier aux activités juridiques dans la défense du droit des étrangers (Israël, 2020). Le CSP est lui aussi, pris dans la dynamique plus générale des organisations actives au sein de ce champ militant et l'introduction de la nouvelle loi sur l'asile va accentuer ce « tournant de la défense » de l'organisation.

Après l'introduction de la loi sur l'asile (LAsi)

L'histoire de la loi sur l'asile (LAsi) commence par son adoption par le Parlement fédéral en 1979 et entre en vigueur en 1981¹². La définition du réfugié se calque à peu de choses près sur la définition de la Convention de Genève en 1951 : *« sont des réfugiés les étrangers qui, dans leur pays d'origine ou le pays de leur dernière résidence et du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, sont menacés dans leur vie ou leur intégrité corporelle ou doivent craindre pour leur liberté, ou encore sont exposés à des mesures entraînant une pression psychique insupportable »*¹³. Cette définition s'est même élargie en 1998 pour tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes (Tafelmacher:2013).

L'introduction de la LAsi et sa définition du « réfugié » ont pour conséquence de distinguer les « vrais » des « faux » réfugiés. Cette première considération marque le début de vifs débats en Suisse, autour de la notion d'abus (Leyvraz et al. 2020). À partir des années 1980, l'asile devient un thème central dans le champ politique suisse. Régulièrement à l'ordre du jour du parlement, la LAsi est révisée à de multiples reprises. Pour décrire ce phénomène, Étienne Piguet (2019) parle de véritable « frénésie législative ».

Dans un contexte de juridicisation de la politique d'asile, c'est-à-dire du croissant recours au droit pour traiter de cette problématique, ainsi que de sa conséquence en termes de judiciarisation, c'est-à-dire du recours toujours plus

¹³ Dictionnaire historique de la Suisse, et Portmann-Tinguely.. « Réfugiés ». hls-dhs-dss.ch. Consulté le 9 juin 2022. <https://hls-dhs-dss.ch/articles/016388/2016-01-07/>.

régulier aux arènes judiciaires pour régler les litiges, le droit d'asile s'est sophistiqué. À titre d'exemple, depuis l'entrée en vigueur en 1981, la loi sur l'asile a connu à ce jour, pas moins d'une dizaine de révisions et sept référendums (Leyvraz, Stünzi, Miaz, Rey, Rosset, 2020). Parallèlement à ce phénomène, l'asile est toujours plus soumis à une politisation, caractérisée par un affrontement vigoureux autour de cette thématique (Miaz, 2020). Ces deux éléments ont alimenté une bureaucratisation progressive du domaine de l'asile avec des investissements de ressources importantes par des pays comme la Suisse dans la procédure d'asile (Miaz, 2020). C'est ainsi que des organisations comme le CSP ont commencé à développer une importante expertise juridique. Cette nouvelle loi impacte l'activité du CSP. Dans un rapport décrit de 1981, soit quelques mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le secteur réfugié employait 1.5 poste d'assistant social et un demi-poste était dédié au secrétariat. Le travail de l'époque (avant l'introduction de la LAsi) consistait en « *des contacts avec les diverses institutions s'occupant de réfugiés à Genève et en Suisse et la mise sur pied de cours de français, (...) des démarches en vue d'obtenir des bourses ou des possibilités de formation pour les candidats à l'asile (...), à des recherches systématiques pour trouver une maison adéquate et l'ouverture d'un foyer pouvant accueillir provisoirement 16 réfugiés. Enfin, le service réfugiés poursuit les consultations individuelles (sociales et juridiques) avec en 1981 une affluence record* » (rapport d'activité 1981). Cet extrait permet de comprendre que la grande partie du travail du CSP concerne un suivi d'intégration sociale des réfugiés. Il montre qu'il est actif dans plusieurs actions caritatives. Toutefois, en fin de rapport, il admet que la multiplicité de ses engagements risque d'être impactée par l'introduction de la nouvelle loi. Cette dernière risquant d'augmenter le nombre de ses consultations individuelles d'ordre juridique.

Ceci se confirme trois ans plus tard. Dans le rapport d'activité de 1984, le « Secteur réfugiés » indique que l'introduction de la nouvelle loi augmente le besoin de défense juridique pour les requérants d'asile. Ces derniers sont désormais plus sujets aux refoulements aux frontières et aux risques de décisions négatives sur les demandes d'asile.

De plus, il indique que « *l'information du public est de plus en plus déformée par les médias et les courants xénophobes qui s'y expriment* » (Rapport

d'activité, 1984). Cela rend compte de la politisation de la thématique de l'asile qui engendre une inflation normative (Miaz, 2019) et une politisation de l'asile.

Chargé d'information : un poste pour agir sur la cause

Face à une politisation toujours plus grande de l'asile dans l'espace médiatique et politique, le « Secteur réfugiés » du CSP est régulièrement sollicité par la presse, mais aussi, bien que plus rarement, par les autorités politiques cantonales pour intervenir sur la question de l'asile. Les collaborateurs de l'époque n'ont pas suffisamment de ressources pour y répondre. Plutôt que d'engager une personne supplémentaire qui réalise le même travail d'assistance individuelle, il est décidé d'engager une personne dont le travail serait d'investir la dimension plus collective de la défense de l'asile.

Encadré

« Cherchant à répondre d'aussi près que possible aux problèmes des réfugiés et candidats à l'asile, le secteur a dû faire face, en 1985, aux multiples soubresauts de la politique d'asile, particulièrement marquée par la multiplication des mesures d'expulsions et la naissance d'un vaste mouvement de défense du droit d'asile. Le travail collectif, qui avait toujours caractérisé l'activité du secteur, a pris de ce fait une ampleur tout à fait exceptionnelle. La création d'un poste axé sur l'information du public et les contacts extérieurs s'est du même coup révélée particulièrement opportune. » (Rapport d'activité du « Secteur réfugiés », 1985).

Le CSP crée en 1985 un poste de chargé d'information, susceptible d'intervenir dans le débat public à partir d'une expertise qui émane du terrain. Son cahier des charges ne s'arrête pas là, puisqu'il doit aussi trouver des moyens de démultiplier les actions possibles en faveur de la cause. Il s'agit également de travailler en réseau et d'unir les forces, voire de les coordonner. En créant ce nouveau poste, le CSP devient l'un des piliers du réseau associatif pour la défense du droit d'asile à Genève et plus largement en Suisse.

Pouvant faire un pas en retrait et analyser la situation, le nouveau chargé d'information rédige des prises de position, écrit dans la presse et surtout offre une caisse de résonance à la défense directe et individuelle qui reste au cœur de

l'activité. Dans le rapport du service de 1985, les pistes de travail avancées visent à : « *Organiser une meilleure circulation de l'information entre les différents organes de défense de défense juridique et sociale. (...) À assurer la création puis la pérennité de plateformes et lieux d'échanges réguliers aux niveaux genevois, romand et suisse, mais sans structuration trop rigide. (...) Et enfin à envisager la possibilité de susciter un véritable mouvement de base à partir d'un petit bulletin bimestriel diffusant un minimum d'informations aux intéressés, proposant des formes de participation très légères à ceux qui n'ont pas le goût des comités et catalysant la sympathie (et le soutien financier) de ceux qui restent ouverts à l'idée de l'asile* » (Rapport d'activité, 1985).

Cette création de poste indique que le « Secteur réfugiés » essaie de mettre en cohérence la tension qu'il commence à percevoir entre son action caritative orientée vers les individus (qu'elle soit assistancielle ou juridique) et la conviction qui se développe en son sein, de la nécessité de peser dans le débat public. Ce nouveau chargé d'information représente le moyen que l'organisation met en place pour intervenir à un niveau plus général sur la cause. Il s'agit d'une étape importante qui montre le progressif déplacement du champ d'activité du « Secteur réfugiés » du CSP.

Cette personne dont le rôle ressemble à celui de porte-parole bénéficie d'une légitimité conférée par son organisation. Elle représente une institution bien établie dans le paysage de l'asile et ancre son propos dans le travail quotidien des collaborateurs du « Secteur réfugiés ». Son appétence militante lui permet également d'articuler les contours de la contestation, d'imaginer des manières par lesquelles l'engagement peut s'exprimer et contribuer aux liens interassociatifs. Enfin, il participe au développement d'un réseau romand et national utile à la récolte d'informations qu'il relaie au réseau genevois et à l'interne du CSP. Avec le chargé d'information, l'antenne du CSP capte plus loin qu'auparavant (Brina, à paraître).

Ce chargé d'information va avec le soutien de son organisation créer la revue consacrée au droit d'asile « Vivre ensemble » quelques mois seulement après son engagement. Aujourd'hui encore, elle permet par son regard critique à documenter, à sensibiliser et à relayer l'actualité et les actions menées sur le terrain. Au même moment, le réseau militant genevois est en ébullition : les expulsions forcées soulèvent des vagues d'indignation au sein de la population.

Le 16 septembre 1985, 1500 personnes et 30 organisations se réunissent dans la salle du Faubourg pour créer la Coordination asile genevoise. Elle deviendra durablement un lieu d'échanges, de discussions, mais aussi de mobilisations (voir chapitre 3).

Encadré :

Portrait d'Yves Brutsch :

Diplômé en lettres et en histoire, Yves Brutsch commence sa carrière au sein d'Amnesty International, puis la poursuit comme journaliste juridique. En 1985, il devient le premier chargé d'information du « Secteur réfugiés » du Centre social protestant de Genève. Il exerce ce poste pendant 25 ans, jusqu'à sa retraite en 2010. Outre une excellente connaissance du droit d'asile, il dispose de compétences militantes qu'il met à contribution dans l'espace de défense de l'asile en Suisse. Lors de son engagement au CSP, il contribue à la coordination de plusieurs campagnes référendaires, à plusieurs interventions dans la presse et auprès de politiques, et à la création de plusieurs associations autour de la question de l'asile comme la revue Vivre Ensemble, ou l'observatoire du droit d'asile et des étrangers (ODAE).

Sources : entretien du 9 novembre 2021 et <https://asile.ch/2010/10/12/une-vie-a-organiser-la-resistance/>

1.2 Le CSP devient un acteur central dans la défense de l'asile

Après avoir découvert comment la thématique de l'asile a été prise en charge par le CSP, il convient désormais de comprendre comment cette thématique a été investie en lien avec l'évolution de l'asile en Suisse et dans le contexte particulier de Genève.

Une politique fédérale au cœur de Genève

En 1986, le Conseil d'État genevois ouvre un centre d'enregistrement à l'aéroport de Cointrin (CERA) qui est censé permettre l'arrivée et l'enregistrement des candidats à l'asile. Les milieux de défense de l'asile dénoncent ce qui semble s'apparenter également à un centre de renvoi.

Encadré :

« En 1986, comme en 1985, le secteur réfugié a dû faire face à un durcissement toujours plus marqué en matière d'asile. Au difficile problème des refus d'asile avec décision de renvoi, qui frappent souvent des requérants arrivés à Genève depuis plusieurs années, s'est en outre ajouté la mesure drastique du tri des nouveaux arrivants dans un centre d'accueil isolé du monde extérieur, à l'intérieur de la zone internationale de l'aéroport de Cointrin. Le climat d'insécurité créé par ce durcissement a encore accru le nombre de requérants qui s'adressent au CSP à différents stades de la procédure (env. 20 entretiens par jour) ». (Rapport d'activité, 1986)

L'apparition de cette nouvelle structure dans le canton de Genève impacte considérablement l'activité du secteur. Comme l'encadré ci-dessus l'indique, ce centre augmente le sentiment d'insécurité des candidats à l'asile, qui sont dès lors de plus en plus nombreux à solliciter les permanences (par ailleurs déjà surchargées) du « Secteur réfugiés ». Le rapport d'activité de 1986 indique à cet égard que le nombre des consultations a plus que doublé après l'ouverture du centre de Cointrin.

À cette époque, le « Secteur réfugiés » ne dispose toujours pas de juristes. Les consultations sont assurées par des personnes ayant un profil d'assistant social, mais dont les activités s'étendent de plus en plus au conseil juridique. Il en résulte néanmoins que les requérants d'asile se tournent très largement vers les services gratuits du « Secteur réfugiés », qui dès lors est soumis à une pression constante, comme l'indique le rapport d'activité de 1993 : *« Centrée sur une catégorie bien précise de la population, le « Secteur réfugiés » s'efforce avant tout de répondre aux demandes des 2'500 candidats à l'asile qui vivent à Genève auxquels s'ajoutent nombre de prérequérants, anciens requérants, réfugiés de la violence, réfugiés de facto, réfugiés tout court et autres exilés ne sachant trop quelles démarches entreprendre par rapport à leur situation. Une population limitée, mais dont les problèmes paraissent souvent sans limites et nécessitent constamment l'intervention d'un service comme le nôtre. (...) Coupés de leurs racines, marginalisés socialement vivant dans l'insécurité quant à l'issue de leur demande d'asile, les requérants sont d'autant plus dépendants de notre aide*

qu'ils ne parlent souvent pas notre langue et qu'ils ne connaissent pas nos rouages administratifs. (...) Dans ce contexte, la consultation du « Secteur réfugiés » est d'abord là pour expliquer, clarifier, conseiller, aider à comprendre. À partir de là, nous servons souvent d'intermédiaire entre le requérant et les services officiels. Plus formellement, notre secteur est souvent amené à intervenir comme mandataire de requérants qui ne pourrait recourir valablement par eux-mêmes. » (Rapport d'activité, 1993)

L'apparition d'une nouvelle structure fédérale sur le territoire genevois a impacté l'activité quotidienne du « Secteur réfugiés ». Ce dernier se retrouve toujours plus constamment engagé dans des démarches juridiques de défense individuelles des requérants d'asile.

Si l'activité militante s'est considérablement développée dès le milieu des années 80 à Genève, c'est en partie à cause de la création du premier centre d'enregistrement des demandeurs d'asile en Suisse (CERA). Ce centre pose dès son installation, les premiers enjeux juridiques. Le CSP suit d'un œil attentif cette nouvelle infrastructure censée accueillir ou plutôt « enfermer » (communiqué de presse de 1986) les candidats à l'asile. Sentant le danger d'un potentiel huis clos, le « Secteur réfugiés » se rend régulièrement sur place accompagné d'autres associations comme Elisa-asile¹⁴, afin de faire signer des procurations et d'avoir la charge du suivi juridique des candidats à l'asile récemment arrivés. À ce moment donné, l'action juridique du « Secteur réfugiés » en faveur de cette population est presque simultanée à leur arrivée.

Conséquences de la présence de centres d'asile sur le territoire genevois

Les autorités fédérales commencent à recourir toujours plus systématiquement aux centres pour le premier accueil des requérants d'asile en Suisse. Cette mesure de centralisation des demandes d'asile dans des infrastructures fédérales impacte l'activité du CSP qui y accède toujours plus difficilement. Jusqu'alors les organisations comme le « Secteur réfugiés » pouvaient suivre d'un œil attentif le déroulement de la procédure et faire le lien avec d'éventuels mandataires.

Cette logique est à l'œuvre à Genève puisqu'en 1992, le CERA de Cointrin est déménagé à la Praille, proche du centre-ville de Genève. Malgré les nouvelles

¹⁴ Présentation de l'association dans la cartographie au chapitre 3.

difficultés posées aux associations pour soutenir les candidats à l'asile dans leur procédure juridique et administrative, le « Secteur réfugiés » du CSP parvient à poursuivre son engagement notamment grâce à son insertion dans le réseau.

Puis, le centre fédéral de la Praille est déplacé du centre-ville genevois à la campagne vaudoise de Vallorbe en 2001. Les milieux de défense ont dénoncé dans plusieurs communiqués de presse ce déménagement. Pour eux, cela résulte d'une stratégie d'éloignement des requérants d'asile vers les centres urbains, où le tissu associatif est plus dense. À Genève, ELISA-ASILE, le « Secteur réfugiés » du CSP ou Caritas Genève s'occupaient de la défense juridique des requérants d'asile dès leur arrivée. Lorsque le centre Suisse romand est déplacé à Vallorbe, ils laissent leur place au Service d'aide juridique aux exilés (SAJE) vaudois. Les associations genevoises interviennent dans un second temps, dès lors qu'un requérant d'asile est transféré dans le canton de Genève.

En 2018, le centre de Vallorbe est déplacé à Boudry dans le canton de Neuchâtel, toujours très éloigné des centres urbains et donc des réseaux associatifs de défense de l'asile. Plus de deux heures séparent le centre fédéral romand et les locaux où travaillent les juristes du CSP. En outre depuis 2019, la défense juridique des requérants d'asile est soumise à un mandat de la Confédération aux associations. Le CSP a refusé d'y participer (nous y reviendrons dans un second temps).

Cette brève partie vise à montrer comment l'activité juridique du secteur a évolué en lien avec la présence ou non d'un centre fédéral sur le territoire genevois et donc à sa proximité. S'il était présent dès le début de la procédure d'asile et qu'il pouvait accompagner ses mandants dans l'entier de sa procédure, l'activité juridique du « Secteur réfugiés » s'est peu à peu déplacée vers la fin de la procédure. Avec la restructuration de l'asile en 2019, le premier moment de la procédure lors duquel il est autorisé à intervenir concerne la phase dite de « procédure étendue »¹⁵. Puis, il a également la possibilité de défendre

¹⁵ Les personnes, dont la demande d'asile ne peut pas faire l'objet d'une décision immédiatement après l'audition car des clarifications supplémentaires sont nécessaires, sont alors soumises à la procédure étendue. La Confédération attribue ces personnes à un canton, qui devient responsable de leur hébergement pendant la suite de la procédure. Au cours de cette procédure, la personne requérante d'asile peut bénéficier gratuitement, pour certaines étapes de la procédure considérées comme déterminantes pour la décision, de conseils et d'une représentation juridique auprès d'un bureau de consultation juridique du canton concerné. (OSAR. « La procédure d'asile ». Consulté le 9 juin 2022. <https://www.osar.ch/themes/asile-en-suisse/la-procedure-dasile>.)

juridiquement un requérant d'asile après la décision négative par exemple, lorsqu'un recours est nécessaire.

Développement de l'activité juridique au sein du « Secteur réfugiés »

Comme il a déjà été mentionné, la mise en œuvre de la loi sur l'asile ainsi que ses révisions successives bouleversent l'activité du secteur dans la durée. En 1981 déjà, les prémices de démarches juridiques sont avancées dans le rapport d'activité. Par exemple, lorsque la Suisse rend une réponse négative à une demande d'asile, le « Secteur réfugiés » *« peut examiner avec l'intéressé, s'il faut faire un recours, quitter le pays, ou s'il peut trouver une autre solution »* (Rapport d'activité, 1981).

Dans les premières années de mise en œuvre, le « Secteur réfugiés » demande fréquemment conseil à son service juridique voisin (voir organigramme du CSP). La lecture des différents rapports internes permet de comprendre les préoccupations du secteur pour ces aspects juridiques auxquels sont de plus en plus confrontés les candidats à l'asile¹⁶.

Dans le rapport de 1985, il y a même une proposition de faire financer par l'EPER un poste de juriste. Cette proposition n'aboutit pas et disparaît même des prochains rapports. Entre 1981 et la fin des années 80, les avocats indépendants sont régulièrement consultés et engagés par des candidats à l'asile afin de suivre leur procédure et si nécessaire de faire recours. Le CSP n'interfère pas dans ces relations et ne les finance pas.

Dans un contexte où le droit se durcit envers la population de l'asile, les requérants d'asile sont dénués de ressources financières et ne peuvent solliciter les services d'un avocat. C'est pourquoi ils se tournent vers le CSP qui, sous le coup de l'afflux des demandes, voit son action de plus en plus marquée par cette activité de défense individuelle, comme en atteste Isabelle lors d'une séance. *« À l'époque, les possibilités pour un requérant de travailler étaient plus élevées et donc les conditions en termes de ressources étaient plus favorables pour engager un avocat dans une procédure. Depuis plusieurs années, les requérants sont devenus toujours plus indigents. Ils ont moins accès aux possibilités de travailler et donc moins de moyens financiers et donc les requérants se sont*

¹⁶ À l'époque, on ne parlait pas de « requérants d'asile » mais de « candidats à l'asile ».

turnés vers les organisations pour demander de l'aide juridique » (prise de parole de Isabelle, carnet de terrain).

Le secteur voit d'ailleurs dès les années 1990 le nombre de ses consultations individuelles augmenter significativement. En plus, de cela s'opère un élargissement du cahier des charges des conseillers sociaux qui se voient attribuer également le conseil juridique. Ils ne sont pas des professionnels du droit d'asile. Cependant, par leur pratique quotidienne avec ces normes, ils deviennent rapidement des « spécialistes » (entretien Nadine). En outre, le chargé d'information, Yves Brutsch, en poste entre 1985 et 2010, a joué un rôle de transmetteur de connaissances juridiques auprès des nouveaux collaborateurs du secteur. En effet, plusieurs d'entre eux relèvent que c'est lui qui les a véritablement formés au droit d'asile, puisqu'à l'époque, il n'existait pas de formations spécifiques.

Engagement d'une première juriste

Parallèlement aux révisions successives de la Lasi, les démarches juridiques au CSP ne cessent de s'intensifier. Le recours au droit par les collaborateurs du « Secteur réfugiés » devient désormais une activité centrale. Afin de mettre en cohérence son action avec la forte juridicisation de l'asile, le « Secteur réfugiés » décide d'engager une juriste, dont les compétences juridiques doivent permettre de professionnaliser la défense individuelle des requérants d'asile.

LE CENTRE SOCIAL PROTESTANT cherche pour son secteur réfugiés

un(e) juriste
à 80 ou 100%

Profil souhaité:

- forte motivation pour les problèmes de l'asile et expérience du tiers monde
- esprit combatif, résistance nerveuse et sens du travail en équipe
- connaissance des langues dont l'allemand et l'anglais
- aptitude aux travaux administratifs (travail sur PC).

Nous offrons un travail stimulant avec grande liberté d'action au sein d'une petite équipe dynamique.
Entrée en fonctions: dès que possible.
Les offres manuscrites devront développer les motivations des candidat(e)s et être accompagnées des documents d'usage.
Prière d'envoyer votre dossier **avant le 20 décembre 1995, à la direction du Centre social protestant, case postale 177, 1211 Genève 8.**

Tableau 4: coupure de presse, la Tribune de Genève, le 6.12.1995 offre d'emploi juriste

Comme l'explique en entretien la première juriste du « Secteur réfugiés », le CSP faisait face à un nombre croissant de procédures de recours pour ses mandataires. Elle devait ainsi proposer un cadre formel (sous la forme d'un guide juridique) à disposition des conseillers sociaux et juridiques. En plus de cela, elle recherchait des jurisprudences nationales et internationales utiles à la défense individuelle du « Secteur réfugiés ». L'objectif derrière cela était de développer une plus grande maîtrise des concepts et des argumentaires juridiques pour assurer le haut niveau de compétence de l'organisation dans la défense de l'asile sur le terrain

du droit. Le secteur « juridicise » son action qu'il oriente encore plus vers la défense juridique individuelle. Non seulement il s'implique davantage dans les procédures de recours, mais il s'en donne les moyens en renforçant ses compétences professionnelles, à mesure que le droit d'asile gagne en complexité.

Impact de la crise des Balkans sur l'activité du secteur

À la fin des années 90, alors que les durcissements de la politique d'asile se poursuivent sous le coup de révisions successives de la Lasi, le contexte politique européen crée des mouvements de populations importants, notamment des arrivées en Suisse en provenance de Bosnie et plus tard du Kosovo. Cette situation impacte considérablement l'activité du « Secteur réfugiés » qui, sous une pression déjà constante, se retrouve contraint d'accroître le travail d'assistance individuelle, juridique et sociale.

Activité secteur réfugiés CSP					
Année	demandes CH	décisions ODR	dos. ouverts	recours CSP	postes CSP
1985	9703	8083	147	45	3,1
1986	8546	8879	230	58	3,2
1987	10913	11239	189	49	3,2
1988	16726	12354	163	48	3,2
1989	24425	16186	234	71	3,2
1990	35836	16379	312	64	3,0-3,5
1991	41629	36963	449	151	3,5
1992	17960	36904	235	232	3,5
1993	24739	29739	239	122	3,4 + 0,1
1994	16134	25121	222	94	3,7
1995	17021	19250	287	79	3,6
1996	18001	20710	247	122 / 125	3,8
1997	23982	23612	286	94 / 97 (124)	3,8
1998	41302	24579	220	91 / 99 (200)	4,05
1999	48068	47264	251	82 / 100 (170)	4,05-4,0
1999	48068	47264	251	82 / 100 (170)	4,0
2000	17661	18307	336	26 / 27 (143)	4,0
2001	20633	21483	320	141 / 79 (141)	4,0
			177	79	4,2
				111 nouveaux	

Tableau 5: Activité « Secteur réfugiés » CSP, Rapport d'activité 2001

Le tableau ci-dessus rend compte de l'explosion des demandes d'asile qui sont effectuées par des requérants auprès de la Suisse en 1998 et les décisions de l'office des réfugiés (ODR) qui doublent l'année suivante. L'on remarque que cela n'a pas directement impacté le nombre de dossiers ouverts par le « Secteur réfugiés », ni même son nombre de recours. En revanche, ce que le tableau ne dit pas, ce sont les multiplications exponentielles des demandes de conseil juridique et/ou social effectué auprès du service. En effet, les archives ainsi que les entretiens avec les employés de l'époque indiquent que cette « crise des Balkans » a provoqué une nette augmentation des consultations juridiques lors des permanences. L'explosion de la demande était telle, que le « Secteur réfugiés » a organisé à de multiples reprises des séances d'informations juridiques collectives pour des personnes présentant un profil similaire (voir encadré ci-dessous). En outre, la « crise des Balkans » a été un moment de fortes mobilisations collectives coordonnées notamment par le « Secteur réfugiés » et ses collaborateurs. Ils y ont notamment coordonné plusieurs actions nationales (comme l'Action Places gratuites), créé des associations (comme l'Université populaire albanaise) ou effectué de multiples interventions dans la presse. Malgré cela, l'organisation se distingue par une étonnante stabilité du nombre de postes salariés au fil des années, bien qu'elle soit traversée par des épisodes de travail « plus intenses ».

L'identité professionnelle des collaborateurs du secteur évolue et tend à développer toujours plus de compétences juridiques. Parallèlement, il poursuit son implication dans le travail d'information du public. En 2001-2002, le secteur emploie un chargé d'information, deux juristes et deux conseillers juridiques et sociaux (équivalents temps plein 4,0)¹⁷, ainsi que deux civilistes. Cette évolution de l'activité du secteur s'observe également dans la manière dont il articule les dimensions individuelles et collectives de son action dans la formulation de ses objectifs en 2004 : *« le secteur a pour mission de conseiller les réfugiés demandeurs d'asile ou admis provisoirement, de les assister dans leurs démarches juridiques et de les aider sur le plan psychologique et social, compte tenu des particularités de leur statut et de la marginalisation qui en découlent.*

¹⁷ Il faut préciser ici que les juristes s'occupent des permanences et des recours juridiques alors que les conseillers juridiques et sociaux s'occupent de suivre les démarches plus globales sur les plans juridique et social.

En raison du débat permanent entourant la politique d'asile et de son caractère restrictif, il s'efforce également d'informer le public et d'agir au niveau collectif pour défendre les intérêts des réfugiés » (Rapport d'activité, 2004).

Dans des conjonctures particulières, un ou une juriste du CSP organise des séances collectives pour les réfugiés du même pays et concernés par les mêmes problématiques juridiques (voir encadré ci-dessous). Cela permet de désengorger les permanences et de traiter collectivement des situations individuelles. Cela a été le cas lors de la crise des Balkans avec le très grand nombre de réfugiés kosovars lors des permanences.

Encadré : Séances d'information juridiques collectives :

À de rares occasions, le « Secteur réfugiés » a organisé des séances juridiques collectives. Celles-ci ont eu lieu de lors de graves crises politiques qui ont amené une hausse significative de rendez-vous de personnes originaires du même pays aux permanences juridiques.

L'organisation de ces séances d'information collectives a permis aux juristes d'expliquer à un grand nombre de personnes aux questions similaires, les démarches à effectuer. Ces séances ont également eu l'avantage de pouvoir inviter un interprète afin que les informations soient clairement comprises.

Dans les années 2000, le « Secteur réfugiés » a organisé de nombreuses séances d'information collectives pour la population originaire du Kosovo. Plus récemment en août 2021, il en a organisé une lors de la chute de Kaboul afin de renseigner les familles afghanes résidentes en Suisse des démarches à effectuer pour leurs proches.

Extrait de mes notes de terrain, mars 2022

Traiter les problématiques sociales de l'asile

Après avoir développé un pôle de compétences juridiques, un autre orienté vers l'action collective, le dernier changement en date du secteur concerne le développement d'un pôle de compétences sociales en matière d'asile.

En 2006, le « Secteur réfugiés » remplace un poste de conseiller juridique et social par un poste d'assistante sociale. Son travail est orienté vers les problématiques sociales des personnes concernées par l'asile. L'organisation explique ce choix dans son rapport d'activité de 2006 en évoquant le souhait d'être plus présent sur les questions qui touchent à la précarité des conditions des demandeurs d'asile et des déboutés¹⁸ en attente ou admis provisoirement.

¹⁸ Appliquées [en 2004] dans un premier temps aux requérants écartés de l'accès à une procédure d'asile par une décision de non-entrée en matière (d'une « NEM »), elles ont été élargies le 1^{er}

Avec l'introduction de l'aide d'urgence¹⁹ en 2004 qui concerne les demandeurs d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM), un « *nouveau régime social* » émerge, avec des conditions encore plus strictes. Celles et ceux qui sont exclus de l'aide sociale amènent de nouvelles problématiques auxquelles le « Secteur réfugiés » du CSP se charge de répondre. À nouveau, il le fait par le biais de la défense juridique individuelle et d'actions collectives pour informer et dénoncer à un niveau plus large, mais l'action sociale spécifique qu'il met en place offre un complément qui singularise le « Secteur réfugiés » par la diversité de ses moyens d'action.

Quantifier le travail du secteur réfugiés

Au milieu des années 2000, le « Secteur réfugiés » s'est mis à quantifier ses activités annuelles permettant ainsi de comparer dans un premier temps leur évolution ainsi que dans un deuxième temps, leur répartition.

Le tableau ci-dessous indique une relative stabilité dans la charge de travail assumée par le « Secteur réfugiés ». Premièrement, les juristes et l'assistante sociale reçoivent entre 1500 et 2100 personnes en entretien chaque année. Un tiers de ces personnes sont prises en charge à la suite des permanences juridiques bihebdomadaire. Ainsi, une grande partie du travail juridique concerne le suivi de ces personnes au fil des ans. Les personnes qui se rendent à ces rendez-vous peuvent demander aux juristes de devenir mandataire et d'effectuer des démarches juridiques adressées aux autorités. Celles-ci sont très souvent des recours en réponse aux décisions (normalement) négatives des demandeurs

janvier 2008 à tous les requérants déboutés, quelle que soit la décision de rejet, y compris aux personnes dont l'admission provisoire a été levée, parfois pour des raisons matérielles, telle qu'une dépendance à l'aide sociale considérée comme une preuve de non-intégration. Elles concernent aujourd'hui des milliers d'hommes, de femmes et de familles, dont beaucoup vivaient et travaillaient en Suisse depuis de nombreuses années, en dépit d'une décision négative. (Françoise Kopf, Vivre Ensemble, 10 septembre 2010)

¹⁹ L'aide d'urgence est une aide financière minimale pour survivre. Elle concerne les personnes qui ont reçu une décision de renvoi exécutoire suite au rejet de leur demande d'asile en procédure ordinaire ou par décision de non-entrée en matière (NEM) et qui est tenue de quitter la Suisse. Cette personne est désormais « déboutée ». Dans certains cas (NEM Dublin notamment), cela ne signifie pas que la personne concernée n'a pas besoin de protection internationale. Ces personnes n'ayant plus le droit de séjourner en Suisse, elles n'ont pas de permis, mais une attestation de délai de départ (appelée « papier blanc »), qu'elles doivent faire viser régulièrement par les autorités cantonales en charge de la migration. Elles n'ont plus le droit de travailler. (Lexique de Vivre Ensemble). <https://asile.ch/memot/de-parle-t-on/deboute-e/>

d'asile. Ces autres démarches peuvent également concerner la transformation de permis comme du permis F au permis B²⁰.

En 2006, le CSP s'est beaucoup investi dans la campagne référendaire contre la révision du droit d'asile et des étrangers comme en atteste l'augmentation du nombre de messages envoyés par le chargé d'information. Ces chiffres n'attestent pas du travail qui est effectué en plus avec le réseau et doivent donc être pris en deçà de la réelle quantité de travail effectuée. En 2007 et 2008, le nombre total de procédures suivies sont supérieures. En cause, l'acceptation par le peuple et l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, comme le rapport d'activité l'indique.

Indicateurs	Chiffres
Nb de personnes reçues pour un entretien	1'799 pers. en 2009 1'810 personnes en 2008 1'842 en 2007 2'100 en 2006 1'500 en 2005
Dont : personnes reçues en permanences lors des deux après-midi hebdomadaires ouverts aux demandeurs d'asile.	695 en 2009 679 en 2008 715 en 2007 844 en 2006 733 en 2005
Demandes téléphoniques	2'576 en 2009 2'750 en 2008 2'780 en 2007 2'650 en 2006 2'500 en 2005
Démarches juridiques adressées aux autorités (Recours et autres démarches formelles effectuées en tant que mandataire au nom des intéressés.)	267 en 2009 269 en 2008 255 en 2007 309 en 2006 238 en 2005
Messages envoyés par le chargé d'information : (Indicateur partiel d'une activité développée en interaction avec différents partenaires).	1622 en 2009 1793 en 2008 1698 en 2007 1872 en 2006 1399 en 2005
Nombre de cas de procédure « en cours » Cet indicateur ne comprend pas les dossiers réactivés après avoir été classés sous « départ » (démarches en vue d'une régularisation, procédure de réexamen, etc.) ou sous « permis » (procédure de retrait de permis, transformation de permis F et B, etc.).	559 à fin 2009 517 à fin 2008 547 à fin 2007 542 à fin 2006 539 à fin 2005 557 à fin 2004
Total des procédures suivies (Procédures « en cours » + « permis » et « départs » y compris les dossiers réactivés, mais sans compter les questions traitées sur le champ lors des permanences ou par information téléphonique) NB : le grand nombre de cas en 2007 et 2008 résultait de démarches liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation	761 en 2009 918 en 2008 860 en 2007 718 en 2006

Tableau 6: indicateurs statistiques du rapport d'activité de 2009

Le secteur fonctionne avec trois postes de juristes, une assistante sociale et un chargé d'information. Il y a dès lors une plus grande division du travail et une

²⁰ Les personnes titulaires d'un livret F (personne admise à titre provisoire) peuvent, après 5 ans de séjour en Suisse, demander une autorisation de séjour (permis B). Cette demande est examinée en fonction du niveau d'intégration, de la situation familiale et des possibilités de retour dans le pays d'origine.

plus grande professionnalisation dans le profil des personnes engagées. La structure du secteur n'a depuis que très peu évolué. Seul un poste de juriste supplémentaire a été ajouté. Sur le volet juridique, ses activités poursuivent les objectifs d'informations et d'explications relatives au statut auprès des réfugiés. Il les appuie dans les démarches de représentations juridiques en tant que mandataire. Ses activités sociales le poussent à intervenir auprès des services sociaux cantonaux. Enfin, par le biais de son chargé d'information, il rédige des prises de position, entretient des contacts réguliers avec la presse et les autorités politiques, et participe plus largement à des projets collectifs par son travail en réseau.

Ce tableau ci-dessus met en évidence la pression considérable qui s'exerce sur le secteur et sur ses trois champs d'action. Pour l'institution, cela signifie que chaque collaborateur réalise un nombre important de démarches au sein de son pôle d'activité. Cela permet également de renforcer d'un côté son travail individuel en direction des bénéficiaires et son travail plus général sur la cause²¹. Mais de l'autre côté, il devient plus difficile de développer un nouveau champ d'activité ou de réorienter ses actions. La direction individuelle et collective adoptée par l'organisation semble s'institutionnaliser.

Nouveau chargé d'information

Entre 2010 et 2011, le chargé d'information Yves Brutsch en poste depuis 25 ans prend sa retraite et cède sa place à Aldo Brina. Il est aujourd'hui toujours en poste. Il complète une structure qui emploie 5 juristes à un équivalent temps plein de 4,0 et une assistante sociale. Aldo Brina est un militant du droit d'asile actif depuis de nombreuses années. Si son profil est différent de celui de son prédécesseur, il participe lui aussi à la politisation de son organisation par son travail de coordination d'un espace associatif militant (voir chapitre 3) et ses

²¹ Bien que pour ce deuxième point, le tableau n'est pas exhaustif.

prises de parole régulières sur l'asile. Il est intéressant de noter que les collaborateurs en poste ne changent que très peu. Il y a en effet des *carrières* de plusieurs années qui semblent bénéficier au secteur. En plus 35 ans, seuls deux chargés d'information ont exercé au « Secteur réfugiés ». Ce facteur permet de penser qu'ils ont joué un rôle prépondérant dans la trajectoire de la politisation de l'organisation.

Encadré : Portrait d'Aldo Brina :

Diplômé en sciences politiques, Aldo Brina commence sa carrière militante au sein du Groupe Sida Genève. Il participe ensuite à la campagne référendaire 2x NON en 2006. Suite à cela, il est engagé par le « Secteur réfugiés » de Genève comme stagiaire auprès de Yves Brutsch pour mettre en place l'observatoire du droit d'asile et des étrangers (ODAE). Il travaillera pendant 4 ans à l'ODAE. Cette structure vise à informer différents publics sur les conséquences humaines de l'application des lois migratoires. En 2011, il est recruté par le CSP comme chargé d'information et de projets au secteur réfugiés. Il est aujourd'hui toujours en poste.

Crise de 2015 et restructuration de l'asile

En 2015, le « Secteur réfugiés » connaît lui aussi une nette augmentation des demandes de prestation qui sont directement liées au contexte international d'arrivées de réfugiés en provenance de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, d'Érythrée ou du Sri Lanka. Il introduit son rapport d'activité en étayant que : « *la situation mondiale a des répercussions directes sur la fréquentation de notre service qui s'occupe des réfugiés. Pour ne donner qu'un seul indicateur : en 2015, nous avons reçu 1165 personnes dans nos permanences, contre 924 en 2014. Chacun des chiffres de cette statistique représente un individu au parcours singulier qu'il faut d'abord écouter, orienter, conseiller, puis pour lequel il faudra peut-être déposer un recours, assurer un suivi juridique ou entreprendre des démarches sociales.* » (Rapport d'activité, 2015). Directement corrélés aux nombres de demandes d'asile déposées en Suisse, les chiffres ne vont pas cesser d'augmenter. Si en 2018, le nombre de demandes baisse en Suisse notamment en réponse aux fermetures des frontières de l'Union européenne, l'activité juridique du secteur ne faiblit pas pour autant. En effet, les nombreuses procédures qui ont été entamées des années auparavant suivent leur cours.

En 2019, le domaine de l'asile et sa procédure se sont entièrement restructurés avec notamment l'introduction de l'assistance juridique gratuite pour les candidats à l'asile. Le « Secteur réfugiés » refuse formellement d'y prendre part

pour de nombreuses raisons, notamment financières. L'autorité fédérale n'offrait pas, selon lui, un montant suffisant pour assurer un travail de qualité. Il refuse aussi au nom de son indépendance. Celle-ci aurait été compromise en cas d'acceptation de ce nouveau mandat. Le CSP refuse donc d'intervenir comme mandataire avec une réticence financière et politique. Nous y reviendrons plus en détail dans le second chapitre.

.....
Dès sa création, le « Secteur réfugiés » a saisi les enjeux relatifs à la précarité des personnes concernées par l'asile en Suisse. Les actions caritatives et celles plus militantes au sein des espaces des mouvements sociaux ne s'excluent pas. Au contraire, l'aide aux plus démunis fait souvent partie des services proposés par les associations actives dans une approche de défense des pauvres et des immigrés, qui prend des perspectives de changement social pour certains ou de solidarité sociale pour d'autres (Bacqué, 2005). Au CSP, les actions caritatives ont été externalisées par la création de nouvelles associations. Le CSP s'inscrit comme une organisation chrétienne dotée d'un pôle caritatif qui peut parfois entrer en tension avec les pôles « militants, institutionnels » ou « contestataires » (Miaz, 2017). Selon Pette (2016), ces trois dimensions (caritatives, sociales et juridiques) sont régulièrement et de manière simultanée présentes au sein de l'espace de la cause des étrangers, mais plus rarement au sein d'une même organisation. L'action du CSP est pleinement ancrée dans cet espace et il se distingue par l'articulation de ces trois modes d'action.

Aujourd'hui, le « Secteur réfugiés » emploie toujours un chargé d'information dont le travail consiste à récolter les informations auprès des juristes, à effectuer un travail de généralisation des problèmes et à les relayer dans les différentes arènes protestataires (institutionnelles, politiques, médiatiques et dans l'espace de mouvements sociaux). Il emploie aussi quatre juristes chargés de la défense juridique individuelle et une assistante sociale qui accompagne les mandants dans leurs démarches administratives. C'est l'articulation du travail politique, juridique et social qui permet au « Secteur réfugiés » de bénéficier d'une expertise inédite dans le champ de la défense du droit d'asile. L'assemblage simultané de ces trois dimensions permet au CSP d'être non seulement constamment au courant de l'évolution des pratiques, mais aussi d'exercer un rôle central dans le réseau de défense de l'asile.

Ce chapitre a montré comment le CSP a très rapidement été impliqué dans la thématique de l'asile. Pour développer son expertise propre, il a créé puis développé un « Secteur réfugiés ». D'abord actif dans une dimension caritative d'assistance des réfugiés, la juridicisation ainsi que la politisation de l'asile en Suisse et à Genève l'a conduit à développer une action juridique et politique en faveur de la cause des réfugiés. Ce chapitre a permis de comprendre la grande articulation entre le haut et le bas du tableau de Kriesi. En effet, le CSP met en place un dispositif permettant d'aider individuellement les réfugiés par ses juristes et assistants sociaux tout en agissant plus généralement sur la cause de l'asile.

Chapitre 2 : De l'action caritative à la défense juridique et sociale

Dans ce chapitre, je vais analyser les actions du « Secteur réfugiés » orientées en direction des bénéficiaires sans requérir forcément leur participation, soit la case d'en haut à gauche du tableau de Kriesi, (voir introduction). Dans ce chapitre, il s'agit essentiellement de la défense juridique individuelle et de son appui par un soutien social individuel. L'objectif ici est de montrer l'investissement du CSP dans la défense individuelle, entendue comme un usage du droit dans l'action collective ((Agrikoliansky, 2010)

La rédaction de ce chapitre est un exercice difficile du point de vue du jeu d'échelle. Il y a d'abord les différents niveaux au sein du CSP, puis les différentes organisations et in fine les retours entre le contexte local et global. Aussi, la dimension temporelle est un enjeu important puisque l'objectif de ce chapitre n'est pas de faire une socio-histoire de chaque dimension, ni d'appliquer un raisonnement téléologique. Afin de faciliter la compréhension, j'ai décidé de segmenter l'aide individuelle portée en direction des bénéficiaires sous deux volets, la dimension juridique et la dimension sociale. Ces dimensions sont en relation l'une avec l'autre.

2.1 L'action juridique du « Secteur réfugiés » du CSP

La sociologie des mouvements sociaux a longtemps étudié les modalités protestataires non conventionnelles qui ont pour objectif de transformer les rapports de force constitués autour d'une cause dans l'espace public (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître). Pourtant, selon ces derniers auteurs, le « guichet » n'a été que peu étudié en tant que modalité d'action. Le « guichet » est désigné comme : « *un dispositif par lequel une organisation militante ou associative dispense une prestation de service à l'intention de personnes appartenant à une population spécifique, membres d'un collectif institué et/ou d'un groupe au nom duquel s'effectue la mobilisation en faveur d'une cause déterminée* » (Miaz, Voutat, Péchu Avanza, à paraître). Cette notion permet d'appréhender parmi les moyens d'action des organisations, celle des prestations qui sont délivrées à des bénéficiaires par des professionnels ou des militants. Ces prestations peuvent être d'ordre juridique, social, médical, psychologique ou

émotionnel (*ibid*). Ce concept est particulièrement intéressant pour saisir l'action du « Secteur réfugiés » du CSP de Genève, car elle est au centre de son activité. Il contribue à agir sur la cause de l'asile en prodiguant majoritairement des prestations juridiques et sociales. Cette articulation de la délivrance d'une prestation individualisée et d'action sur une cause collective portée dans l'espace public permet de saisir plus finement l'espace de défense de l'asile à Genève et plus largement en Suisse.

Enfin, l'étude de guichets juridiques et sociaux actifs depuis plusieurs années comme ceux du « Secteur réfugiés » du CSP permettent de caractériser comme les auteurs précédemment cités l'indiquent, le travail d'une « (...) *organisation militante ou associative [qui] pour des raisons et selon des modalités qui varient d'un cas à l'autre, intervient directement, par un travail de soutien (matériel et symbolique), de défense, d'aide et d'assistance, de conseil et d'écoute, auprès de personnes confrontées individuellement aux situations à l'origine de la cause défense, cette activité étant alors conçue comme une médiation spécifique de promotion de cette cause au-delà du cercle restreint de ses bénéficiaires immédiats* » (Miaz, Voutat, Péchu Avanza, à paraître : 2).

Usages du droit dans l'action collective

Le « Secteur réfugiés » du Centre social protestant de Genève pratique depuis la création de la loi sur l'asile en 1981 des permanences juridiques au cours desquelles des conseils juridiques et des prises de mandats sont effectués. Cette partie porte sur la défense juridique des personnes issues de l'asile par le « Secteur réfugiés » du CSP. Cette forme d'action du CSP s'explique par ce que Jonathan Miaz (2017 :455) introduit dans sa thèse comme « *[une défense juridique] largement investie par des organisations chrétiennes* ». Le « Secteur réfugiés » n'est pourtant pas le seul acteur de ce champ militant de la cause de l'asile qui recourt à la défense juridique, mais s'inscrit bel et bien dans un espace de défense des migrants (Mathieu, 2012)²². De cet espace découlent des usages différenciés qui correspondent aux profils des organisations en question, plus ou

²² Concept plus développé dans le troisième chapitre, l'espace des mouvements sociaux développé par Lilian Mathieu repose sur le postulat que nos sociétés sont différenciées en une multiplicité de domaines d'activité relativement indépendants. L'espace des mouvements sociaux constitue l'un de ces domaines.

moins contestataires et qui structurent l'accès des migrants au droit (Miaz : 2017 : 455). L'un d'eux est le recours à la défense juridique.

Considérer le droit comme un outil pour défendre une cause, c'est permettre le développement de pratiques alternatives du droit au service des luttes (Israël, 2020). Intégrer le droit dans le répertoire des mobilisations ne va pas de soi pour autant. Au-delà de sa dimension coercitive, son inscription sociale situe la règle juridique du côté d'une « force du droit », comme les autres forces concourant à la reproduction des inégalités sociales (Bourdieu, 1986).

Pour Agrikoliansky (2010), le droit fait néanmoins partie du répertoire de l'action collective en tant que forme d'action conventionnelle. Il est un instrument de mobilisation des victimes et un cadrage de l'injustice. Les stratégies juridiques peuvent dès lors constituer un vecteur de généralisation des revendications qui peut contribuer de manière décisive au développement d'un mouvement social. Le recours au droit et donc aux instances juridiques pour trancher des litiges est un espace propice à la publicisation des causes (Agrikoliansky, 2010). Il convient dès lors de considérer le droit comme un outil de l'action collective.

Cependant, sur ce point, les *critical legal studies*²³ appellent à la prudence. L'action sur le terrain du droit implique des procédures longues et coûteuses pour les dominés, à quoi s'ajoute le fait qu'une décision judiciaire, à elle seule, ne permet pas de changer l'ordre social (Barkan, 1980 in Agrikoliansky, 2020). Finalement, pour dépasser la dichotomie : gagnants/perdants, dans le recours à l'arbitrage judiciaire, Liora Israël (2020) invite à s'intéresser aux effets politiques de la lutte par le droit

Le droit peut agir comme une contrainte pesant sur les mouvements sociaux ou les organisations comme le CSP, mais il est aussi un instrument de lutte et d'émancipation des dominés (Agrikoliansky, 2010), l'État agit par le droit, mais peut être contraint par le droit.

Le droit devient dès lors un répertoire de l'action collective menée en faveur de la cause des étrangers, son usage relevant d'une forme d'action conventionnelle.

²³ Les *critical legal studies* représentent un courant théorique qui affirme que le droit est nécessairement lié aux questions sociales. Ils considèrent en particulier que le droit a des préjugés sociaux inhérents. Enfin, ils estiment que le droit soutient les intérêts de ceux qui le créent.

Comme le décrit Agrikoliansky (2010), la formulation d'un problème en des termes juridiques constitue un langage qui permet de nommer les préjudices (naming) et d'identifier les causes et les responsables (blaming), tout en donnant la possibilité d'agir publiquement en réclamant réparation et sanction (claiming) (in Felstiner, Abel, Sarat, 1980).

Le droit est donc un instrument de mobilisation des victimes et de cadrage de l'injustice. Les stratégies juridiques constituent un vecteur de généralisation des revendications qui peut contribuer de manière décisive au développement d'un mouvement social (Agrikoliansky, 2010). Selon le même auteur, recourir au langage du droit constitue un moyen de formuler des revendications en des termes familiers pour les autorités étatiques. De plus, cet usage routinier au droit par les BCJ²⁴ des associations leur permet d'avoir plus régulièrement accès aux négociations et aux modes d'application des politiques publiques. Pour résumer, en dépit de son ambivalence, le droit produit par l'État permet d'agir contre l'État en le retournant contre lui.

Le droit est aujourd'hui un outil central dans l'action contestataire du « Secteur réfugiés » du CSP. Comme le dit une juriste : « *C'est un outil ! Le droit est un outil ! C'est rien d'autre !* » (Entretien Isabelle).

Le recours au droit dans l'action collective contient également des risques (Agrikoliansky, 2010). Premièrement, il y a l'aspect temporel. Une procédure juridique est très souvent plus longue que le conflit réel. Cela peut impacter l'intensité de la mobilisation sur le long terme. Le second risque est celui de la tyrannie du singulier. Celle-ci correspond à la difficulté de construire des catégories générales à partir des cas individuels, une dimension pourtant essentielle à la fonction de généralisation du droit. Cette difficulté risque de mener à ce que la protection d'un individu se construit contre la capacité politique à généraliser les griefs (Agrikoliansky, 2010). Agrikoliansky fait ici référence à la stratégie qui consiste, lors d'une procédure judiciaire, à protéger la victime en évitant que celle-ci ne se retrouve portée dans un procès proche d'une tribune politique. Ceci sacrifie souvent la cause au profit de la victime.

Confrontés à ces risques et limites du recours au droit, les professionnels du droit recourent à plusieurs stratégies juridiques pour agir sur la cause (ici le droit

²⁴ Bureaux de consultation juridique

d'asile). Ceux-ci doivent dès lors être capables de provoquer des incitations systémiques ancrées dans la structure des champs juridiques (Agrikoliansky, 2010). Comme l'indique Jonathan Miaz (2021), certains juristes des BCJ développent aussi un usage stratégique du droit. Les mobilisations juridiques des BCJ servent à activer le droit des individus, à la transformation incrémentale du droit et à la contestation plus générale de la politique d'asile.

Les recherches sur la défense juridique des sans-papiers, immigrés, ou requérants d'asile, en France notamment, ont régulièrement traité de ce que Liora Israël définit par le concept de « *cause lawyering* » (2020) qui indique l'articulation entre droit et action politique exercée par l'engagement de professionnels du droit (avocats, juristes) progressistes. C'est une manière alternative pour ces professionnels du droit de penser leurs capacités politiques, éventuellement subversives, dans le cadre de l'exercice de leur métier. Comme le suffixe « -ing » le souligne, c'est une pratique sociale en activité ou dynamique.

En Suisse, certains avocats se mobilisent en faveur des réfugiés. Pour autant, cette activité de « *cause lawyering* » est plutôt assumée par des juristes employés au sein des BCJ. Ils « [les BCJ] *offrent un conseil gratuit (ou moyennant une participation symbolique) consistant principalement à informer et, parfois, à mener des procédures devant l'administration et les tribunaux. Ce conseil porte sur la procédure d'asile, assistance à la demande d'asile en Suisse ou depuis l'étranger pour un proche, demande de réexamen, recours), le regroupement familial, la demande d'un permis de séjour en Suisse (souvent un permis B d'établissement à durée déterminée) ou encore les conditions de séjour dans les cantons (hébergement précaire, logements non adaptés pour les enfants ou les personnes vulnérables). En règle générale, il est délivré dans des permanences durant lesquelles les conseillers reçoivent les migrants, examinent leurs dossiers et leur apportent un soutien aussi bien juridique que social. Les consultations ne débouchent pas toujours (et même majoritairement pas) sur une prise de mandat. Le travail des juristes consiste d'abord en un travail d'explication des décisions que les requérants d'asile ont reçu et des différentes possibilités qu'ils ont (ou n'ont pas) de les contester (...)* » (Miaz, 2017 : 457). La thèse de Jonathan Miaz permet de saisir finement les activités de la majorité des bureaux de consultation juridique dans la « cause des migrants » en Suisse. Le « Secteur

réfugiés » du Centre Social Protestant fait d'ailleurs partie de son échantillon d'enquête²⁵.

L'usage du droit dans l'action collective est une dimension importante aux yeux du secteur réfugiés. Une récente mise au concours d'un mandat de défense juridique par les autorités fédérales a poussé le CSP à se positionner sur son rapport à l'aide juridique étatique.

Refus de devenir prestataire du SEM

Depuis, le 1^{er} mars 2019, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a mis en œuvre une restructuration de l'asile dans laquelle plusieurs organisations sont chargées de délivrer une protection juridique gratuite pour les requérants d'asile. Aujourd'hui, la défense juridique des requérants d'asile est prodiguée par des organisations qui sont prestataires d'un mandat délivré et payé par le SEM. La protection juridique est assurée dans les centres de la Confédération, dans la procédure à l'aéroport et dans la procédure étendue dans les cantons. En Suisse romande c'est l'EPER et Caritas Suisse qui ont obtenu et accepté le mandat. Le CSP n'en a pas fait la demande, même s'il a participé à l'entier des discussions. Alain Bolle, directeur du CSP relate les discussions de l'époque : « *nous, on est allé au bout du bout du processus en disant, « ok si on rentre là-dedans », mais c'était tendu hein ! Avec des points de vue très très différents au niveau des collègues... » mais nous si on rentre là-dedans, on ne rentrera là-dedans qu'à ce prix-là »*. C'est-à-dire que ça s'est joué sur le volet économique. Il est exclu qu'on travaille pour la Confédération au tarif qui nous était annoncé. (...) On a déposé notre candidature, mais en refusant les tarifs qui nous étaient imposés par la Confédération. En disant, qu'on allait perdre de l'argent et qu'il était exclu... et qu'en plus de ça on avait un regard critique sur la mise en œuvre de cette procédure étendue²⁶» (Entretien Alain Bolle, p.8). Ainsi les ressources

²⁵ Il y est écrit notamment que : « les Centres sociaux protestants (CSP) – qui sont des services privés d'aide sociale liés aux Églises réformées cantonales et financés aussi en partie par des subventions étatiques- sont actifs dans les cantons romands et offrent parmi leurs prestations des consultations juridiques en faveur des requérants d'asile. (Miaz, 2017 : 461)

²⁶ Les personnes, dont la demande d'asile ne peut pas faire l'objet d'une décision immédiatement après l'audition car des clarifications supplémentaires sont nécessaires, sont alors soumises à la procédure étendue. La Confédération attribue ces personnes à un canton, qui devient responsable de leur hébergement pendant la suite de la procédure. Au cours de cette procédure, la personne requérante d'asile peut bénéficier gratuitement, pour certaines étapes de la procédure considérées comme déterminantes pour la décision, de conseils et d'une représentation juridique auprès d'un bureau de consultation juridique du canton concerné. Dans les cas exceptionnels où une relation de confiance particulière existe, la représentation juridique du Centre fédéral pour requérants

financières allouées aux organisations désireuses de prendre en charge ce mandat sont, selon le directeur du CSP, insuffisantes pour délivrer des prestations juridiques « dignes de ce nom » aux requérants d'asile. L'encadré ci-dessous permet de comprendre que son acception des services juridiques (qui devraient être fournis) est plus variée que celle du SEM.

Encadré :

« (...) l'activité d'une permanence juridique, au sens actuel du terme, ne se limite jamais à la procédure d'asile proprement dite. Les personnes en demande d'asile ont de nombreux problèmes juridiques ou sociaux qui nécessitent un conseil : inclusion d'un conjoint dans un statut, regroupement familial, réexamen suite à la survenue d'un fait nouveau, transformation de permis, changement de canton, demandes de visas humanitaires, problème d'hébergement ou d'assistance, etc. Aucune de ces démarches n'est couverte par la protection juridique subventionnée.

(Brina, Aldo. 2018. « Asile: une décennie de remue-ménage ». Le Courrier, 18 novembre 2018. <https://lecourrier.ch/2018/11/18/asile-une-decennie-de-remue-menage/>).

Il y a aussi une question de légitimité dans le travail du CSP qui est mise en avant par les collaborateurs. Collaborer avec une institution fédérale à l'égard de laquelle le CSP s'est depuis toujours montré critique peut sembler incohérent. Lors d'un entretien avec une juriste elle m'explique que le secteur dans son ensemble a mené le référendum en 2012 contre cette révision. Elle argumente aussi que le CSP n'est pas contre la protection juridique. Au contraire, ils la réclament depuis des années, mais la proposition dans la restructuration n'était pas adéquate : « *Il n'y avait pas besoin de réinventer la roue. Évidemment les autorités juridiques ont toujours voulu une protection juridique au rabais. (...) Nous on l'a combattue donc quand le mandat est arrivé sur le marché, on a fait l'exercice, car on voulait voir ce que le SEM était prêt à mettre dans ce mandat, l'argent, etc. En sachant que ça serait de toute manière un truc au rabais. À partir du moment, où on a vu que c'était vraiment ça on a dit non et on a dit qu'on allait continuer notre travail sans les financements de Berne et que ça allait aussi. Voilà donc... quand je parle de convergences d'intérêts dans la*

d'asile reste responsable. Cette procédure étendue, d'une durée maximale d'un an, prend fin au moment où est prise une décision d'asile en première instance.

« La procédure d'asile ». OSAR, Consulté le 3 juin 2022. <https://www.osar.ch/themes/asile-en-suisse/la-procedure-dasile>.

manière de défendre les gens et bien ça c'était un point... Moi j'aurais été moins à l'aise si on avait pris ce mandat... » (Entretien de Isabelle, p.18). De surcroît, cette restructuration de l'asile qui propose une aide juridique gratuite concerne processus d'intégration des associations par l'État. Dans de tels cas, les associations se retrouvent chargées de mettre en œuvre l'action publique (Hamidi, 2020). Le CSP souhaite l'éviter aux vues des risques que cela comporte sur ses capacités de défense juridique et plus généralement sur sa portée contestataire.

Un autre point que le CSP critique dans l'introduction de cette aide juridique gratuite concerne la rapidité de la procédure. *« Premièrement, il n'est pas établi que la nouvelle protection juridique permette de contrer les effets pervers de l'accélération des procédures. L'instruction d'une demande d'asile reste un processus délicat qui ne peut être mené dans la précipitation. La tentation pour l'administration, c'est de mener les procédures au pas de charge, quitte à commettre des erreurs aux conséquences graves. La présence de défenseurs aux côtés des requérants sert alors de mauvaise excuse pour justifier une accélération qui irait au-delà du possible »* (Aldo Brina, à paraître).

Dans une recherche de terrain effectuée dans plusieurs organisations juridiques en suisse-allemande, Tobias Eule (2020) s'est efforcé de comprendre les effets sur les organisations de défense des migrants de l'introduction de l'aide juridique gratuite dans la procédure d'asile. Ses résultats évoquent des tensions (ou leur poursuite) entre ces organisations, notamment au niveau des échanges qu'elles peuvent développer au sein du réseau dans lesquelles elles étaient engagées. Il en ressort que les organisations moins dotées de ressources se trouvent marginalisées. À quoi s'ajoute le fait que l'attribution de mandats a instauré une dynamique de compétitivité entre associations, celles qui ont reçu le mandat ayant moins tendance à travailler au sein de ce réseau. Cette restructuration de la procédure d'asile qu'apporte l'aide juridique gratuite semble indiquer selon Eule (2020), une réanimation des tensions au sein du réseau de défense de l'asile sur les questions de collaboration avec l'État. Pour résumer, ce que met en place le SEM avec l'aide juridique gratuite met en péril, selon Eule, la cohésion et la coopération au sein du réseau de défense juridique, qui est pourtant essentiel au succès des recours juridiques. Cette tension s'articule entre d'une part, les organisations plus radicales (combattives) qui rejettent la posture

« collaborationniste » pratiquée par les organisations mandataires, et de l'autre, par les organisations plus modérées qui menacent de se retirer du réseau parce qu'ils y voient des avantages concurrentiels. Enfin, la diminution ou l'arrêt de ces échanges risque à terme d'avoir un impact sur le niveau juridique des organisations qui ne seraient plus capables de suivre les développements réguliers du droit d'asile.

Dans l'analyse de Tobias Eule, le « Secteur réfugiés » genevois serait apparenté à un groupe de défense juridique « radical ». Cependant, ses considérations à leur égard doivent être plus finement analysées, car, outre une posture « collaborationniste » que dénoncerait le CSP, ce sont d'autres facteurs qui sont avancés : l'influence des mandats sur les discours publics tenus par les organisations et sur la manière de défendre les requérants, ainsi que l'exclusion en dehors des lieux et des moments pertinents de la procédure des acteurs non mandatés. C'est par ces arguments que le « Secteur réfugiés » continue d'adopter une posture critique sur « l'aide juridique gratuite » dans les CFA (centres fédéraux d'asile).

Finalement, l'autonomie et l'indépendance dont se revendique le « Secteur réfugiés » du CSP manifeste également une redéfinition des rapports qu'il entretient avec l'État. Plutôt qu'être enrôlé dans ses dispositifs, il souhaite échapper à l'emprise que ce dernier essaie d'exercer sur de nombreux mouvements contestataires. La valorisation de l'autonomie et des marges dont se revendique le « Secteur réfugiés » témoigne de sa volonté d'échapper à l'influence normalisatrice et oppressante de l'appareil étatique (Mathieu, 2012).

Quelle pratique juridique du « Secteur réfugiés » ?

Aujourd'hui, comme je l'ai montré, la défense juridique occupe la majorité de l'activité du « Secteur réfugiés » exercée par 4 juristes. Ces guichets juridiques sont une forme d'action à laquelle recourt le « Secteur réfugiés ». C'est un moyen de mobiliser le droit pour défendre les réfugiés (Miaz, 2021). La défense juridique opérée dans les bureaux de consultations juridiques se déroule dans des permanences où plusieurs prestations sont délivrées comme les conseils, la prise en charge d'un mandat, l'aide dans les démarches administratives ou les recours au TF (Miaz, 2021). Comme Miaz l'explique, ces bureaux de consultation juridique (BCJ) peuvent être investis comme des lieux de mobilisation juridique,

de contestation par le droit. Mais ils sont ambivalents puisque s'ils sont des vecteurs de la contestation, ils contribuent à la mise en œuvre du droit, du moins à son application. Cette section vise à réfléchir à l'action juridique du CSP aujourd'hui, comment est-ce qu'elle s'exerce et comment est-elle un outil de contestation. Comme l'explique Mathilde Pette (2014), l'accompagnement juridique est aujourd'hui au cœur du répertoire d'action privilégiée par les associations. La place croissante du droit se manifeste d'abord dans les pratiques : le droit y est utilisé comme une « ressource » (Matthieu, 2006), une « arme » (Israël, 2009), mis au service de la cause défendue. Ce recours au guichet juridique par le « Secteur réfugiés » du CSP, lui permet de répondre par des canaux routiniers à des problématiques certes individuelles, mais en les appréhendant au prisme d'une cause qui leur confère une dimension sociopolitique plus large (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître). L'encadré ci-dessous permet de saisir les activités fournies quotidiennement par les juristes.

Encadré : le travail des juristes du « Secteur réfugiés »

Aujourd'hui : « *Les démarches qu'effectuent les juristes sont nombreuses : recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre une décision négative sur l'asile ou sur le renvoi rendue par le Secrétariat d'État aux Migrations, demandes de réexamen ou de reconsidération de la première décision d'asile suite à l'apparition d'un élément nouveau, demandes de regroupement familial ou d'inclusion d'un conjoint dans un statut préobtenu, contestation d'une levée d'admission provisoire, courriers pour demander un délai afin de verser quelque élément au dossier (un rapport médical par exemple), courriers au contraire pour demander d'accélérer une procédure qui traîne, demandes de changement d'attribution cantonale, demandes de transformation d'un permis vers un autre, demandes de régularisation pour cas de rigueur, courriers en tout genre pour faire valoir différents droits auprès d'une ou l'autre administration...* »(Aldo Brina, à paraître).

Le 28 octobre 2021, j'ai eu la possibilité d'assister à une permanence juridique avec une juriste du secteur qui est là depuis une vingtaine d'années. La permanence se déroule de 14h à 18h, mais peut parfois durer plus longtemps selon les inscriptions ou selon les problématiques. Toutes les permanences ont

lieu deux après-midis par semaines : les mardis et les jeudis. Chaque personne est inscrite à un rendez-vous qui dure une vingtaine de minutes. Lors de chaque rendez-vous, la juriste accueille la personne et procède généralement à la même procédure. Premièrement, elle va effectuer une prise d'information biographique : nom, prénom, pays d'origine, raison de la visite au CSP. Puis, la personne explique le problème auquel elle est confrontée. Pour démêler la situation, la juriste essaie ensuite de clarifier et de comprendre la situation juridique de la personne depuis son arrivée. Une fois la situation comprise, elle donne son avis avec honnêteté sur les chances de succès de la demande du requérant. Si la personne a des chances ou persiste à vouloir essayer, alors la juriste demande à la personne qui la consulte de lui envoyer son dossier complet et lui donne un rendez-vous. Celui-ci intervient une dizaine de jours plus tard afin d'évaluer les possibilités de succès. Cette démarche vise notamment à éviter que la personne n'engage des frais ou prenne des risques pour elle-même ou ses proches dans la récolte des documents.

1^{ère} consultation :

Il s'agit d'une personne déboutée de l'asile et d'origine égyptienne. Il est passé par la détention administrative²⁷ pendant 2 mois. Il a subi une tentative de renvoi, mais lorsqu'il est arrivé à l'aéroport de Genève, il a refusé le test PCR covid. Ensuite, il est retourné en détention administrative. En prison, il a fait une tentative de suicide. Lors de sa deuxième détention, il avait une place prévue dans un avion en direction du Caire, mais l'ambassade égyptienne n'a pas renvoyé à temps les passeports des policiers suisses avec le visa à l'intérieur. Ensuite, la troisième tentative de renvoi a échoué, car il a refusé de se soumettre

²⁷ La détention administrative est une mesure de contrainte visant à assurer l'exécution du renvoi des personnes étrangères sans titre de séjour valable. Introduite en Suisse en 1986 (la loi prévoyait alors un maximum de 30 jours de détention), elle a ensuite fait l'objet de durcissements, notamment en 1994 avec l'extension de la durée et des motifs de détention. Cette mesure n'est en rien liée à un crime ou à une enquête d'ordre pénal et ne doit donc pas être confondue avec la détention pénale. La détention administrative est dès lors une exception en ce qu'elle a uniquement pour but d'assurer l'exécution d'une procédure de renvoi ordonnée par les autorités administratives, à savoir le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans le cadre de l'asile ou les cantons dans les cas ne relevant pas de l'asile. Environ deux tiers des personnes détenues sont passées par une procédure d'asile. Parmi celles-ci, une partie a reçu une décision d'asile négative et attend le renvoi dans son pays d'origine. Un grand nombre de personnes est aussi détenue en vue d'un renvoi vers un pays européen, notamment en application du Règlement de Dublin III. (asile.ch. 2015. « Qu'est-ce que la détention administrative ? », [https://asile.ch/prejuge/detention/la-detention-administrative/.](https://asile.ch/prejuge/detention/la-detention-administrative/))

à un test PCR. En fin de compte, il a échappé à trois tentatives de renvoi. De plus, il n'a plus tamponné son papier blanc depuis le 10 septembre 2021. Il a quitté le foyer dans lequel il dormait. Il dit que si la juriste estime qu'il a une chance de faire une demande de réexamen, alors il ira s'annoncer aux autorités. Pour l'instant, il dort chez un ami.

La juriste donne son avis. Elle estime qu'il n'y a que très peu de chances de rouvrir un dossier s'il n'y a pas de nouveaux éléments. Afin d'en être persuadée, elle lui demande d'envoyer son dossier et lui fixe un rendez-vous ultérieur dans une dizaine de jours. Elle aura ainsi la possibilité d'évaluer avec précision ses chances de succès ou non. Suite, à cela, elle lui indiquera s'il doit engager des frais ou prendre le risque de s'annoncer à nouveau aux autorités.

2^e consultation :

Il s'agit d'une personne d'origine syrienne qui est détentrice d'un permis F²⁸. Il a fait une demande pour aller visiter sa famille en Jordanie, mais a essuyé un refus. Peu de temps après, son père est décédé. Il a fait une nouvelle demande pour aller voir sa maman qui était gravement malade, mais la demande a été refusée et sa maman est décédée deux mois après. Puis sa sœur est morte du COVID. Il est psychologiquement très affecté. La juriste demande si la personne a les actes de décès et demande également les pays où ces personnes sont décédées. Actuellement, son neveu vit en Turquie et il aimerait le visiter. La juriste explique qu'il faut un passeport valable pour voyager avec un visa de retour de la Suisse. Il indique que ce n'est pas un problème. La juriste accepte de faire une demande auprès des autorités fédérales pour que la personne obtienne une autorisation de voyage et un visa de retour²⁹.

Il y a eu 2 autres consultations cet après-midi qui ont concerné une transformation de permis F en permis B pour la première, la demande de faire un voyage de pèlerinage à la Mecque pour la seconde.

²⁸ Personne admise provisoirement (permis F) Personne dont la Suisse reconnaît le besoin de protection internationale*, mais pas la qualité de réfugié. Techniquement, les autorités rendent une décision négative assortie d'une décision de renvoi dont l'exécution est jugée inexigible, illicite ou impossible. Le plus souvent, cela signifie que le renvoi mettrait sa vie en danger, essentiellement en raison d'une situation de guerre, de violence généralisée, de risque de peine de mort, de torture, ou du fait de sa vulnérabilité (p.ex. mineur-e isolé-e sans réseau dans son pays d'origine, personne gravement malade sans possibilité de soins dans le pays d'origine, etc.). <https://asile.ch/memots/>

²⁹ Les personnes au bénéfice d'un permis F ne peuvent voyager que sous dérogation du SEM qui leur accorde un visa de retour avec un motif de voyage considéré comme impérieux.

Finally, during these permanences, the jurist mostly explained the law. She explained the possibilities or not of various requests as well as the steps to be taken. If the legal case must be investigated, she will take charge of the file and carry out the steps in a second time. The legal permanence acts as the first filter on the work of jurists. If she estimates that the person has no chance, but that this person absolutely wants to appeal, for example, she will provide a standard response that the person will sign in their name³⁰. Jérôme explains in an interview: « *Les dossiers qui ont peu de chances, soit on dit aux gens qu'ils n'ont aucune chance, soit qu'il y a très peu de chances (...), et on ne va pas faire un recours pour eux. On écrit quelque chose de très simple, que l'on n'a pas le temps de le faire autrement et on laisse la personne signer.* » (Entretien Jérôme). The same jurist advances however that there is « *très peu de dossiers qu'on n'a pas pris voir presque aucun qu'on n'a pas pris et qui a finalement gagné. Et si c'est le cas c'est qu'ils ont sorti un élément supplémentaire. Je ne dis pas qu'on est infaillible.* » (Entretien Jérôme). This under-tendency refers to the experience that each jurist accumulates in the practice of the law of asylum and in their competence of anticipation of federal decisions.

If the jurists estimate that the « Secteur réfugiés » is not the service the most adequate for this request, they will redirect the person towards other colleagues in the sector, the CSP, partner organizations or elsewhere.

Encadré :

« *Écoute... je sais, t'es pas encore habitué à cette merde, mais c'est pas nous qui faisons les lois. Tu sais qu'on a combattu toutes ces mesures d'exclusion. Puis, anticipant mes pensées : maintenant tu peux lui rédiger sa demande, si tu veux... Mais, de un, c'est du temps que t'auras pas pour faire des trucs qui marchent ; de deux, si t'écris un réexamen ce sera encore pire pour elle quand il sera balayé d'un revers de manche et qu'elle tombera du haut des grands espoirs que tu lui auras donnés. (...) Le raisonnement est imparable : je ne peux pas inventer une solution qui n'existe pas.* » (extrait du livre : « Chroniques de l'asile », Brina, 2020).

In addition, the jurist found herself in each situation to have to evaluate the chances of success of a legal request. She categorizes first the situation

³⁰ Ceci permet de respecter la volonté de la personne malgré les chances de succès estimées faibles par la juriste.

en comprenant quelle démarche attendue qu'elle réalise puis décide en se basant sur la loi, les pratiques des autorités fédérales et sur son expérience des suites à donner. Elle effectue en quelque sorte un « tri » préalable des dossiers dans lesquelles s'investir ou non. Elle l'explique en entretien : *« Alors le tri des dossiers relate les possibilités réelles d'obtenir un permis en Suisse. Nous on a une politique assez claire là-dessus, dans le sens que... C'est aussi minimaliste, dans la mesure où on estime qu'il y a une chance même minime qu'au travers d'une procédure de recours ou de réexamen enfin ça dépend des situations, la personne puisse obtenir un autre statut, alors on va tenter la chance. Par contre, il y a un certain nombre de dossiers où à la lecture du dossier et en écoutant la personne, on sait qu'il y a zéro chance, mais vraiment zéro. Ces dossiers-là on ne va pas les prendre c'est sûr. Mais par contre, on aura toujours une explication avec la personne, un entretien où la personne pourra expliquer, tout ce qu'elle veut expliquer, on va en tenir compte pour qu'ensuite, elle ne ressorte pas de notre bureau en ayant juste le sentiment qu'on ne veut pas l'aider, mais qu'elle comprenne objectivement, quelles sont les limites du droit en Suisse par rapport à la problématique qu'elle soulève et pourquoi ça ne peut pas marcher (entretien Isabelle).*

Le choix des dossiers est quelque chose dont la littérature rend compte en particulier dans le droit des migrations. En plus des démarches risquées pour l'individu concerné, les chances de succès sont faibles dans les procédures de recours (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître). Le travail d'anticipation du juriste est imposé par la pratique juridique des autorités fédérales.

La sophistication du droit a pour conséquence la fermeture progressive de la structure des opportunités juridiques du droit d'asile³¹ (Miaz, 2021), ce qui réduit les possibilités de défense juridique des juristes. Dans ce contexte, les BCJ doivent également manœuvrer avec des ressources limitées, parfois même insuffisantes *« pour absorber le flux des demandes, dont le nombre a considérablement augmenté depuis 2011 en même temps que celui des*

³¹ La structure des opportunités juridiques est un concept qui permet de saisir comment la structure des systèmes juridiques nationaux conditionne l'accessibilité judiciaires aux « cause lawyers » en termes d'opportunités juridiques. C'est la dimension du contexte qui reflète l'ouverture du système judiciaire aux revendications protestataires. (Agrikoliansky, 2010). Mais aujourd'hui, la complexité des systèmes judiciaires et normatifs, nationaux et internationaux rend illusoire la simple description sous la forme d'une structure stable et cohérente l'ensemble des opportunités ouvertes à l'action judiciaires (Israël, 2013).

requérants d'asile. (...) Ils sont dès lors davantage contraints à « sélectionner » ceux qu'ils vont prendre en charge, procédant ainsi à un « deuxième tri », qui intervient après celui effectué par le SEM. On touche ici à l'une des tensions constitutives majeures de la défense juridique des requérants d'asile » (Miaz, 2021 : 8).

Miaz avance que le contexte juridique toujours moins favorable à la contestation juridique ainsi que les ressources limitées du BCJ induisent une sélection des dossiers à défendre. Le « Secteur réfugiés » du CSP est lui aussi pris dans ces ambivalences. Il a des ressources limitées qui poussent les juristes à une surcharge chronique de travail et les faibles possibilités de recours existantes doublées à leur expérience peut leur faire accepter des dossiers qui ont plutôt plus de chances de gagner que des dossiers donnés perdants. Ceci s'atteste lors de l'entretien avec Jérôme : *« Nous et je pense que je peux le dire pour les collègues et pour moi, je pense qu'il n'y a pas un bon dossier qu'on a mis de côté ou que l'on a défavorisé par rapport à un autre. C'est évident que vous recevez des dossiers à votre permanence et il y a des dossiers qui sont bons et des autres qui sont moins bons. Là on fait une sélection, mais qui est tout à fait logique parce qu'un dossier qui a zéro chance de succès, même si je n'ai rien à faire pendant dix jours, ce qui n'est d'ailleurs jamais arrivé en vingt ans (rires), mais je ne vais pas faire des efforts surhumains pour un truc qui a zéro chances dès le départ. C'est évident. »* (Entretien Jérôme).

Lorsque j'ai confronté ces conclusions au chargé d'information, il a ajouté quelques éléments : *« (...) Les représentants juridiques qui refusent de faire une démarche, et je l'ai moi-même été, ne sont pas forcément dans le sacrifice d'une cause perdue pour économiser des ressources en vue de défendre de meilleurs dossiers. Ils pensent aussi aux intérêts de la personne qu'ils ont en face d'eux, aux faux espoirs qu'ils ne doivent pas susciter, à l'avance de frais qu'ils doivent lui économiser, au temps d'incertitude qu'ils doivent lui éviter. (mail du 21 avril 2021).* Ces éléments permettent de penser l'action juridique des BCJ comme le « Secteur réfugiés » de manière plus approfondie. Le choix de défense d'un meilleur dossier ne vise pas exclusivement l'économie de ressources des juristes. C'est également une dimension humaine qui est à l'œuvre pour ne pas créer de faux espoirs ou de plonger des individus dans l'incertitude. Enfin, il y a aussi

l'enjeu financier et sécuritaire pour la personne qui rentre en compte lors de la prise en charge d'un dossier.

Comme le premier exemple de la permanence juridique expliqué ci-dessus l'étaie, engager des frais ou s'annoncer aux autorités comprend des risques importants pour la personne. C'est pour cela, que la juriste préfère analyser le dossier afin d'évaluer les chances de succès, non pas seulement pour s'économiser du temps (la lecture du dossier et des rendez-vous ultérieurs ont même l'effet inverse), mais plutôt pour le bien de la personne. C'est d'ailleurs une dimension que j'ai retrouvée dans plusieurs entretiens avec des juristes ou avec des conseillers sociaux et juridiques.

La surcharge de travail est presque inhérente à leur activité, car ils épluchent longuement les dossiers, ils tentent souvent le tout pour le tout dès qu'une moindre chance s'esquisse. Jérôme l'explique : *« Après, quand vous faites un recours, vous trouvez toujours qu'il n'y a pas assez de temps. Parce qu'il y a toujours des points que vous voudriez creuser. C'est un domaine où il ne faut pas avoir peu de faire des heures supplémentaires et d'avoir un certain stress. Boucler les recours au dernier moment est toujours stressant »*. (Entretien Jérôme). La structure du secteur très horizontale et l'articulation de ces trois différents pôles d'activités peut aussi induire une tendance à prendre plus de dossiers que d'autres organisations. Une personne peut être suivie par 1-2 collaborateurs et parfois pendant de longues années. La relation de proximité permet peut-être un engagement plus large de ces juristes. L'assistante sociale l'évoque lors d'un colloque : *« M. *** il est vraiment dans une situation compliquée. Je le suis depuis longtemps et là, j'arrive au bout de ce que je peux faire pour lui. Vous les collègues, il n'y a pas un juriste qui pourrait jeter un œil à son dossier ? »*.

Ce travail d'information juridique pour les mandants est central au « Secteur réfugiés » et dans les autres associations de BCJ. Il prend d'autant plus de sens dans la dynamique décrite de sophistication du droit d'asile. Ils et elles sont des experts du droit d'asile en Suisse, tout cela est validé par un diplôme et développé par leur expérience.

Pour résumer, la défense juridique devient dès lors une forme de contre-pouvoir qui a pour visée de générer des jurisprudences favorables aux requérants. Elle permet aux populations précarisées qui sont totalement dépossédées du droit

d'accéder à la procédure. Enfin, elle permet d'exercer une pression constante sur les autorités fédérales et cantonales en faveur d'une application favorable du droit d'asile (Miaz, 2021). C'est l'essence du travail des juristes du « Secteur réfugiés » qui par leur expérience arrivent à anticiper le devenir des procédures et utilisent l'outil juridique pour contester une application trop restrictive du droit d'asile. Ainsi, on ne peut pas résumer le travail du CSP à une logique de tri entre bons et mauvais dossiers. Néanmoins, la prise en charge des dossiers s'opère à partir de plusieurs logiques, d'évaluation des chances de succès, mais également d'autres considérations plus humaines et politiques. Enfin, le travail juridique du « Secteur réfugiés » est une modalité de socialisation au droit et de reconnaissance des droits (Miaz, Voutat, Péchu, Avanza, à paraître) des réfugiés en Suisse.

Rapport au rôle des juristes du « Secteur réfugiés »

Les pratiques juridiques expliquées dans la section précédente émanent de juristes. Il convient dès lors de réfléchir au rapport leur rapport au rôle. Les travaux de Marie Métrailler (2020) sur l'Asloca ont permis de distinguer différents profils de juristes au sein des organisations juridiques. Leur rapport au rôle participe à façonner l'identité du travail de l'organisation.

	Professionnel		
Juridique légaliste	X1	X3	Subjectivités morales
	X4	X2	
	Militant		

Tableau 7 : Rapport au rôle des juristes

Ce tableau présente deux axes³². Sur l'axe vertical, les consultants juridiques se différencient par la manière dont ils se positionnent dans leur fonction. En direction du haut, ils se distinguent par une identité professionnelle de juriste, le cas échéant attestée par un diplôme ou par une formation, alors que ceux vers le

³² Ce tableau n'est pas de Marie Métrailler. Il a été créé à partir de ses conclusions sur le positionnement des juristes de l'ASLOCA.

bas invoquent une identité plus militante, prolongée par un apprentissage « sur le tas » du droit d'asile.

« La notion de « posture » renvoyant à « la situation dans laquelle agit un professionnel, tout autant qu'au système d'attitudes qu'il adopte dans cet exercice » (Mulin, 2013 in Métrailler, 2020 : 281). Elle permet d'identifier des *tendances générales* dans l'accomplissement de l'appui juridique par les consultants, qui apparaît fortement structuré par la façon dont ils et elles tout à la fois conçoivent et perçoivent leur rôle.

Sur l'axe horizontal, on peut distinguer d'un côté, les juristes qui s'appuient d'abord sur le raisonnement juridique construit à partir des catégories du droit positif, l'autre prenant appui plutôt sur des subjectivités morales des consultants, c'est-à-dire, une économie morale où la défense se fonde sur des catégories morales et politiques à partir du droit.

Comme l'indique Marie Métrailler (2020), ces quatre *postures idéales typiques* manifestent des « styles » différents dans l'accomplissement du rôle du consultant juridique.

La première (x1) comprend le travail d'un juriste salarié qui se réclame de sa profession et manifeste un ethos légaliste dans l'appréhension des situations. Cette posture n'est pas présente au sein du « Secteur réfugiés ». Elle indiquerait que le professionnel du droit se concentre surtout sur l'efficacité de la démarche et se centre avant tout sur la réponse à donner aux bénéficiaires venant demander un conseil auprès l'association, sans vraiment tenter d'aller au-delà du contenu stricto sensu de la demande, voire en se limitant aux possibles juridiques de chaque situation, y compris sous l'angle d'une anticipation des difficultés liées à d'éventuelles procédures judiciaires. Actuellement, au sein du « Secteur réfugiés », je ne perçois pas de juriste ayant ce profil. Une juriste explique bien lors d'un entretien comment chaque demande juridique adressée n'est pas perçue à partir d'un point de vue strictement légaliste : « *C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'instruction préalable qui dit : « tel type de profil tu défends, tel type de profil tu défends pas ».* Cela implique que cette défense doit être totalement ouverte à la personne qui la demande et à qui on l'accorde, parce qu'on peut la refuser aussi. Mais du moment qu'on l'accorde, elle doit avoir cette qualité-là. Je pense qu'elle repose aussi sur une responsabilité. (...) La base des juristes est de dire

qu'une loi est expliquée en termes généraux pour pouvoir ensuite être appliquée à des cas particuliers. Sachant que cela laisse un certain dynamisme à l'outil juridique pour se moduler en fonctions des nouvelles réalités qui se présentent. Là est notre travail. » (entretien Isabelle).

La seconde (x2) renvoie à une figure plus militante pour qui le droit n'est qu'un levier mis au service de la cause. Les consultants juridiques se pensent dans cette posture d'abord en tant que militants qui manifestent un rapport distancié et critique à l'égard du droit. Ils et elles sont salariés d'une organisation et considèrent que celle-ci réalise également un travail d'actions politiques. Au « Secteur réfugiés » du CSP, c'est une figure qui est très présente et largement partagée chez les différentes personnes qui ont travaillé au CSP depuis sa création. Un personnage comme Yves Brutsch a contribué à développer ces considérations sur le droit comme un outil politique qui doit être utilisé en faveur de la cause. Cette posture se traduit dans un entretien avec un juriste du « Secteur réfugiés » ; *« c'est clair que les gens qui font ce boulot ont quand même une certaine position par rapport au droit d'asile. C'est évident que quelqu'un qui pense que les lois sont bien faites en Suisse et qu'il faut être restrictif envers les requérants d'asile, j'imagine qu'il ne va pas faire ce travail »* (entretien Jérôme).

La figure du militant politique est dans l'histoire du secteur particulièrement incarné par la figure d'Yves Brutsch qui a joué un rôle de transmetteur à une génération de juristes. L'une d'elles le raconte : *« Yves Brutsch, qui lui non plus d'ailleurs n'était pas juriste et ne l'a jamais été. Il n'a jamais étudié le droit. Mais qui de par sa pratique dans le domaine depuis des années avait une connaissance très pointue de tout cela. Il avait un intérêt pour la chose judiciaire, car il avait été journaliste judiciaire, je crois, avant ça. Il m'a formé comme il a formé une bonne partie des gens qui ont travaillé dans ce domaine à l'époque. Donc voilà je me suis formée sur le tas, par des pairs »* (entretien Isabelle). Cette pratique particulièrement militante dans le travail juridique de l'organisation se comprend dans l'entretien avec cette même juriste : *« évidemment qu'on ne va jamais limiter notre action à un niveau juridique, c'est ce qui fait notre secteur, c'est clair ! On est très conscient du fait que cela se joue à plusieurs niveaux et qu'il faut agir à plusieurs niveaux. Très régulièrement j'ai un dossier que je défends au niveau juridique dont je sais qu'il va probablement finir en bout de course parce que telle ou telle*

problématique... Même si ça ne me paraît pas correct, mais voilà je sais que c'est ça qui va se passer... Mais très régulièrement en amont je prépare un terrain politique pour aller repêcher le dossier plus loin. Ce sont des choses que je fais constamment. » (entretien avec Isabelle).

La troisième (x3) est celle des juristes salariés qui expriment avant une « vocation sociale ». Par leur travail ils et elles affirment une identité professionnelle forte, tout en manifestant à l'égard de certaines situations une propension à s'engager au-delà du strict cadre juridique, matériel et procédural. La juriste considère dans ce cas, un dossier avant tout incarné par une personne dont il s'agit aussi de considérer sa situation personnelle. Les consultations pratiquées investissent un rôle orienté vers une dimension « réparatrice » et « assistancielle », fondée sur des valeurs de « care » et attentive à la vulnérabilité des personnes issues de l'asile (Métrailler, 2020 : 283). Le travail juridique à vocation assistancielle au « Secteur réfugiés » est une posture que j'ai aussi aperçue. Les extraits d'entretien suivant permettent de la saisir : « *Vous savez j'ai jamais vu un requérant d'asile qui arrive dans mon bureau et qui avait compris ce qu'il y avait dans une décision qui le concerne, y compris les requérants d'asile francophones, qui ont la capacité de lire la décision. Le travail explicatif et l'appropriation de cet outil juridique dans la mesure du possible, c'est nous qui la faisons, clairement* (Entretien de Isabelle). Pour autant, cette même juriste met en garde. Elle ne souhaite pas travailler pour des mandants, mais plutôt avec eux. « *Je ne me reconnais pas dans une vision de la défense où je fais les choses pour les gens. Moi j'ai vraiment besoin de les faire avec eux et d'impliquer les gens dans leur propre défense, pas qu'ils deviennent passifs et qu'ils restent passifs par rapport à la procédure et par rapport à leur situation en Suisse. Donc voilà, au travers de toute cette écoute, on va élaborer et décider de la stratégie de défense la meilleure pour le dossier et essayer de le compléter en conséquence, etc.* »

La quatrième posture (x4) n'est pas présente au « Secteur réfugiés » du CSP. Elle renvoie à des *cause lawyers* décrits plus hauts, incarnée par des avocats inscrits au barreau et mandatés par l'association pour défendre certains dossiers dans l'arène judiciaire. Leur posture est certes militante, mais elle s'exprime à travers un ethos professionnel qui les distingue significativement des trois autres catégories identifiées.

Ces quatre postures ne tendent pas à réifier le rapport au rôle d'un ou d'une juriste du « Secteur réfugiés », elles visent plutôt à être pensées dans un continuum de pratiques où l'attitude des professionnels du droit s'actualise en fonction des situations et des interactions avec leurs mandants. Comme Marie Métrailler l'avance, ces postures adoptées par les juristes sont en quelque sorte un filtre à travers lequel ils orientent leur activité de conseil juridique, dans l'urgence quotidienne des permanences.

Pour conclure, le rapport au rôle des juristes est un élément qui permet de saisir comment leurs perceptions et leurs engagements influencent la manière dont l'organisation réalise son travail de défense juridique. Au « Secteur réfugiés » de Genève, la case d'en haut à gauche n'existe pas. Les juristes investissent leur activité professionnelle en adoptant un regard critique, basé à partir de considérations morales et politiques, sur la manière dont les réfugiés sont traités en Suisse. Ce rapport au droit est exercé par des juristes qui peuvent se réclamer d'une compétence professionnelle tout en l'articulant à un usage politique et moral du droit. Celle-ci se combine à une logique de *care* et à un engagement qui régulièrement dépasse le strict cadre juridique pour agir sur la situation personnelle du ou de la mandante.

Encadré : Se mobiliser pour quelqu'un d'autre

Comment expliquer que des professionnels du droit se mobilisent pour des intérêts ou des droits qui ne les concernent pas directement ? Pour Jonathan Pärli (2019), c'est le résultat du processus de subjectivation d'une forme d'injustice. L'activisme pour l'asile en Suisse n'a jamais été seulement un engagement purement caritatif en faveur des victimes réduites au silence et sans défense, face à l'arbitraire étatique. Ce n'est pas non plus un simple discours paternaliste à la place des personnes concernées. Pour lui toujours, le travail juridique est aussi une forme d'activisme qui a été privilégiée par les mouvements suisses. Il l'explique par le fait que le travail juridique vise à faire comme si les requérants d'asile sont des sujets de droit qui sont (ou devraient l'être) protégés par l'ordre juridique contre l'arbitraire de l'État, au même titre que les Suisses. Cela est notamment régulièrement justifié par la prétention suisse d'être un État de droit et un pays d'asile.

L'activité juridique en réseau

Après avoir analysé comment le soutien juridique s'applique au sein du « Secteur réfugiés », c'est-à-dire, la case d'en haut à gauche du tableau de Kriesi, il convient désormais de s'intéresser à l'articulation de cette défense juridique individuelle au sein d'un réseau constitué autour de la cause. Il s'agit de basculer

de la défense individuelle à une défense plus collective et donc d'explorer le bas du tableau de Kriesi en ce qui concerne l'aide juridique.

Le « Secteur réfugiés » du CSP n'est pas la seule organisation qui prodigue de la défense juridique aux personnes relevant de l'asile en Suisse. Ces trente dernières années, des associations spécifiques à la défense juridique se sont créées et d'autres associations déjà existantes ont orienté leur action vers le volet juridique. Ces différentes organisations sont en échange régulier. Lors de mon ethnographie de terrain, j'ai compris que le « Secteur réfugiés » occupe une place centrale dans ce « tissu associatif »³³. Cette partie souhaite mettre en exergue les éléments qui me permettent d'émettre cette hypothèse.

Le « Secteur réfugiés » est à Genève le plus ancien service de consultation social et juridique. À cet égard, il détient une expertise particulière accordée par la longévité de son action. En outre, plusieurs collaborateurs m'ont fait part dans les entretiens des conditions d'emploi particulièrement excellentes au CSP et qui n'ont pas d'égale dans d'autres associations militantes.

Encadré : spécificité du « Secteur réfugiés »

« La spécificité du CSP réside aussi dans cette prise de parole publique alimentée par sa pratique quotidienne d'assistance sociale et juridique. Tous les acteurs qui commentent le droit d'asile dans les médias n'ont pas le même ancrage dans le terrain. Dans un domaine où le débat est fourni, et les projets de révisions législatives extraordinairement complexes, le rôle du chargé d'information consiste aussi à suivre une actualité très dense, et à la synthétiser pour en rendre la substance accessible aux personnes qui s'intéressent plus simplement à l'accueil des réfugiés. Ce travail de médiation favorise la participation au débat législatif des professionnels actifs sur le volet de l'intégration, des bénévoles d'associations, et de tous les citoyens engagés. Souvent les enjeux de l'évolution du droit sont masqués par la sophistication des propositions discutées. Dans ce contexte, éclairer le débat en faisant entendre la voix propre au CSP, c'est aussi le rendre plus démocratique » (Aldo Brina, à paraître).

³³ Il est entendu ici, les autres organisations de défense juridique des personnes issues de l'asile. À titre d'exemple, les autres CSP, Caritas Genève ou Elisa-asile. Au lieu de tissu associatif, l'on peut parler d'espace de défense de l'asile (sur le terrain du droit).

La création d'un poste de chargé d'information en 1985 (voir chapitres 1 et 3) a considérablement impacté le réseau, il l'a doté de ressources et de compétences sur le droit d'asile. Avec la sophistication du droit d'asile, se tenir informé des évolutions juridiques régulières est un exercice complexe. Le temps à disposition des juristes manque et cela provoque une charge de travail chronophage. La création de ce poste (voir encadré ci-dessus) a permis de pouvoir échanger avec les autres BCJ, de créer des liens entre eux et d'assurer une veille juridique pour le réseau.

Les travaux de Mathilde Pette (2014) permettent de montrer que ce travail de veille juridique est assuré par les professionnels du droit dans les associations parfois bénévoles. Le CSP en tant qu'organisation professionnelle participe par le biais de son chargé d'information à ce travail. Les informations sont transmises soit aux bénévoles des autres associations par un travail de vulgarisation, soit aux juristes du « Secteur réfugiés » ou des associations partenaires pour les tenir informés de l'actualité juridique. Un autre argument qui permet d'expliquer la centralité juridique du CSP est la pluralité du regard qu'il porte sur les textes législatifs. Au sein du secteur, une assistante sociale, quatre juristes et un chargé d'information apportent chacun leur perspective d'analyse et les effets qu'une révision législative par exemple aura sur les concernés. Ainsi, lorsqu'ils et elles échangent avec d'autres associations, leur discours est plus complet et donc leur parole peut-être plus audible. Le « Secteur réfugiés » est inséré dans un réseau qui lui permet d'échanger régulièrement strictement sur l'aspect juridique. C'est le cas par exemple de la COPERA³⁴ qui réunit toutes les organisations de défense juridique en Suisse romande et au Tessin. Chaque canton y est représenté. Il y a aussi bien les organisations qui travaillent sous le mandat du SEM que celles regroupées au sein de la coalition des juristes indépendants³⁵.

La COPERA se réunit 5-6 fois par année. J'ai eu la possibilité d'assister à une séance, le 16 novembre 2021. La séance dure 3h30 (entre 9h et 12h30). À

³⁴ Conférence romande des permanences juridiques pour requérant-e-s d'asile

³⁵ La coalition des juristes indépendant-e-s regroupe plusieurs permanences juridiques, organisations, avocat-e-s, et personnes engagées à titre individuel qui effectuent un travail juridique dans le domaine de l'asile. Tous ont en commun d'agir en dehors de la protection juridique financée par l'État.

l'exception d'une ou deux personnes, toutes les personnes présentes sont des juristes. J'ai remarqué que ces rencontres sont des moments de partage dans un espace propice à la discussion directe entre professionnels du droit. Ils et elles discutent notamment des différents cas individuels qui méritent discussion par leur complexité et des cas qui méritent d'aller au bout pour faire jurisprudence. Ils et elles parlent également des problématiques plus systématiques auxquels ils et elles sont confrontés afin de réfléchir ensemble à une stratégie commune. Ces discussions permettent aussi de comprendre également si une nouvelle pratique du SEM s'est instaurée par la pluralité des cas recensés ou s'il s'agit seulement d'une situation isolée. Par exemple, lors de cette séance, il a été question d'aller rencontrer le personnel administratif du SEM afin de discuter de la nécessité de produire un passeport pour les personnes en procédure. Il a été remarqué qu'un des blocages systématiques auquel ils étaient confrontés dans leur procédure concernait la production d'un passeport par l'autorité d'origine du requérant. Cette conclusion a pu émerger à la suite des discussions entre juristes des différents cantons. Cependant, j'ai également remarqué que le niveau d'expérience et de compétence est très différent entre les membres des différentes organisations. Parfois, cela ressemblait plus à une mise à niveau qu'à un échange. Enfin, j'ai pu observer que cet espace d'échange se déroule dans un climat amical. Plusieurs juristes se disaient contents de retrouver leurs collègues. Souvent seuls dans leur activité, aux prises avec des cas individuels et des difficultés juridiques quotidiennes, l'échange et la possibilité de comprendre qu'ils ne sont pas seuls dans ces problèmes semblent les reconforter.

La COPERA n'est pas le seul espace d'échange entre juristes auquel le « Secteur réfugiés » participe. À Genève, il tient des séances régulières avec les deux autres BCJ que sont Caritas Genève et Elisa-asile. Ces contacts lui permettent de mener des actions juridiques communes en direction des autorités cantonales. À l'instar de la COPERA au niveau suisse, ces rencontres avec les autres BCJ genevois l'alertent sur les nouvelles pratiques des autorités cantonales.

Il convient de mentionner que le « Secteur réfugiés » fait aussi partie de la Coalition des juristes indépendants qui regroupent toutes les organisations juridiques suisses qui n'ont pas accepté le mandat du SEM lors de la restructuration. Cependant, lors de mon stage de terrain, je n'ai pas eu l'occasion d'y assister et n'en parlerai pas dans ce travail.

Enfin, « *en Suisse, l'espace de la cause des migrants se caractérise par un morcellement des organisations qui y sont engagées. Leur nombre et leurs profils varient d'un canton à l'autre et on observe une plus forte implantation des associations et groupes militants dans les centres urbains que dans les zones rurales et régions conservatrices où ils sont peu présents* » (Miaz, 2021 :3). Nous l'avons vu, le canton de Genève est un canton qui a sur son territoire plusieurs organisations de défense juridique. Le « Secteur réfugiés » qui est l'un d'entre eux dédie beaucoup de ressources au travail en réseau. Les organisations avec qui il échange le plus régulièrement sont d'autres BCJ du canton de Genève. Il articule son travail également avec des réseaux d'autres centres urbains en Suisse. Toutefois, par sa participation à des plateformes de rencontres avec d'autres BCJ en Suisse et en Suisse romande, il contribue à soutenir des BCJ, parfois esseulés. Tout ce travail fait qu'il participe à une défense collective des réfugiés en Suisse.

Plus récemment, le secteur a dû adapter son dispositif de défense juridique dans un contexte d'européanisation des politiques d'asile (Miaz, 2017). En effet, face à l'entrée en vigueur de normes européennes en matière d'asile auxquelles la Suisse a souscrit, les milieux de défense du droit d'asile ont également dû adapter leur pratique juridique. Le tournant en Suisse s'opère par l'adhésion de la Confédération suisse au « règlement Dublin »³⁶. Celle-ci implique un nouveau niveau juridique pour les juristes des organisations de défense du droit d'asile. La conséquence pour les organisations comme le CSP est une européanisation des secteurs associatifs (Monforte, 2010 in Miaz 2017). Si cela agit comme une nouvelle contrainte, cela offre aussi aux organisations de défense juridique, une nouvelle arène de contestation dans laquelle certains vont s'investir. Le CSP comprend rapidement qu'il est nécessaire de prendre en compte l'internationalisation de la cause, liée notamment à la possibilité de saisir des instances internationales, comme la CEDH³⁷. C'est ainsi qu'il crée en 2014 comme l'encadré ci-dessous l'explique, le Centre de défense des droits des migrants (CSDM). Aujourd'hui, si le CSDM continue à obtenir des victoires

³⁶ Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un État membre ou en Suisse. Il entre en vigueur le 1^{er} mars 2008.

³⁷ Cour européenne des droits de l'homme

juridiques importantes notamment à la CRC (convention des Nations Unies sur les droits l'enfant) récemment³⁸, cette association est soumise à d'importantes difficultés financières.

Encadré :

« Face à ces injustices, et à l'impossibilité de les contester devant d'autres instances nationales, le CSP a décidé d'ouvrir de nouvelles possibilités de défense juridique auprès d'instances supranationales. Il a œuvré, avec d'autres, mais de manière prépondérante, à la création en 2014 du Centre de défense des droits des migrants (CSDM). Cette association, qui conseille des juristes de toute la Suisse, mène des procédures devant des instances telles que la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité onusien contre la torture, le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs victoires significatives ont été obtenues devant ces juridictions ou ont forcé, dans certains cas, la Suisse à revenir sur ses décisions pour éviter des condamnations. Le CSDM occupe un bureau au CSP depuis 2014. » (Aldo Brina, à paraître).

2.2 Un travail d'assistance sociale pour compléter l'aide individuelle

Le sous-chapitre précédent a montré comment le CSP a massivement investi l'aide juridique. Cependant, défendre les réfugiés dans la procédure d'asile ne suffit plus et le CSP estime qu'une partie du travail de soutien individuel comporte également un volet social. Sur ce point, le CSP est rapidement confronté à l'Hospice général, service social cantonal de Genève.

Pour cette partie, il convient d'expliquer que les archives de l'organisation n'attestent probablement pas de la part très importante du travail social au sein du « Secteur réfugiés » du CSP. En effet, avec l'introduction du chargé d'information en 1985 (voir chapitre suivant), les données récoltées concernent plus les actions sur la cause, les actions collectives et la documentation propre à la thématique de l'asile. Cela faisait partie du cahier des charges de ce dernier. Or, tout le travail social n'a pas été aussi bien documenté pour plusieurs raisons. L'une d'elles concerne le manque de temps des collaborateurs surchargés dans la défense des cas individuels. La présente partie se base donc plus sur des notes d'observations de terrains, des entretiens et des considérations générales après avoir passé 7 mois d'immersion dans l'organisation.

³⁸ affaire M.K.A.H. c. Suisse

Investissement des problématiques sociales de l'asile

Comme le premier chapitre l'a rappelé, le « Secteur réfugiés » a depuis le début considéré l'importance du travail d'assistance sociale des réfugiés. Ceci s'est vu par l'engagement d'un assistant social à la création du secteur, puis à l'appui des conseillers sociaux et juridiques et enfin par l'engagement d'une assistante sociale investie dans les nouvelles problématiques sociales de l'asile. Cette « action sociale » du « Secteur réfugiés » s'est développée bien qu'au sein du CSP, un autre secteur « social » existe (voir organigramme). Ceci s'explique par la considération de l'organisation que les réfugiés sont une population « à part », qui connaît des problématiques « à part » et qui dépend d'un droit « à part » (réurrences dans mon ethnographie de terrain). L'encadré ci-dessous illustre l'articulation entre les développements du droit d'asile et leurs conséquences sur l'assistance sociale des personnes en demande d'asile.

Encadré :

« (...) une dynamique similaire à celle que nous avons décrite dans le chapitre sur le développement du droit [Dans l'ouvrage à paraître : « Genève terre d'asile ? » figure un chapitre sur les durcissements juridiques] s'est mise en place autour de la question de l'aide sociale pour les personnes en demande d'asile. Au fil des années '80, puis '90, l'augmentation du nombre de candidats à l'asile a impliqué des dépenses en matière d'aide sociale qui n'ont pas tardé à faire débat. À ceci il faut ajouter que la procédure d'asile, devenue plus restrictive et plus complexe, s'est allongée, tandis que les statuts obtenus à son issue sont devenus moins favorables. L'admission provisoire, par exemple, se développe et remplace toujours plus souvent le statut de réfugié. Entre l'incertitude qui pèse sur leur sort, la vie en foyer, l'interdiction de travailler pendant la procédure, l'impact négatif sur l'employabilité qu'a le statut d'admis « provisoire » (quel employeur voudrait donner un CDI à un employé provisoire ?) ... finalement, les personnes en demande d'asile restent plus longtemps à l'assistance. » (Aldo Brina, à paraître).

Pour expliquer ce recours toujours plus régulier et plus long à l'assistance sociale des personnes relevant de l'asile en Suisse, Aldo Brina avance que cela découle de la complexité grandissante du droit d'asile, de sa prégnance dans les débats publics et de l'introduction du statut provisoire. Ceci impacte comme nous l'avons dit dans le premier chapitre, la quantité de travail individuel fourni par le « Secteur réfugiés ». En outre, jusqu'à la fin des années 90, les rôles de conseil ou d'assistance sociale étaient fournis par les mêmes personnes qui défendaient

juridiquement les mandants. Entre les années 1980 et la fin des années 90, le « Secteur réfugiés » emploient des conseillers juridiques et sociaux. Cette double casquette permet de suivre un candidat à l'asile ou réfugié reconnu dans sa globalité administrative. Cette fonction est exercée par des personnes qui disposent d'une formation sociale et dont le développement de compétences juridiques se fait « *sur le tas* » (occurrences dans trois entretiens menés avec eux). Comme un rapport de 1991 le décrit, la première étape dans le suivi individuel consiste à « *écouter et évaluer la situation* ». Régulièrement, le temps pris est considérable afin de pouvoir seulement comprendre la situation juridique et sociale de la personne, notamment par des difficultés de langue et aussi parfois des sensibilités émotionnelles ou psychologiques de la personne. Puis, une fois la situation comprise, s'il est nécessaire de revendiquer des droits et des prestations sociales, des démarches seront effectuées. Si tel n'est pas le cas, la personne peut être aiguillée vers des mesures d'intégration comme des cours de français, de formation, etc. Le rapport d'activité du secteur de 1993 résume bien cette dimension d'assistance sociale prodiguée : « *Coupés de leurs racines, marginalisés socialement, vivant dans l'insécurité quant à l'issue de leur demande d'asile, les requérants sont d'autant plus dépendants de notre aide qu'ils ne parlent souvent pas notre langue et qu'ils ne connaissent pas nos rouages administratifs. (...) Dans ce contexte, la consultation du « Secteur réfugiés » est d'abord là pour expliquer, clarifier, conseiller, aider à comprendre. À partir de là, nous servons souvent d'intermédiaire entre le requérant et les services officiels (Office fédéral des réfugiés, Office cantonal de la population, Hospice général, AGECAS, services sociaux, médicaux, scolaires, etc.)* ». Cet extrait permet de saisir le rapport du « Secteur réfugiés » à son rôle vis-à-vis des requérants d'asile. Associé à une logique de, *care*, bienveillante et aux finalités réparatrices, ce travail est pensé comme une forme d'alternative aux traitements bureaucratiques et impersonnels des guichets d'administration publique (Voutat, Miaz, Péchu et Avanza, à paraître).

Des rapports compliqués avec l'Hospice général (HG) :

L'Hospice général est l'institution qui assume le mandat de service social du canton de Genève. En tant qu'institution sociale étatique et soumise au Conseil d'État genevois, l'HG est en charge de l'accueil, de l'assistance, du logement et de l'intégration de la population migrante à Genève, dont les candidats à l'asile, les réfugiés, les admis provisoires et les déboutés font partie. Presque toutes les personnes dont s'occupe le « Secteur réfugiés » du CSP sont suivies par l'HG. Il y a donc une interdépendance *de facto* entre les deux services. Si comme on l'a vu plus haut, des collaborations momentanées ont eu lieu, leur relation se distingue aussi par plusieurs épisodes conflictuels.

Encadré sur l'HG par le CSP :

« L'assistance et l'hébergement des personnes en demande d'asile n'est pas une mince affaire. La donne de départ est plus que volatile : variations du nombre d'arrivées des demandeurs d'asile, adaptation à une législation se modifiant sans cesse, modifications fréquentes des aides et exigences de la Confédération, questions sensibles politiquement qui se prêtent plus aux attaques qu'au soutien... le Conseil d'État et l'Hospice général, institution en charge de l'hébergement et de l'assistance à Genève, sont régulièrement sous le feu des critiques.

À plusieurs reprises, au fil des cinquante dernières années, le nombre de personnes à assister augmente, mais les moyens mis pour les accueillir ne suivent pas forcément. Sous pression, le Conseil d'État et l'Hospice général tâtonnent. Cette dernière institution ne cessera de s'organiser, et de se réorganiser. Les contraintes de temps et d'argent aboutissent à la mise en place de procédures peu individualisées et à l'augmentation du nombre de dossiers que doit traiter chaque assistant social. Ces aspects nuisent à un travail social digne de ce nom, ce que ne manquent pas de relever les défenseurs des réfugiés et... les collaborateurs de l'Hospice eux-mêmes. »
(Aldo Brina, à paraître).

L'encadré ci-dessus écrit par l'actuel chargé d'information, prend appui sur les archives du « Secteur réfugiés » et de ses échanges avec cette institution. Il décèle des dysfonctionnements structurels d'allocations de ressources qui lèsent

les réfugiés genevois toujours plus nombreux. Selon lui, ces problèmes impactent l'activité du « Secteur réfugiés » dont les démarches sont toujours plus nombreuses. Dans le compte-rendu de la retraite du mois d'août 2002, on découvre les réflexions internes au secteur de l'époque, sur son activité par rapport à celle de l'HG, ainsi que ses relations avec cette dernière. La première dont il est question est celle du principe de subsidiarité des interventions du « Secteur réfugiés ». L'activité du « Secteur réfugiés » ne devrait en principe pas remplacer celles des organismes étatiques qui sont compétents pour la gestion de ces dossiers. Le « Secteur réfugiés » devrait intervenir seulement lorsque les répondants de l'HG échouent dans les démarches d'assistance sociale. La logique à l'œuvre est de ne pas faire les démarches à la place des AS (assistants sociaux) de l'HG, même s'ils sont surchargés. Or, il est admis que dans la pratique, très régulièrement, les AS de l'HG recourent aux services du « Secteur réfugiés », car ils n'ont pas le temps de faire les démarches, ou parce qu'ils ne sont pas suffisamment compétents.

Encadré : rapport de la retraite du « Secteur réfugiés » de 2002 :

« il convient [au « Secteur réfugiés » du CSP] de fournir de bonnes réponses aux problèmes des requérants quant aux questions liées à leurs montants d'assistance et être en mesure de comprendre les éventuels manquements de l'HG en la matière doit constituer une priorité de notre secteur dans le domaine de notre travail dit « social » ».

Les archives de l'organisation font largement écho de manquements systémiques de l'HG et le secteur affirme s'inscrire comme « *filet de sauvetage* » des personnes en situation de vulnérabilité et qui sont passées entre les mailles du filet de l'HG. Ici la relation État-CSP ne s'apparente pas à une mise en œuvre de politiques publiques par le CSP. L'action du CSP vise plutôt à rectifier le traitement jugé insatisfaisant de certains réfugiés par l'HG. Le « Secteur réfugiés » revendique les droits sociaux et joue le rôle d'intermédiaire entre l'État (à travers l'HG) et les personnes issues de l'asile.

L'assistante sociale du CSP engagée en 2006 pour répondre à ces problématiques émergentes est toujours en poste. Elle poursuit son engagement afin de pallier aux difficultés structurelles qui impactent individuellement des personnes issues de l'asile. Ses principaux domaines d'actions sont les mêmes

que celui de l'HG ; l'assistance, l'hébergement et l'intégration. Comme elle le décrit bien dans un entretien, *« mon travail quotidien est d'expliquer le fonctionnement administratif aux gens et revendiquer leurs droits quand ils ne sont pas appliqués »* (Entretien Lucine Miserez). Elle constate aussi que peu de personnes et peu d'institutions maîtrisent réellement les problématiques sociales qui sont spécifiques aux personnes de l'asile. Lorsqu'elle est interrogée sur son rapport avec l'HG, elle le décrit comme *« étrange » (...)* *nous collaborons régulièrement, mais jusqu'à un certain point. J'entends par là qu'ils utilisent et recourent régulièrement à la matière grise, aux ressources et à l'expertise du CSP. Par contre, on n'est que très rarement informés des nouvelles directives et encore moins consultés lors des réformes par exemples. La plupart des informations que nous avons, émanent directement du personnel du terrain »* (Entretien Lucine Miserez). Dans la pratique, elle décrit des contacts très réguliers avec les AS de l'HG qui ont pris l'habitude d'envoyer leurs bénéficiaires à l'AS du secteur réfugiés du CSP pour toutes sortes de demandes d'aide financières, de soutien administratif ou d'informations. Ils et elles adressent également régulièrement leurs bénéficiaires pour des explications sur leurs décisions, voir pour les contester. Parfois, elle a l'impression que les AS se déchargent sur le CSP et sur le réseau d'un accompagnement et de démarches qui devraient être faites. Les collaborations peuvent être excellentes comme extrêmement mauvaises et conflictuelles. Les AS de l'HG et le personnel du CSP sont régulièrement en contact et entretiennent même de bonnes relations. Cependant, selon cette collaboratrice du « Secteur réfugiés », les cadres de l'HG ne s'associent jamais avec le CSP. Il y a comme une méfiance.

Si le « Secteur réfugiés » ne souhaitait pas en 2002 réaliser le travail de l'HG, dans les faits, il le complète. L'AS du « Secteur réfugiés » explique bien son rôle d'explication du fonctionnement administratif et de revendication des droits lorsque les AS de l'HG ne l'accordent pas. Son action prend appui dans les manquements de l'HG. En quelque sorte, il procède à la nécessité de résister aux rapports de force défavorables aux personnes issues de l'asile, souvent isolées et démunies face aux autorités politiques (Voutat, Miaz, Péchu, Avanza, à paraître). Aussi, par la longévité de son action sociale, le « Secteur réfugiés » a accepté une certaine division du travail dans la prise en charge des personnes suivies par l'HG. Malgré les différentes réformes de cette structure étatique, le

CSP a toujours été présent pour faire prévaloir les droits sociaux des réfugiés. Son action sociale traduit sa relation intériorisée avec l'HG. Enfin, l'apparition de ce poste d'assistante sociale en 2006 (voir chapitre précédent) résulte d'une mise en cohérence de son répertoire d'action (Voutat, Miaz, Péchu, Avanza, à paraître) puisqu'il est contraint de structurer sa défense par un apport en compétences sociales.

Ces différents points ont pu être observés lors de mon stage de terrain dans l'organisation. J'ai aussi eu la possibilité de suivre une permanence sociale. Dans ses rendez-vous, la personne en charge va d'abord s'informer sur la situation de la personne, saisir les éléments qui posent problème et, si elle le peut, esquisser des solutions. Pour saisir plus concrètement ce à quoi ressemble une consultation sociale au sein du service réfugiés, je vais décrire deux rendez-vous auxquels j'ai assisté.

Le premier rendez-vous est un étudiant d'origine afghane qui mène des études de cinéma dans une école privée. Il est en Suisse depuis 6 ans et vient consulter l'AS du « Secteur réfugiés » pour des problèmes de financement de ses études. L'enjeu est de trouver la somme qui lui permette de financer son semestre à venir. Le deuxième point, moins urgent, mais à l'ordre du jour également, est l'acquisition de matériel audiovisuel pour ses études. Et enfin le troisième point concerne une demande de suivi de cours de français et d'anglais (pour ses études). L'AS du « Secteur réfugiés » explique d'abord les enjeux à la personne en consultation, puis lui indique des organisations ou d'autres services disponibles. Enfin, elle va l'aider à écrire des demandes de subventions à des fondations.

Dans le débriefing de l'entretien, elle m'explique que son rôle est « *d'être là où l'Hospice général n'est pas* ». Dans ce cas, la personne est venue parce qu'elle a des soucis liés au financement de sa formation, et des problèmes d'endettement. L'HG ne réalise pas des prestations de cet ordre (notamment financements de formations privées). Ainsi, l'AS de l'HG a envoyé la personne vers le CSP afin de lui trouver une solution. En outre, la personne qui est venue demander de l'aide manque de clarté et de structure dans son propos. Selon l'AS du CSP, c'est un profil qui peut énerver les AS de l'HG, car cela leur fait perdre beaucoup de temps. C'est ainsi qu'une personne comme cet étudiant afghan se retrouve en permanence sociale du « Secteur réfugiés », bien qu'initialement, il aurait dû

être soutenu par l'HG. Aussi, ce travail d'écoute et d'explication est également dans le cahier des charges des AS de l'HG, mais selon la collaboratrice du CSP, ils ne le font pas. Selon elle, cela émane premièrement d'un « *cruel manque de confiance entre mandats et AS de l'HG* », et deuxièmement par manque de temps. Il est pour elle crucial de maintenir des contacts sociaux avec les personnes qu'elle suit. C'est un environnement rassurant qui permet d'atténuer leur stress.

Le second rendez-vous concerne un homme qui a entre 25 et 30 ans, d'origine irakienne et qui a été convoqué par l'AS du « Secteur réfugiés » suite à un échange de mails houleux qu'il a eu avec une AS de l'HG. Son problème principal est le logement dans lequel il vit. Il y aurait beaucoup de bruits et de mauvaises odeurs. Il a demandé à l'HG de changer d'appartement, mais sans succès. Il est visiblement éreinté. Son discours est confus et traduit un profond malaise. L'AS du « Secteur réfugiés » va d'abord le calmer et le rassurer. Ensuite, elle l'appuie dans sa demande de changement de logement par un e-mail à l'AS de l'HG. Lorsqu'elle est en train d'écrire le mail, il se fâche contre sa situation qu'il considère comme injuste. Il tremble et transpire. Il dévie sur sa situation juridique qui le bloque depuis 8 ans (admission provisoire). L'AS du « Secteur réfugiés » va maintenir un dialogue constant avec lui, pour le rassurer. À la fin du rendez-vous, elle résume les différents points qui ont été traités pendant le rendez-vous en insistant sur les points positifs, comme son projet professionnel qui est lancé et qui fonctionne, tout en réitérant sa disponibilité pour l'aider. Elle termine en lui demandant de garder son courage. Lors de mon débriefing avec elle, elle m'explique l'accompagnement émotionnel que nécessite son travail. Ses mandants étant souvent seuls face à l'HG. Ils se sentent impuissants, abandonnés ou incompris. Son rôle est de leur donner du courage, de l'espoir et de l'appui dans leurs démarches. Cela passe par un accompagnement social, des relations régulièrement entretenues, de l'explication constante de leur situation et des appuis ponctuels lorsqu'ils effectuent des démarches auprès de l'administration.

Nous l'avons vu, le volet social occupe une partie importante de l'activité du « Secteur réfugiés ». Bien qu'il bénéficie d'un secteur social à part entière, les spécificités du droit d'asile et des problématiques propres aux personnes relevant

de ce même domaine a encouragé le développement des activités sociales au sein du « Secteur réfugiés ». Les domaines d'interventions ont évolué en 50 ans d'existence du secteur. La lente judiciarisation de l'asile a poussé le secteur à transformer sa structure. Entre les années 1980 et 2000, les collaborateurs étaient dotés de compétences larges qu'ils développaient dans leur pratique quotidienne. La spécification de domaine du droit a forcé le secteur d'un côté à engager des juristes diplômés et une assistante sociale aux compétences spécifiques et au travail entièrement dédié aux problématiques sociales.

.....
Ce chapitre nous a permis d'envisager comment se pratique la défense individuelle du « Secteur réfugiés » du CSP. Par l'investissement dans la défense des réfugiés au travers d'un travail juridique et social, l'organisation met en exergue l'importance qu'elle accorde à la défense individuelle de ses bénéficiaires. Les guichets juridiques et sociaux sont désormais une modalité d'action centrale à son activité. Ceci se comprend également par l'usage du droit dans l'action collective que le CSP met en place, il s'agit désormais d'un outil dans son action protestataire. Récemment, le CSP a revendiqué son autonomie et son indépendance en refusant d'être intégré à un dispositif de politique publique des autorités fédérales. Le « Secteur réfugiés » poursuit son engagement en faveur des réfugiés par son travail de défense qui s'ancre sur des convictions politiques et humaines pour assurer la prise en charge de la population concernée par l'asile. Cette activité le place dans un rôle d'intermédiaire, entre le droit et les réfugiés, afin d'apporter à ces derniers une socialisation au droit. Pour autant, le « Secteur réfugiés » n'a pas le monopole de la défense juridique et de ce fait, il l'exerce aussi en réseau afin d'investir l'espace de défense de l'asile. Finalement, comprenant que le droit d'asile est traversé par des problématiques sociales, il déploie un pan de son activité à cet égard. Ce travail d'assistance sociale consiste à faire prévaloir les droits sociaux des réfugiés dans une tension permanente avec le service d'aide sociale du canton de Genève.

Chapitre 3 : L'action politique

Ce troisième chapitre vise à explorer la partie qui se situe en bas à gauche du tableau de Kriesi, c'est-à-dire celui qui s'intéresse aux actions politiques orientées vers un pôle plus revendicatif et dont la participation des bénéficiaires est minimisée. Il s'agit essentiellement de l'activité du chargé d'information, essentiellement Aldo Brina et Yves Brutsch, de prise de parole dans l'espace public, de coordination de campagnes référendaires ou d'animation et de coordination d'un espace associatif divers constitué autour de l'asile.

L'objectif de ce chapitre est de m'interroger sur l'extension du champ d'action du « Secteur réfugiés » par son orientation progressive vers la promotion de la défense de l'asile dans l'espace public. Cette action est associée à un investissement dans un espace associatif et militant plus large qui se constitue autour de cette action. Pour y répondre, je vais dans un premier temps analyser le travail du chargé d'information, son rôle dans l'espace de défense de l'asile et par quelles modalités il intervient. Dans un second temps, je souhaite cartographier l'espace de défense du droit d'asile à Genève afin de saisir le rôle que joue le secteur réfugié à l'intérieur. Enfin, je terminerai par le cas des « jeunes déboutés·es de l'asile à Genève » afin d'exemplifier comment s'articule l'action politique sur un cas que j'ai pu suivre lors de mon ethnographie de terrain. Ce chapitre souhaite comprendre comment une organisation active dans la dimension caritative et d'aide individuelle de défense des personnes issues de l'asile, se politise et oriente son action pour monter en généralité et agit collectivement sur la cause. Cette dimension l'amène à exercer une position centrale dans les activités autour de cette cause.

À partir du tableau ci-dessous réalisé par Jonathan Miaz, au sein de la cause des migrants, le CSP de Genève est aujourd'hui proche du pôle « militant institutionnel ». En effet, comme ce troisième chapitre le mettra en lumière, les moyens d'action qu'il met en œuvre concernent notamment les interventions dans le débat public, la communication, les usages de la démocratie directe. Cependant, il est actif dans un espace de défense de l'asile plus large, en

constante interaction avec des associations plus proches des pôles « caritatifs »
ou « militants-contestataires ».

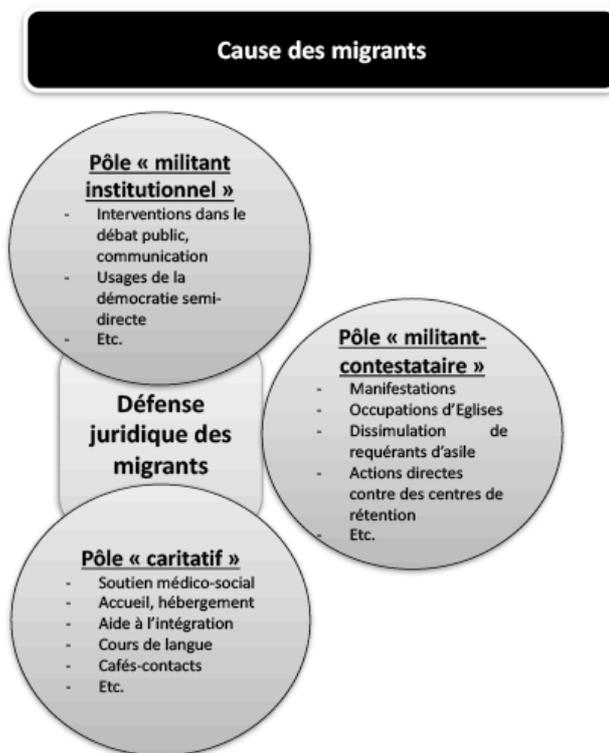


Tableau 8: La défense juridique dans la cause des migrants (Jonathan Miaz, 2017 : 459)

En préambule, il convient de rappeler que le « Secteur réfugiés » du Centre social protestant agit au sein de l'espace de défense de la cause de l'asile en Suisse et plus particulièrement à Genève. Par espace, j'entends « espace des mouvements sociaux » tel que Lilian Mathieu (2012) le définit. Cette thèse repose sur le constat que nos sociétés sont différenciées en une multiplicité de domaines d'activité relativement indépendants. L'espace des mouvements sociaux constitue l'un de ces domaines. Dès lors, les pratiques des agents sont façonnées par le fait qu'elles sont situées au sein d'un univers social donné et prennent leur sens en regard de ces principes spécifiques. Pour l'ancrer à mon terrain de recherche que représente la cause de l'asile en Suisse, ce concept est utile pour plusieurs raisons. Il permet de s'intéresser aux phénomènes réunissant des dimensions collectives, conflictuelles et orientées vers le changement social. Ces protestations collectives impliquent une relation d'opposition avec un adversaire plus ou moins clairement identifié. Il y a également la consistance collective de ces mouvements protestataires qui interrogent, par exemple, l'intégration

d'organisations aux objectifs et aux moyens différents au sein d'une même cause. Lilian Mathieu invite à tester son analyse sur plusieurs terrains. Dans ce chapitre, je prendrai appui sur quelques-unes de ces hypothèses afin d'observer si elles peuvent être applicables à mon terrain de recherche. Ce point de vue permet de comprendre comment plusieurs organisations avec pourtant des formes d'actions et des revendications distinctes se réunissent autour d'un même objet. Cet objet en s'appuyant sur les recherches de Mathilde Pette (2016) peut être identifié comme *la cause des étrangers*. Dans sa recherche, elle le comprend comme l'« *ensemble des associations et des mouvements qui aident, accueillent et défendent les étrangers présents sur le territoire français* » (Pette, 2016 :6). Mon travail s'inscrit dans la lignée de ces travaux, mais à partir d'un niveau plus micro, c'est-à-dire, d'une organisation active dans la défense de la cause que je définis plutôt comme : l'espace de défense de l'asile.

Bourdieu dit « *qu'on peut dire d'une institution, d'une personne ou d'un agent qu'ils existent dans un champ dès lors qu'ils y produisent des effets* » (Bourdieu, 2003). Admettant que le « Secteur réfugiés » fasse partie intégrante et occupe une place centrale dans ce champ, j'essaierai de percevoir ce qu'il fait pour y produire des effets. Dans ce chapitre, je préférerai parler d'« espace » plutôt que de champ, car la notion de champ se limite à un ensemble de lois invariantes qui sont posées comme déjà acquises. Alors que, la notion d'« espace » permet de rendre compte du caractère informel et fluctuant de l'univers au sein duquel s'engendrent et se développent les actions collectives contestataires (Mathieu, 2012). Le caractère dynamique de la notion d'« espace » me permet d'appréhender les mécanismes à l'œuvre sur mon terrain d'enquête. Enfin, considérer la notion d'espace, notamment pour la défense du droit d'asile en Suisse, permet de saisir la spécificité des pratiques qui s'y déploient et des discours qui s'y tiennent. Aujourd'hui cette plateforme existe à Genève et s'appelle la Coordination asile.ge. Elle se réunit toutes les deux semaines pendant deux heures, dans les locaux du CSP, au centre-ville de Genève. Sa présidente depuis 2007 est Lucine Miserez, assistante sociale au « Secteur réfugiés ». Aujourd'hui, une vingtaine d'associations qui participent à la défense du droit d'asile prennent part à ces réunions. La coordination asile.ge est le lieu de rencontre de l'espace de défense de l'asile à Genève. Comme nous l'avons vu, le « Secteur réfugiés » participe à ces réunions depuis le début. La centralité

de celui-ci est aussi comprise grâce aux infrastructures qu'il met à sa disposition et au temps qu'il accorde à son assistante sociale, Lucine Miserez, pour la présider. Cette plateforme centrale dans l'espace de la cause de l'asile permet d'étudier le rôle du CSP et du secteur dans la structuration et le fonctionnement de cet espace militant.

3.1 Chargé d'information : un tournant dans l'action collective

Dans le premier chapitre, j'ai évoqué la création du poste de chargé d'information. Ancrée dans un contexte particulier d'ébullition des mobilisations pour le droit d'asile à Genève, l'émergence de ce poste est également le résultat d'une volonté du « Secteur réfugiés » de créer de l'action collective à partir de ses connaissances du terrain. Par le chargé d'information, le « Secteur réfugiés » se dote d'un nouvel instrument qui lui permet de mettre en pratique ses aspirations plus revendicatives. La création de ce nouveau poste en direction de l'extérieur de l'association marque un tournant dans l'activité du secteur et du réseau de défense de l'asile. Inédit, il permet de doter en ressources spécifiquement dédiées à l'aspect informatif et contestataire dans l'espace de défense de l'asile. Cette nouvelle personne a le devoir de structurer les échanges entre le « Secteur réfugiés » et le réseau, entre le secteur et les autorités politiques, et entre le secteur et les médias. Finalement, ce poste permet non seulement d'augmenter les capacités d'actions collectives du « Secteur réfugiés », mais également de les professionnaliser.

Camille Hamidi (2020) dans le dictionnaire des mouvements sociaux avance que la professionnalisation des associations contestataires augmente généralement en France dans les années 70. Le « Secteur réfugiés » à Genève suit cette tendance. Cependant, selon Pette, l'accroissement du salariat et donc la professionnalisation des associations impliquent dans la cause des sans-papiers de recourir toujours plus fréquemment au droit. Doté en ressources, le pôle juridique permet peut-être le développement de compétences spécifiques, mais le risque premier est de réduire la dimension contestataire et politique de l'association. Si le constat d'augmentation du recours au droit est vrai pour le « Secteur réfugiés » (voir chapitre 2), la prégnance de la dimension contestataire est centrale dans son activité et est justifiée par la création de ce poste de chargé d'information.

Au « Secteur réfugiés », le poste a été exercé depuis sa création en 1985 par deux personnes⁵⁴ : Yves Brutsch pendant 25 ans et Aldo Brina depuis 2011. Il est certain que le premier a façonné le poste et a défini les contours de son action. Dans un entretien mené avec Yves Brutsch, il explique en quoi la création de ce poste du « Secteur réfugiés » est particulière au CSP. *« Je crois que ça a été vraiment l'intelligence du CSP, de ne pas s'en tenir à un travail direct en faveur de certaines personnes, mais de vouloir thématiser ça et faire connaître cette problématique de façon plus générale. Parce que par ailleurs, les autres organismes en Suisse romande avaient un nombre de postes assez limité centré sur le travail direct d'assistance aux réfugiés, mais pas tellement d'implication dans les débats. (...) Je crois qu'il y avait quand même cette volonté des collègues du secteur de faire connaître la problématique dans un contexte où l'asile était très discuté. (...) On était relativement autonome et on était reconnu avec une expertise qui ne se retrouvait pas forcément ailleurs. Car c'était un secteur relativement important. Et même par rapport aux autres organisations. Caritas avait une activité relativement limitée à l'époque, si je me souviens bien. Bon il y avait aussi Elisa-asile, mais qui était plus une association qui s'est créée sur la base d'engagements bénévoles avant de professionnaliser un poste. C'était le CSP quand même qui était le lieu ressource par rapport à ces questions-là et auquel la presse s'adressait. Non, mais le fait qu'il y ait ce poste dans lequel j'exerçais mon activité rendait possible le fait que j'étais plus présent, plus disponible par rapport à ces sollicitations. Alors que d'autres collègues à Caritas ou à l'EPER n'étaient pas forcément disponibles pour répondre aux journalistes. Même en Suisse romande on était finalement un peu le lieu ressource. À partir du moment où on intervient à certaines occasions, on finit par être repéré, par être identifié comme le... Comme un lieu ressource. »* (entretien Yves Brutsch). Dans cet extrait, il décrit la centralité, à l'époque déjà,

⁵⁴ Yves Brutsch a été chargé d'information entre 1985 et 2010 et Aldo Brina l'occupe depuis. Une autre personne l'a exercé mais l'expérience ne s'est pas bien passée et s'est vite terminée. Une juriste a exercé ce poste ad interim avant l'entrée en fonction d'Aldo Brina.

du « Secteur réfugiés » dans l'espace de défense de l'asile à Genève et plus largement en Suisse romande.

Encadré :

Je crois que dans le souci de faire connaître la problématique de la défense, etc. Il y a eu de ma part, mais pas seulement une volonté d'alliance des gens sur le terrain, et de ne pas seulement se limiter à un travail d'aide individuelle, mais d'essayer de soutenir une dimension collective.

Entretien Yves Brutsch

Comme nous l'avons déjà vu, ce poste permet de dépasser ce que la littérature décrit comme la tyrannie du singulier⁵⁵. Ce poste est décrit comme lieu ressource qui indique à la presse, aux autorités et aux collègues du réseau, la personne vers qui ils peuvent s'adresser. Les archives montrent bien non seulement qu'Yves Brutsch, mais aussi plus tard, Aldo Brina sont identifiées en tant que, « M. asile » (récurrence dans deux entretiens) et deviennent des figures centrales de l'espace de défense de l'asile.

Dans un hommage à Yves Brutsch lors de son départ à la retraite, la revue Vivre Ensemble décrit cet homme comme un personnage fédérateur dans les différentes mobilisations en direction des autorités. Cette compétence est extrêmement importante, car un espace de mobilisations est traversé par différentes organisations qu'il est nécessaire d'agréger (Mathieu, 2012). Le chargé d'information doit permettre cette rencontre entre associations réunies autour de la cause asile. Aldo Brina se considère lui, plus comme une plateforme au sein du réseau. C'est-à-dire que son rôle ne serait pas de contrôler les différents groupes, mais plutôt de rediriger, d'informer les personnes qui s'adressent à lui et qui souhaitent s'investir dans la défense de l'asile. Pour son secteur, il se considère plus comme la fenêtre d'ouverture sur l'extérieur, c'est-à-dire, le réseau genevois, suisse romand et suisse aussi.

Une autre particularité du CSP qui ressort de l'entretien avec Yves Brutsch et aussi à plusieurs reprises dans mon ethnographie de terrain, renvoie aux

⁵⁵ La tyrannie du singulier se caractérise par le fait que la défense d'un individu et son efficacité va se construire contre la capacité de l'organisation à générer un grief (Agrikoliansky, 2003).

ressources investies par le CSP afin de professionnaliser et d'offrir des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs. En le comparant aux autres organisations, il admet que le « Secteur réfugiés » fait office de particularité positive par rapport à ses homologues. Dans un entretien avec Aldo Brina, je lui ai posé la question des ressources dont il dispose en tant que chargé d'information du « Secteur réfugiés » et sa réponse ne concerne pas tant les « ressources humaines (RH)» (bien qu'elles soient évidentes pour lui), mais plutôt la légitimité dont il dispose pour intervenir dans les différentes arènes, protestataires, médiatiques et politiques. *« Le CSP est reconnu comme un acteur du domaine de l'asile et expert dans ce domaine depuis des années. La personne qui a exercé ce poste avant moi était considérée comme Monsieur asile en Suisse romande voir en Suisse et donc on s'adressait beaucoup à lui. Moi du coup je profite de cette légitimité parce que quand tout d'un coup je dis qu'on va lancer un appel, que je demande à des personnalités ou que je demande au Temps de me consacrer une place dans une rubrique d'opinion, j'ai rarement des refus. On me prend au sérieux parce que j'ai justement cette légitimité de travailler avec une équipe qui est dans le terrain et de travailler pour une institution qui a un historique très important avec l'asile. Ça c'est une ressource. »* (Entretien Aldo Brina). Cette légitimité s'acquiert aussi par la multiplicité des interventions dans la presse afin d'informer plus largement les citoyens et les autorités politiques d'un autre récit, plus favorable aux réfugiés.

Finalement, cette fonction de représentation assumée par la personne en charge de ce poste est cruciale pour l'existence de la cause (Agrikoliansky 2020). *« Pierre Bourdieu a ainsi souligné l'importance du processus d'institution par lequel des représentants peuvent parler au nom d'un collectif et, ce faisant, contribuent à lui donner consistance et cohérence »* (Agrikoliansky, 2020 : 344). Cet élément est prépondérant dans la compréhension des modalités d'actions du « Secteur réfugiés ». Progressivement, le rôle de chargé d'information a exercé une position toujours plus centrale jusqu'à aujourd'hui où il est perçu comme un porte-parole de l'espace de défense de l'asile. Il participe à la structure de l'espace et à sa dynamique. Il est l'instrument par lequel le « Secteur réfugiés »

agit sur la cause pour prolonger son action individuelle dirigée vers les bénéficiaires.

Encadré : spécificité du « Secteur réfugiés »

« La spécificité du CSP réside aussi dans cette prise de parole publique alimentée par sa pratique quotidienne d'assistance sociale et juridique. Tous les acteurs qui commentent le droit d'asile dans les médias n'ont pas le même ancrage dans le terrain. Dans un domaine où le débat est fourni, et les projets de révisions législatives extraordinairement complexes, le rôle du chargé d'information consiste aussi à suivre une actualité très dense, et à la synthétiser pour en rendre la substance accessible aux personnes qui s'intéressent plus simplement à l'accueil des réfugiés. Ce travail de médiation favorise la participation au débat législatif des professionnels actifs sur le volet de l'intégration, des bénévoles d'associations, et de tous les citoyens engagés. Souvent les enjeux de l'évolution du droit sont masqués par la sophistication des propositions discutées. Dans ce contexte, éclairer le débat en faisant entendre la voix propre au CSP, c'est aussi le rendre plus démocratique » (Aldo Brina, à paraître).

Une lutte pour l'information

Comme le premier chapitre l'a évoqué, le thème de l'asile a occupé une place prépondérante dans l'actualité politique suisse. Depuis les années 1980 et jusqu'à encore récemment, il fait partie des sujets les plus débattus et les plus récurrents dans les objets de votations de démocratie directe (Leyvraz, Stünzi & Miaz, 2020). Pour le premier chargé d'information, sa lutte visait à faire entendre un autre discours sur l'asile, plus favorables aux réfugiés. Cela est passé, entre autres choses, par la coordination de campagnes référendaires nationales. Lors de son départ à la retraite, il estime être parvenu à faire entendre sa voix et celle de ses collègues, militantes et militants de l'espace de défense de l'asile, dans l'espace public. « L'asile est un des sujets de priorité des Suisses depuis plus de vingt-cinq ans, alors que les abus sont en fait très marginaux. Ma victoire, c'est d'avoir contribué à préserver au sein de l'opinion publique un courant de résistance, certes minoritaire, mais qui refuse que l'on bafoue ce droit » (Vivre Ensemble, 2010).

Comme j'en ai déjà parlé, l'information est au centre des activités du « Secteur réfugiés » et de ses antennes externes comme la revue Vivre Ensemble. L'information permet à l'espace de la cause de l'asile d'amener son point de vue et ses arguments dans le débat public. Les mouvements sociaux sont des producteurs de discours. Leur protestation est intrinsèquement liée au discours (Mathieu, 2020). La production de ce discours nécessite un ensemble de dispositions qui se retrouvent chez des militants comme le poste de chargé d'information. Ce dernier permet l'articulation de la domination subie par d'autres (en l'occurrence les réfugiés). Puisqu'il est plus difficile pour les personnes concernées d'informer sur leur situation⁵⁶, des porte-paroles émergent et sont censés rédiger des positions officielles d'un espace disparate. Ils doivent agréger un ensemble de points de vue différents et présents dans un même espace. La notion d'espace rend compte d'un réseau souple qui s'articule autour d'une cause comme cela peut être le cas pour l'asile. Lorsque le chargé d'information ou les membres du secteur ou plus largement l'organisation interviennent publiquement, ils s'exercent à une pratique discursive contestataire, mais doivent tenter de répondre aux exigences du plus grand nombre au sein du réseau.

Pour faire entendre les revendications adressées au personnel politique, pour informer plus largement la population et pour trouver des caisses de résonance à leurs messages, l'espace constitué autour de la cause de l'asile recourt régulièrement aux médias. Lilian Mathieu (2012) explique que les médias et les mouvements sociaux ont mutuellement besoin l'un de l'autre, mais dans un contexte de haute tension. Les médias sont, selon lui, des entreprises économiques qui dépendent d'une clientèle et d'appuis financiers publicitaires. Les médias sont pris dans l'injonction de devoir faire court et percutant afin de garder le plus possible l'attention du public. Ils sont contraints de changer régulièrement de thèmes et d'expressions publiques de luttes collectives. « *Le fait que les médias soient les principaux porte-parole de cette figure aussi puissante qu'insaisissable qu'est l'« opinion publique » contraindrait les*

⁵⁶ Bien sûr, l'absence de dispositions n'est pas le seul facteur qui rend plus difficile l'accès à la parole publique des candidats à l'asile. Il y a de façon non-exhaustive, la fragilité du statut, les risques supposés ou réels qu'impliquent une exposition médiatique, la langue ou un désintérêt pour l'activité.

mouvements à une hypertrophie des stratégies de présentation de soi qui viserait à agir principalement sur la représentation que le public, à travers la presse peut se faire du groupe qui manifeste. Cela d'autant plus qu'ils se pensent vulnérables devant d'éventuels comptes-rendus défavorables. (...) La dépendance croissante des mouvements sociaux à l'égard des médias est telle qu'une action contestataire dont la presse n'a pas parlé, n'a en quelque sorte pas eu lieu et est incapable de peser politiquement. (...) [l'action contestataire] ne peut produire ses effets que si elle parvient à susciter de larges recensions dans la presse écrite, parlée et télévisée qui est devenue aujourd'hui le point de passage obligé pour être perçu par le champ politique et exister comme problème politique » (Mathieu, 2012 : 174). Les groupes qui n'ont pas toujours les ressources pour mobiliser beaucoup de militants, peuvent compenser cette carence par des actions exigeant peu d'effectifs, mais spectaculaires pour répondre au besoin d'images marquantes des journalistes (Mathieu, 2012). Les milieux asile par exemple n'ont pas toujours été quantitativement nombreux dans les mobilisations collectives et un poste de chargé d'information peut par son inventivité, son expérience militante et ses contacts avec les médias, trouver les ingrédients nécessaires à la publicisation de la cause et à l'apport d'informations sur la scène médiatique. Finalement, le poste de chargé d'information est un métier d'équilibriste. Il peut être assimilé à ce qu'Artières⁵⁷(2002) appelle un : *intellectuel spécifique* qui parvient à mettre à profit la perception que beaucoup ont de lui, celle « d'expert », nécessaire à dénoncer les faits auprès des autorités politiques.

Virtuose de l'action collective

Le poste de chargé d'information est intrinsèquement lié à une capacité à générer de l'action collective. Pour ce faire, il doit nécessairement disposer de capital militant. Lilian Mathieu définit ce concept comme : « *un capital incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir, out tout simplement à obéir et recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives* » (Mathieu, 2012 : 101). Ces compétences pour l'action collective traduisent la possibilité de politisation d'une organisation comme le «

⁵⁷ En empruntant le concept à Foucault (Michel Foucault, « La fonction politique de l'intellectuel » [1976],

Secteur réfugiés ». Tant qu'aucun collaborateur n'en dispose, l'investissement revendicatif de la cause semble compliqué. Cette section vise à réhabiliter le rôle des agents humains (agency) dans l'analyse des mobilisations et de saisir le rôle d'Yves Brutsch et d'Aldo Brina en tant que *virtuoses* de l'action collectives.

Généralement, les mouvements sociaux sont le processus d'irruption de profanes (ou plus ou moins stigmatisés comme tels) dans le domaine réservé des spécialistes, aux yeux desquels leurs revendications paraissent illégitimes (Mathieu : 2012). Dans l'asile en Suisse, la dynamique est différente puisque l'irruption dans l'espace public ne se fait pas exclusivement par des profanes. Ce sont des militants bénévoles ou professionnels qui maîtrisent les enjeux et qui de ce fait sont à même de porter à l'agenda politique une action revendicative en direction des autorités. C'est le rôle du chargé d'information, de ses collègues et plus largement de l'espace de défense de l'asile.

Dès lors, on l'aura compris, ce poste clé se doit d'être exercé par une personne dotée de compétences pour l'action collective. En effet, les connaissances des institutions peuvent certes être importantes, elles ne sont pas pour autant suffisantes. Il faut disposer aussi de compétences pratiques et cognitives spécialisées (Mathieu, 2012) qui se développent par l'expérience d'une lutte préalable. Ces savoirs et savoir-faire selon Mathieu (2012) regroupent des activités qui peuvent par exemple comprendre la rédaction d'un tract ou la négociation d'une manifestation avec la police. Pour Bourdieu, cela renvoie à la *compétence spécifique des leaders* qui est faite « pour l'essentiel d'un ensemble d'instruments linguistiques et posturaux, d'une rhétorique à la fois verbale et corporelle qui permet de prendre et de tenir les lieux et les instruments institutionnalisés de la parole » (in Mathieu, 2012 : 242).

À partir de ces dernières considérations, il convient de comprendre le poste destiné à la généralisation de la cause au sein du « Secteur réfugiés », en tant que *virtuose*. Ce terme emprunté à Weber (in Mathieu, 2012) permet de saisir le haut niveau de compétences en matière d'action collective. Ces compétences spécifiques s'actualisent au sein d'un espace militant et sont indissociables de dispositions contestataires préalablement acquises (*ibid*).

Au « Secteur réfugiés », le chargé d'information peut être considéré comme un porte-parole. C'est un poste clé puisqu'il est souvent analysé comme une condition indispensable au développement de l'action collective de masse

(Agrikoliansky, 2020). Par son fort capital social et symbolique, il contribue à recruter des soutiens internes et externes au passage à l'action et à la construction d'organisations (*ibid*).

Ces compétences chez un *leader* sont primordiales pour assurer la crédibilité de la cause. Dans l'autre sens, une cause peu crédible ne sera pas suivie et l'animateur se retrouvera isolé. Un chargé d'information du « Secteur réfugiés » se doit par son rôle central dans l'action collective de fournir des indices convaincants de la généralité de la cause (Mathieu, 2012). Si la formulation manque en exigences de montées en généralité, alors le mouvement risque d'être renvoyé par les autorités politiques du côté du singulier. Parallèlement à cela, il doit aussi réaliser un travail de mobilisation autour du réseau pour qu'un maximum de collectifs et de militants se joignent au mouvement. L'actuel chargé d'information l'explique dans un entretien, « *mon rôle est de faire... même si certains de mes collègues participent à ces réunions... moi c'est quand même mon rôle de faire lien avec l'extérieur de l'institution, avec d'autres associations qui sont peut-être plus militantes, qui vont faire des manifs qui vont des campagnes, d'autres actions, etc. C'est comme ça qu'on généralise notre propos. Tout d'un coup ça prend une autre dimension quand on est une coalition et qu'on est nous qu'une association parmi d'autres.* » (Entretien Aldo Brina).

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, on comprend aussi que le « Secteur réfugiés » du CSP n'est pas le seul acteur qui participe aux actions collectives. Nous le verrons plus tard, l'espace associatif genevois est dense et composé d'associations ou de groupes aux modalités d'actions disparates. Comme l'encadré ci-dessous le met en exergue, au sein du réseau, le chargé d'information façonne l'action collective revendicative en direction des autorités, tout en étant un interlocuteur de référence pour ces mêmes autorités.

Un point qu'il convient d'évoquer concerne l'implication des autres collaborateurs du « Secteur réfugiés ». Ils et elles participent à des échelles variables à l'action collective investie par leur organisation. Dans le même sens, la particularité du chargé d'information est de concentrer son travail dans l'espace de défense de l'asile. Cependant, bien qu'il s'agisse du seul poste professionnel de cette nature au sein du CSP, plusieurs autres militants

s'engagent et impulsent l'action collective. Bien que ce poste exerce une position spécifiquement destinée à ce propos, il ne détient pas le monopole.

Encadré :

« (...) Il y avait de fait, une nécessité que les gens se réunissent, se soutiennent et entrent dans une logique collective. (...) Confier à quelqu'un, un rôle ancré dans une dimension collective... avec aussi une volonté d'intervenir dans les médias, etc. est quelque chose qui n'existait pas ailleurs. On en restait beaucoup plus à de l'aide concrète individuelle. Sans tellement chercher à agir au niveau de l'opinion publique. À partir du moment, où il n'y avait pas de personnes investies dans ce rôle-là, les organisations se limitaient à leur travail d'aide immédiate. (...) À travers mon poste, il y avait une capacité de travail qui pouvait aller dans ce sens. C'est quand même un travail de se mettre en contact avec tous les interlocuteurs, de les convoquer, de provoquer une discussion. C'est un prolongement du fait qu'il y avait une personne qui n'était pas accaparé par les tâches de l'aide individuelle et qui pouvait penser plus globalement à la problématique avec la volonté d'encourager l'existence d'une forme de réseau. »

Entretien d'Yves Brutsch

Prolonger l'action entre les sursauts

Depuis sa création en 1972 jusqu'à aujourd'hui, le « Secteur réfugiés » a participé à de nombreuses mobilisations. En 50 ans d'activité, il est impossible de revenir sur chacun des épisodes protestataires auxquels a pris part l'organisation et son rôle dans ceux-ci. Il est en revanche intéressant d'analyser comment le « Secteur réfugiés » a joué un rôle dans la continuité des mouvements.

Pour ce faire, il convient de convoquer la notion d'*abeyance structure*, que Verta Taylor (in Johsua, 2020:21) définit comme : « un processus de maintien ou de mise en veille par lequel les mouvements parviennent à durer dans des environnements politiques devenus non réceptifs, jouant ainsi un rôle de passeur entre deux étapes de mobilisation ». Ce concept permet d'appréhender l'engagement dans un continuum de pratiques où les mouvements peuvent se

maintenir dans le temps et éventuellement ressurgir au bénéfice d'un contexte d'opportunités politiques plus favorable (Joshua, 2020). Ce cadre analytique que propose Taylor permet de s'intéresser aux ponts organisationnels et idéologiques qui relient différentes étapes d'une mobilisation. Pour permettre cette continuité, plusieurs facteurs sont importants selon Taylor, parmi eux ; *la temporalité* (un petit groupe demeure fidèle dans la durée), *la force d'attachement à la cause* et *la centralisation* (stabilité organisationnelle, coordination et expertise technique) (Joshua, 2020). La présence d'une organisation militante comme le « Secteur réfugiés » qui dispose de ressources et d'employés professionnels permet la défense de la cause dans la continuité.

Pour saisir ces phases de réveil et de repos qui caractérisent l'espace de défense de l'asile, il convient d'analyser l'opposition entre le discontinu et le continu (Mathieu, 2012). Une action protestataire revêt souvent un caractère ponctuel et temporairement limité, par exemple en réaction à une décision gouvernementale. Cette modalité s'oppose à une activité régulière et systématique. Dans le cadre de l'action du « Secteur réfugiés », son action vise à participer à la continuité de cette activité. C'est en partie le rôle du chargé d'information d'être la mémoire de la mobilisation. Aldo Brina en parle en entretien : « *[une des ressources de l'organisation sont] les archives, de pouvoir rechercher des infos sur ce qui s'est passé il y a quelques années. Moi je trouve un peu sidérant parce qu'il y a tout un tas de sujets où il s'est passé exactement les mêmes choses il y a 10,15, 20 ans et plus personne ne s'en souvient. J'ai aussi ce rôle-là parfois, de plonger dans les archives et de dire en fait qu'il y a déjà eu des hébergements dans des abris de protection civile ça s'est passé comme ci et comme ça. Il y avait déjà eu un centre fédéral à Genève, ça c'était passé comme ci et comme ça et (silence) voilà* » (Entretien Aldo Brina). Lorsque l'espace de défense de l'asile rencontre une phase impliquant une forte mobilisation, par exemple lors d'une campagne référendaire, le « Secteur réfugiés » participe activement à coordonner l'action protestataire, à faire le lien entre différents groupes et à définir les enjeux. Dans ces moments d'exaltation provoqués par l'intensité de la mobilisation, de nombreux nouveaux militants acquis à la cause de défense de l'asile investissent l'espace. A contrario, le reste du temps, le « Secteur réfugiés » s'informe, renseigne et participe aux échanges par l'engagement de ses professionnels dans la cause. Nous y reviendrons plus tard, mais toutes les deux semaines ils

participent aux réunions de la Coordination asile.ge. Cette plateforme est un outil pour entretenir un lien entre les personnes impliquées au sein de l'espace de défense de l'asile à Genève. C'est un lieu de rencontres et d'échanges sur les actualités. C'est aussi un lieu d'organisation d'actions revendicatives. Finalement, c'est un des lieux propices à l'impulsion d'actions collectives plus larges, capables de réagir à des questions qui surgissent dans l'actualité.

Par exemple, dans le cas des « jeunes déboutés·es » (nous y reviendrons plus tard dans ce chapitre), l'impulsion d'actions en direction des autorités est venue de la Coordination asile.ge. Le « Secteur réfugiés » y a pleinement participé. C'est en partie grâce aux savoirs et savoir-faire de l'organisation que des actions ont été menées, facilitées, renseignées et mises en œuvre.

Un autre exemple sur lequel nous aurons l'occasion de revenir concerne les campagnes référendaires sur plusieurs révisions de la Lasi. Yves Brutsch en a coordonné plusieurs au niveau national, romand et genevois. Aldo Brina a également participé à l'une d'entre-elle⁵⁸. Une campagne référendaire est une période intense et relativement courte dans le temps des mobilisations à large échelle et de visibilisation de la cause dans l'espace public. Chacune d'entre elles représentent une réaction à une décision législative. La démocratie semi-directe est un instrument conventionnel qui est utilisé pour contester une révision législative et la dynamique que génère une campagne est un moment clé de mobilisation pour l'espace de défense de l'asile à Genève et en Suisse romande. Ce moment permet aussi l'élargissement de la base militante.

3.2 Investissement de l'espace associatif

Comme le chapitre 1 l'a présenté, en 1985, à Genève, une plateforme de défense du droit d'asile se crée. Elle existe aujourd'hui encore sous le nom de la « Coordination asile.ge ». Au fil des années, elle a joué un rôle central dans la coordination d'actions collectives, dans l'organisation de campagnes référendaires et dans le maintien de contacts entre militants. Comme le résume Yves Brutsch dans un entretien : *« J'ai provoqué des rencontres entre des personnes dispersées sur le terrain genevois qui s'occupaient de l'asile. J'avais ce souci de mettre les gens en relation et permettre une discussion collective. »*.

⁵⁸ La dernière en date à laquelle le « Secteur réfugiés » s'est énormément impliqué ; 2012.

Le fait qu'une organisation comme le CSP investisse cet espace militant et associatif extrêmement large permet de comprendre sa posture plus militante que d'autres organisations de défense juridique ailleurs en Suisse. Il admet l'importance de l'enjeu, d'agir sur la cause de l'asile au niveau global par un travail coordonné avec d'autres associations qui ont différentes modalités d'actions.

Aujourd'hui la Coordination asile.ge regroupe une vingtaine d'associations qui se réunissent un mardi toutes les deux semaines, dans les locaux du CSP pendant deux heures de temps. À chaque rencontre, entre 10 et 50 personnes sont présentes selon les enjeux de l'ordre du jour.

Encadré : Ordre du jour de la séance du 7 décembre 2021

Dossiers en cours :

- Jeunes débouté·es : retour sur la rencontre du 1^{er} décembre, parrainage/marrainage, lettre ouverte, séance du 16 décembre avec la délégation migration.
- Référendum No Frontex
- Newsletter de la Coordination

Demandes à traiter:

- Demande de soutien du Comptoir des médias
- Demande de l'association Antidote

Infos diverses et points de situation:

- Audition de la Coordination asile.ge par la Commission des travaux du Grand conseil au sujet de la construction du centre de détention administrative au Grand-Saconnex
- Point de situation foyer de l'Étoile
- Action vaudoise « Engagez des débouté·es pour travailler dans les EMS »

À titre d'exemple, l'encadré ci-dessus rend bien compte de la diversité des thèmes traités lors d'une séance de la Coordination asile.ge. En effet, l'encadré révèle la pluralité des modes d'action dans lesquels la plateforme s'engage. Lors de cette séance, il a été question de la rencontre de lobbying politique lors de la préparation d'une rencontre avec le Conseil d'État genevois (thématique abordée plus bas dans le texte) ou d'audition au Grand conseil du canton de Genève. Il a

aussi été discuté de la campagne en faveur du référendum « No frontex⁶⁰ » et de l'implication de la Coordination asile.ge. Lors de cette séance, il a été question du soutien financier au Comptoir des médias de « Vivre Ensemble », plateforme qui vise à informer les journalistes lorsqu'ils s'expriment sur l'asile. Il a aussi été question des « Jeunes Mineurs non accompagnés » du Foyer de l'étoile, ainsi qu'une action dans un canton en faveur des « Jeunes déboutés ».

Comme le tableau⁶¹ l'indique, le réseau associatif genevois en matière d'asile est extrêmement dense et regroupe plusieurs associations au profil varié. La Coordination asile.ge est un réseau associatif militant très investi par des bénévoles et des professionnels qui s'engagent dans la promotion de la cause et dans la défense de l'asile.

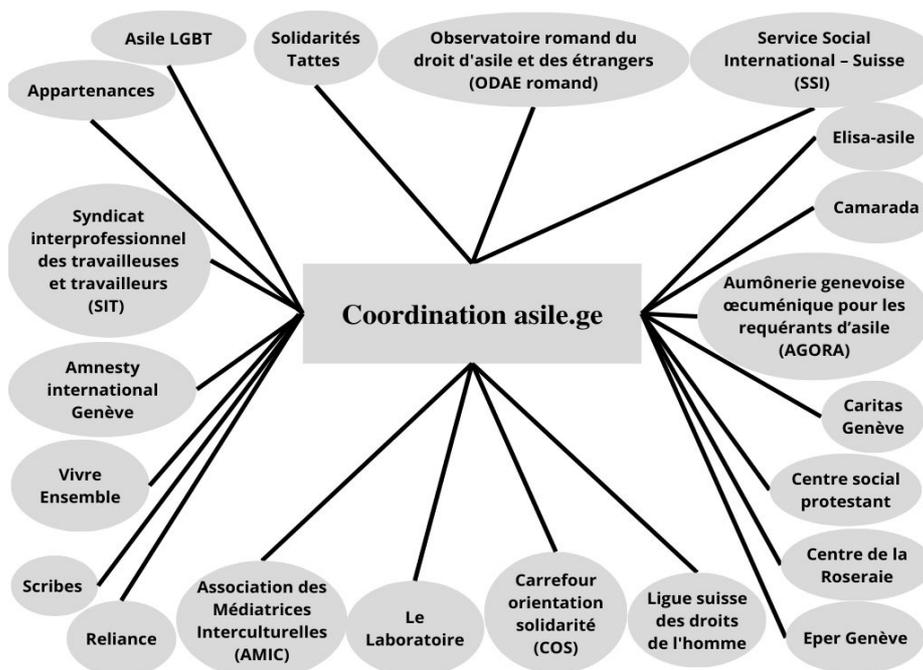


Tableau 9: les organisations membres de la Coordination asile.ge (en 2022)

Le graphe ci-dessus permet de rendre compte de l'espace de défense de l'asile tel que défini plus haut dans l'exposé. Il y a un collectif d'associations qui expriment par des pratiques conflictuelles leur volonté de changement d'un état du monde (Mathieu, 2012). Si la coordination asile.ge a agi et agit encore par

⁶⁰ Le référendum « No Frontex » a été lancé le 12 octobre 2021 par « Migrant Solidarity Network » une organisation de défense de l'asile suisse-allemande. Il a été appuyé par de nombreuses autres organisations de défense des droits et des intérêts des réfugiés ainsi que le Parti socialiste et les Verts suisses. Le CSP de Genève s'est engagé dans la campagne.

⁶¹ À noter que la taille des bulles ne correspond pas au poids de l'organisation dans la Coordination asile.ge mais simplement à la longueur du nom de l'organisation.

des processus contestataires ouverts, ses formes d'actions réalisées sont aussi parfois plus discrètes et ordinaires. Parfois, ses séances ont aussi pour objectif de renforcer la cohésion du groupe militant dans des phases plus « calmes » de la contestation. Finalement, cette plateforme permet un degré d'indépendance minimal entre associations actives dans l'espace de défense de l'asile. Cependant, cette « unité minimale » permet la reconnaissance mutuelle de toutes ses composantes (associations et militants) (Mathieu, 2012).

La diversité des champs d'actions de chaque association leur permet d'apporter un regard différent sur la cause. Celui-ci est ensuite mis au service de l'espace de défense de l'asile par la Coordination asile.ge.

Solidarités Tattes est l'association la plus proche du pôle militant. Elle facilite par ses contacts l'organisation de manifestations et de mobilisations plus larges grâce à son réseau militant. *Elisa-asile*, *Caritas Genève* et les juristes du « Secteur réfugiés » du CSP de Genève apportent des informations juridiques sur l'évolution de pratiques ou sur des blocages qu'ils rencontrent. La coordination asile.ge représente pour eux, un moyen de dépasser la tyrannie du singulier en articulant leur travail à une problématique plus collective. *Vivre Ensemble* et *l'ODAE romand* sont des revues d'informations et de documentations. Ils font le pont entre Cité et espace de défense de l'asile tout en étant une ressource de publicisation de la cause. *L'AGORA* est une association qui a été créée par le premier assistant social du « Secteur réfugiés », Maurice Gardiol (voir encadré ci-dessous). C'est une association dans laquelle des aumôniers accompagnent des requérants d'asile ou déboutés au centre des Tattes⁶³, dans les CFA, à l'aéroport et en détention administrative. Cette association est précieuse pour le réseau, car elle a accès à des huis clos. Les aumôniers sont aussi régulièrement les premiers au courant lorsqu'un renvoi est sur le point d'être effectué. Ils peuvent ainsi alarmer le réseau qui pourra ensuite se mobiliser rapidement. D'autres associations de la coordination asile.ge, parmi elles, certaines créées par le CSP, s'occupent d'offrir des lieux de rencontres et de partage afin de

⁶³ Le centre des Tattes est un des plus grands centres cantonaux de Suisse (500-700 résidents). Construit dans les années 1970 pour loger des saisonniers italiens, il a ensuite été réaffecté pour l'accueil de requérants d'asile, réfugiés ou déboutés. Aujourd'hui les infrastructures sont vétustes, les chambres surpeuplées et en plus de la population issue de l'asile, de personnes qui sont à l'aide sociale (par l'HG) y sont également logés. Il est régulièrement sous le feu des critiques. En 2014, il a été le théâtre d'un incendie qui causa la mort d'une personne et en blessa 40 autres. L'association AGORA y a ses locaux à l'intérieur.

faciliter l'intégration de la population réfugiée. C'est par exemple le cas de *Camarada*.

Encadré : AGORA :

Après la création du CERA de Genève, de nombreux candidats à l'asile se retrouvent isolés dans cette nouvelle structure. Pour pouvoir aider ces nouveaux arrivants, Maurice Gardiol fonde l'AGORA en 1988 afin d'assurer un soutien spirituel dans les nouveaux centres fédéraux. C'est une association subventionnée par l'Église protestante. Sa présence auprès des réfugiés fait suite à une convention avec le SEM.

Aujourd'hui, les aumôniers sont les dernières personnes « extérieures » à avoir accès à l'aéroport, dans les CFA et dans les cellules de détention administratives. Ils exercent régulièrement un travail de mobilisation autour des renvois puisqu'ils sont les premiers souvent à être au courant.

(Ethnographie de terrain et entretiens au centre des Tattes)

Dans cette pluralité associative active dans l'espace de défense de l'asile, le « Secteur réfugiés » du CSP occupe une place particulière. Outre l'engagement de Lucine Miserez dans le rôle de présidente depuis 15 ans, il offre son expertise dans ses domaines d'engagement : la défense juridique, défense sociale et de coordination collective. Comme l'indique Yves Brutsch dans un entretien, la présence du « Secteur réfugiés » au sein de la Coordination asile à l'époque (comme aujourd'hui) a toujours représenté un support sur lequel le réseau pouvait s'appuyer. En plus de cela, « (...) les personnes impliquées pouvaient en tirer profit et rencontrer d'autres personnes, y compris bénévoles et professionnelles pour échanger sur cette problématique de l'asile » (entretien d'Yves Brutsch).

Tableau 10: principales organisations de la Coordination asile.ge avec lesquelles le "Secteur réfugiés" collabore

Association	Champ d'activité	Créé par le CSP
Centre social protestant de Genève	Secteur réfugiés: défense juridique, social et politique	/
Elisa-asile	Défense juridique	Non
Caritas Genève	Défense juridique	Non
Camarada	Centre accueil et formation professionnelle pour femmes	Oui
Caritas Genève	Défense juridique et sociale	Non
Solidarités Tattes	Organisation militante	Non
AGORA	Accompagnement spirituel	Oui
ODAE romand	Information	Oui
Vivre ensemble	Information	Oui
Appartenances	Consultation Psychothérapeutique pour Migrant-es (CPM)	Non
Le Service social international (SSI)	Défense juridique pour mineurs non-accompagnés	Non
Reliance	Tutorats pour des enfants et des jeunes	Non
Association de Médiatrices Interculturelles (AMIC)	Médiation interculturelle	Non
SCRIBES	Rédaction de lettres administratives	Oui

Cette description⁶⁴ permet de comprendre que la coordination asile.ge constitue une forme de coalition au sein d'un espace militant. Chaque association constitue une unité contestataire réunie autour d'un objectif commun de défense de l'asile. Rapportées au schéma de Kriesi, les associations présentes au sein de cet espace remplissent chacune des modalités d'actions : du *self-help*, à la mobilisation politique, à la représentation politique et au soutien juridique et social.

⁶⁴ Les associations présentes dans la première partie sont celles que j'ai identifiées pendant mon stage. Celles présentées dans la seconde partie m'ont été indiquées par la présidente de la Coordination asile.ge. Ces dernières sont particulièrement actives dans les mobilisations autour des « jeunes ».

Chacune d'entre elle souhaite garder son autonomie et ses spécificités. Elles refusent donc de fusionner dans une entité singulière qui verrait dissoudre leurs identités (Mathieu, 2012). Staggeborg souligne d'ailleurs que la formation et la pérennisation de toute coalition exigent un travail spécifique (coalition work) de tissage et d'entretien de relations réciproques, d'identification et de définition d'enjeux communs, ainsi que d'actions conjointes (in Mathieu, 2012 : 66). Ces éléments permettent de comprendre qu'une alliance d'associations qui ne partagent pas la même vision de la lutte ne doit pas être naïvement perçue derrière une image unifiée. Chaque association dispose d'enjeux et d'objectifs qui lui sont propres. La participation à une coalition demande un travail conséquent vers un consensus et de dépassement de leur concurrence. La coordination asile.ge n'est pas perçue comme un espace de concurrence à la recherche constante de consensus par ses protagonistes, mais plutôt comme un lieu d'échange, d'union de leurs forces et leurs ressources.

Selon Mathieu (2012), la construction et le maintien d'unité constituent l'un des principaux aspects d'un espace militant. Cela peut s'observer dans la rédaction de plateformes d'appel à la mobilisation. Par exemple, au sein de la coordination asile.ge figurent des associations plus militantes, d'autres, plus institutionnelles, et d'autres plus religieuses. Le maintien de cette dimension collective exige un travail de médiation et de coordination, c'est-à-dire d'évitement de thèmes susceptibles de faire apparaître ou d'aviver des lignes de clivages existantes (Mathieu, 2012). Lors de mon ethnographie de terrain, je n'ai pas perçu de tensions propres aux actions menées. Il y a eu parfois des désaccords sur la stratégie adoptée, mais qui n'ont pas bloqué la poursuite d'une mobilisation.

La coordination asile.ge peut aussi être analysée sous le prisme de la notion de « réseaux » (Cinalli, 2020). En effet, l'existence de cette plateforme de rencontre au sein de l'espace de défense de l'asile fructifie une multiplicité de liens interdépendants connectant entre eux une multiplicité d'individus, de groupes et d'organisations formelles (*ibid*). L'existence de ce réseau impacte aussi la formation des cadres d'interprétations et des identités. Ils sont essentiels à la construction du sens de l'action et de la confiance mutuelle des acteurs.

Cette rencontre bimensuelle permet dans un processus dynamique de donner du sens à l'action, et aux militants de s'assurer que les autres militants sont toujours en accord avec les actions contestataires choisies par le groupe. C'est aussi cela

que permet une plateforme comme la coordination asile.ge. Le « Secteur réfugiés » est certes une ressource pour cette plateforme, mais cette relation est bilatérale puisqu'elle permet d'entretenir des liens avec le réseau, de participer à la construction et à la redéfinition de la cause, et finalement de contribuer l'exercice de son rôle central dans la mobilisation à Genève.

Ceci est exemplifié lors d'un entretien avec une juriste du « Secteur réfugiés » : *« Maintenant, on a pas mal d'associations, des associations de terrains, que cela soit des groupes d'accueil, des groupes engagés sur des problématiques spécifiques comme Dublin, etc. avec les lesquelles on travaille en concertation sur des dossiers. Très concrètement, je vais arriver en bout de course sur un dossier, je vais parler avec mon client. Je vais lui dire qu'au niveau juridique on est au bout, mais qu'on a peut-être une chance vu tout ça... Après évidemment ce ne sont pas tous les dossiers que l'on peut mener jusque-là. Il faudrait des dossiers qui fassent un peu pleurer dans les chaumières. Bon c'est souvent le cas dans les dossiers qu'on a. Mais voilà il faut qu'on ait un bon dossier, sans condamnations pénales ou des choses qui pourraient faire peur aux politiques. Dans ces cas-là, on va aller parler avec ces groupes, on va aller interpellier les politiques, des fois des parlementaires, pour essayer d'amener la problématique auprès des autorités des fois cantonales, des fois fédérales et pour trouver d'autres règlements à la situation. Il y a aussi toute la communication extérieure (entretien Isabelle).*

Il est important de relever l'importance de l'utilisation des « bons dossiers » comme leviers à la montée en généralité dans l'action collective. Ce sont eux qui sont le plus à même de sensibiliser l'opinion publique. Ce point sera approfondi dans le cas des « jeunes débouté·es » plus tard dans l'exposé.

Moyens d'action sur la cause

Par sa participation à la coordination asile.ge, le « Secteur réfugiés » du CSP déploie un ensemble de modalités d'actions afin d'agir sur la cause au sein de l'espace de défense de l'asile. Cette dimension collective est au cœur de son travail. Pour saisir par quels moyens il participe à la défense collective de la cause, le concept de répertoire d'action collective est pertinent à convoquer. Les pratiques spécifiques aux groupes contestataires relèvent en grande partie de ce que Tilly (1986) désigne comme un répertoire d'action collective ou l'ensemble

des formes de protestation dont dispose un groupe donné (Mathieu, 2012). La notion de répertoire d'action désigne le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et à chaque lieu (Péchu, 2020: 495). Opposés régulièrement aux groupes contestataires, l'État et ses agents participent à contrôler, régler, faciliter et réprimer diverses sortes d'actions collectives. Aussi, l'expérience collective accumulée par les groupes contestataires impacte le stock des moyens disponibles. Il a été défini comme « *une série de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré* » (Péchu, 2020). Ainsi, les mouvements sociaux choisissent un moyen d'action plutôt qu'un autre au sein d'une structure de possibilités préexistantes. Cependant, si cette notion est pertinente pour des actions ouvertes et collectives, elle tend à occulter des formes individuelles de lutte et de résistance plus discrètes.

Le « Secteur réfugiés » avec la coordination asile.ge a recours depuis bientôt une cinquantaine d'années à des manifestations ouvertes et collectives lors d'épisodes courts et intenses. Ses actions ont par exemple été à l'œuvre lors de contestations de révisions fédérales du droit d'asile pour lesquelles le « Secteur réfugiés » et l'espace de défense de l'asile ont mené plusieurs campagnes. D'autres actions plus discrètes ont été conduites par un travail de lobbying auprès des politiciens et politiciennes communaux, cantonaux et fédéraux. Cette partie ne recherche pas à être exhaustive sur les moyens que le « Secteur réfugiés » et ses alliés ont utilisé pour agir sur la cause, tant ils ont été nombreux et spécifiques aux problématiques contestées. Elle souhaite plutôt présenter deux démarches : une qui a beaucoup été utilisée par le « Secteur réfugiés » et qui a forgé sa politisation, c'est-à-dire, la participation aux campagnes référendaires ; une seconde plus discrète, mais essentielle à son action sur la cause, celle de « lobbying » sur les autorités politiques.

Le référendum : moyen d'expression d'une minorité

Le référendum populaire a souvent été utilisé pour contester les durcissements de la politique d'asile adoptés par le parlement fédéral. En effet, minorisés dans cette enceinte, les défenseurs du droit d'asile ont recouru au référendum pour se faire entendre. C'est encore une fois le réseau, au cœur duquel le CSP engage son chargé d'information et ses collaborateurs, qui permet d'investir cet outil de

démocratie directe (Antoine Lehmann, à paraître). Entre 1986 et 2012, il s'est investi dans 6 campagnes. À chacune d'entre-elles, la réaction des milieux de défense de l'asile s'est faite balayée dans les urnes. Dès lors, pourquoi recourir à la démocratie directe pour défendre le droit d'asile, malgré des défaites à chaque fois inéluctables ?

Les vastes archives du « Secteur réfugiés » ont documenté chacune de ces campagnes. Une analyse fouillée a permis de mettre en exergue trois motifs systématiquement évoqués par l'espace de défense de l'asile.

Premièrement, les militants évoquent systématiquement un impératif moral. Les défenseurs du droit d'asile genevois semblent refuser à chaque révision, de laisser passer « *les durcissements adoptés par le parlement sans rien dire* » (archives 1986). Le directeur du CSP de l'époque, Dominique Lang annonce la participation de son organisation par ces termes : « *Il nous a paru qu'il fallait avoir le courage de continuer à s'affirmer et que participer à la campagne référendaire est la seule façon de dire clairement que nous ne sommes pas d'accord avec les termes de la nouvelle loi* » (communiqué de presse, CSP, 1986).

Deuxièmement, une campagne référendaire offre une visibilité nationale aux mouvements de défense de l'asile. C'est une opportunité d'informer largement la population sur les enjeux des nouvelles politiques d'asile. C'est également la possibilité de tendre vers une égalité de parole dans l'espace public face aux opposants, hostiles à la politique d'asile. « *Sans référendum, nous n'aurions plus été qu'une minorité passive et silencieuse. Aujourd'hui, nous avons prouvé notre capacité à animer le débat public et à défendre notre point de vue (...)* » (Communiqué de presse, comité référendaire nationale, 1999). Participer à une campagne nationale permet à la coordination asile.ge, à l'époque menée par le chargé d'information du « Secteur réfugiés » du CSP, de rectifier selon eux, les informations diffusées largement dans la presse et qui très souvent, sont inexactes ou erronées. « *(...) Nous [comité référendaire genevois] considérons que l'information du public et la discussion au Parlement sont restées très lacunaires. Un large débat public est indispensable face à la remise en cause de droits aussi fondamentaux. C'est là le but principal du lancement de ce double référendum* » (Communiqué de presse, coordination asile, juin 1998).

Troisièmement, l'un des motifs les plus importants à chacune des campagnes que les archives font ressortir est celui de renforcement du réseau et de construction d'un mouvement. Pour la coordination asile.ge et le « Secteur réfugiés », une campagne référendaire est un moment clé où un réseau de personnes intéressées à défendre le droit d'asile se forme, où des coalitions nationales, régionales et cantonales s'organisent. En 1999, après la votation, le comité national dresse le bilan de la campagne : « (...) *de nouvelles personnes nous ont rejoints, de nouveaux groupes se sont formés, et un large regroupement s'est formé pour faire face à la politique officielle. En définitive, notre mouvement sort renforcé de cette campagne, et c'est là notre victoire. (...) À travers, la création de nouveaux comités locaux et régionaux, ainsi que la participation de centaines, voire de milliers de nouveaux militants, les réseaux de solidarités se sont également renforcés. La dynamique créée par cette campagne doit maintenant se poursuivre pour faire face aux nouvelles mesures qui menacent les réfugiés sous la pression des milieux xénophobes. Nous nous y emploierons* » (communiqué de presse, juin 1999). Finalement, au cœur des préoccupations de l'espace de défense de l'asile genevois s'articule le désir de faire perdurer l'investissement du mouvement sur le long terme. Par exemple, lors de la première campagne en 1987, Dominique Lang, alors directeur du CSP, indique qu'il est systématiquement nécessaire de transformer un courant d'opinion favorable (même minoritaire) à sa cause en « *un mouvement de défense et de solidarité concrète envers les réfugiés* » (communiqué de presse suite aux résultats de la votation, 5 avril 1987). Cette transformation de l'engagement militant pendant une campagne en des structures stables dans le temps qui doit œuvrer par la suite au sein de l'espace de défense de l'asile s'observe particulièrement bien lors des votations de 2006. Cet exemple est frappant puisqu'à l'époque, le comité référendaire compte un nombre d'organisations membres jamais atteint. En Suisse romande, ce ne sont pas moins de 199 organisations (53 rien qu'à Genève) qui rejoignent le camp référendaire (Antoine Lehmann, à paraître). Ces mobilisations donnent de l'élan pour construire un mouvement actif au-delà des campagnes. Dans le prolongement de celle de 2006 par exemple, plusieurs associations se créent : l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), créé en 2007 par le comité référendaire genevois (il sera bientôt suivi par un observatoire

suisse, un autre au Tessin et un autre à Saint-Gall) ; la Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion) déploie également son activité à partir du comité référendaire pendant plus d'une décennie. (Antoine Lehmann, à paraître).

Au sein du répertoire d'action à sa disposition, le « Secteur réfugiés » et son réseau mobilise la démocratie directe comme un outil central de son action collective. Cet outil est utilisé avant tout en réaction aux durcissements des nouvelles lois fédérales. Il est perçu comme une ressource d'accès à l'espace public nécessaire à la publicisation de sa cause, de faire pression sur les autorités politiques pour montrer la vigueur du mouvement, et comme instrument utile à l'élargissement du réseau. Chaque campagne marque une période courte et intense de mobilisations dans lesquelles une base militante plus large s'investit. Il est ensuite nécessaire d'entretenir ce réseau et de concrétiser cet investissement pendant la campagne à travers la création de nouvelles plateformes.

Le référendum est donc une action protestataire qui requiert la participation des militants (donc en bas à droite du tableau de Kriesi). Ceux-ci s'organisent en comité à partir de plateformes cantonales ou nationales pour contester une nouvelle révision de l'asile de manière conventionnelle. Le référendum est enfin un moyen de faire pression sur les autorités.

Lobbying des autorités politiques et rôle du directeur du CSP

Après avoir analysé une action visible et collective mise à l'œuvre lors de campagnes référendaires, nous allons maintenant réfléchir au travail de lobbying⁶⁵ sur les autorités politiques que l'espace de défense de l'asile, plus particulièrement le chargé d'information du « Secteur réfugiés » et le directeur du CSP réalisent. Un travail d'information, mais aussi de pression sur les autorités politiques locales, cantonales et nationales.

À la tête de l'institution du CSP, plusieurs directeurs se sont succédé. Chacun par son engagement a contribué à façonner l'engagement du CSP. Dans le cadre de ma recherche, il m'importe de comprendre quel rôle exerce le directeur actuel

⁶⁵ Notion comprise comme la traduction du droit démocratique que tout citoyen ou groupe d'intérêt de faire valoir ses opinions ou de ceux qu'ils représentent auprès des titulaires de charges publiques (Hudon, 2018)

dans la politisation de l'institution qu'il dirige et à son rôle dans les interactions de l'institution avec les autorités politiques.

Depuis 2007, Alain Bolle dirige le Centre social protestant. Son parcours professionnel et la multiplicité de ses engagements l'ont conduit à devenir une figure centrale du monde associatif genevois, notamment dans la défense des plus précaires. Aujourd'hui directeur d'une institution inscrite depuis presque 7 décennies dans le tissu genevois et perçue comme centrale dans la défense des plus précaires, il joue un rôle clé dans l'action politique de son organisation. En plus de cela, il est au PS (parti socialiste)⁶⁶ et entretient d'excellentes relations avec deux magistrats genevois (en l'occurrence Thierry Apothéloz et Anne-Emery Torracinta, tous deux socialistes). Selon un collaborateur du CSP, « *il dispose d'un large réseau dans toute la République* » (ethnographie de terrain). Lorsqu'en entretien il est interrogé sur son rôle dans l'action en faveur des réfugiés, il me répond : « (...) *je suis sollicité sur des thématiques de l'asile quand ils estiment [les collaborateurs du « Secteur réfugiés »] qu'il est nécessaire, soit qu'on ait une démarche coordonnée avec les trois autres centres sociaux protestants... et là ça passe par moi parce que je suis un des membres du comité de l'association suisse des CSP. Ça c'est la première des choses. La seconde c'est quand il s'agit d'amener un peu plus de poids à une action. (...) Je suis [aussi] engagé dans des actions de type politique où on entretient des liens avec des députés, des conseillers nationaux, Conseillers aux États... Donc je fais ce travail-là. (...) Après, il m'est arrivé de temps en temps d'aller manifester, comme n'importe quel citoyen... Je pense que sur l'asile une ou deux fois* » (Entretien Alain Bolle). Cet extrait permet de saisir comment le « Secteur réfugiés » considère son directeur comme ressource dans son action politique. Lors de mon ethnographie de terrain, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont répété que « *lorsqu'il s'engage [Alain Bolle], il le fait à fond* ». Toutefois, le recours au directeur pour aller négocier avec les autorités politiques afin de mettre plus de poids dans les discussions est rare et concerne les situations où

⁶⁶ L'insertion d'acteurs associatifs dans le champ politique est souvent accueillie avec davantage de méfiance. Les personnes multi-positionnés doivent attester plus que les autres de la « neutralité » partisane de leur engagement (Mathieu, 2012). Dans notre entretien, Alain Bolle a souhaité réitérer à plusieurs reprises l'éloignement de son engagement partisan à son engagement en tant que directeur d'une institution engagée. Il a également répété que cet engagement politique était désintéressé d'enjeux de carrière.

d'importants blocages se font ressentir, comme avec les « *jeunes déboutés-es* » (voir plus bas dans le texte).

Malgré tout, le directeur du CSP n'est pas un spécialiste du droit d'asile. Comme il le dit lui-même, il est plus un « généraliste » qui se renseigne et se tient au courant des actualités en suivant les évolutions. Il laisse donc la majorité du temps la parole aux professionnels du « Secteur réfugiés » et notamment au chargé d'information pour les interventions dans l'espace public. Lorsque le secteur recourt à son directeur, c'est un choix politique d'amener plus de poids dans la lutte. Aldo Brina résume l'engagement de son directeur comme un « *manager au service de la cause qui vise à faciliter le travail de terrain* » (carnet de terrain).

A contrario, le chargé d'information est un spécialiste du droit d'asile et c'est un acteur clairement identifié par l'espace de défense d'asile pour réaliser ce travail de lobbying. Par l'entretien de relations et de liens avec les politiciens et les politiciennes, le chargé d'information du « Secteur réfugiés » prodigue l'expertise de son organisation et du réseau en matière d'asile. Il a la possibilité d'agir à trois niveaux : au Parlement fédéral, aux autorités politiques cantonales (Parlement et Conseil d'État) et auprès des autorités politiques communales (principalement les élus des communes genevoises).

Encadré : dans la salle des pas perdus

J'étais venu pour avoir des discussions ouvertes, convaincre peut-être, mais me voilà présentant la dignité humaine et les droits fondamentaux comme un marchand de bazar vend sa camelote à un touriste qui n'a rien prévu d'acheter. Le premier a snobé mes babouches avec dédain, celle-ci me regarde d'un air sceptique qui n'augure rien de bon. Je me lance.

(...) L'exercice n'est pas absurde, mais il faut côtoyer les parlementaires bien plus que j'en ai le temps. (...) Sans ce travail de longue haleine, c'est l'écueil des positions, ces pensées préfabriquées, destinées à ne jamais perdre la face (...), à rester dans le confort d'un débat prévisible parce que sclérosé.

Extrait du livre d'Aldo Brina (2020 :105).

Au niveau fédéral, sa capacité d'action se réalise principalement lors des campagnes référendaires telles que présentées plus haut. Les principaux interlocuteurs du chargé d'information sont les élus et élues genevois de l'Assemblée fédérale. Il y a un ancrage local permis par la proximité que l'espace de défense de l'asile entretient avec les élus à Berne. Par exemple, l'élue Lisa

Mazzone (aujourd'hui Conseillère aux États pour les Verts·e·s) a milité aux côtés du comité genevois lors du référendum de 2012. Elle était alors une élue communale. Une année plus tard, elle intègre le Grand Conseil genevois et en 2015 le Conseil national. Les liens qu'elle a tissés avec le réseau et notamment avec le chargé d'information lors de cette campagne lui permettent aujourd'hui d'être un levier important des militants genevois sous la coupole à Berne. D'un côté, elle met au courant régulièrement le chargé d'information du « Secteur réfugiés » des discussions au Parlement sur les thématiques de l'asile, et de l'autre, lui, la renseigne par ses connaissances du terrain et précises de l'asile (en tant que spécialiste).

Au niveau cantonal, le « Secteur réfugiés » du CSP, comme « Elisa-asile » et « Caritas » participent à la « délégation migration du Conseil d'État de Genève » qui est composée de trois Conseillers d'État, et des hauts fonctionnaires des départements de l'instruction publique (DIP ou de l'office cantonal de la population et de la migration (OCPM). La participation à cette plateforme permet de faire remonter des problématiques concrètes qui sont rencontrées sur le terrain par les juristes ou assistantes sociales. Elle permet de traduire des situations individuelles en des problématiques collectives. C'est le moyen pour l'espace de défense de l'asile, par ses porte-paroles présents aux réunions, de mettre la pression sur les autorités politiques afin de trouver des situations collectives et de dépasser les blocages rencontrés quotidiennement. C'est un moyen de mettre à l'agenda des magistrats les situations jugées insatisfaisantes. Aussi, le fait qu'un nombre restreint de personnes de l'espace de défense de l'asile puissent accéder à cette « délégation migration » indique une certaine sélection au sein de cet espace. En effet, seuls les agents disposant de suffisamment de compétences militantes et professionnelles se sentent légitimes et acceptent l'invitation à intervenir au sein des arènes de pouvoirs (Mathieu, 2012).

Plus régulièrement, le chargé d'information est consulté par des politiciens ou des politiciennes du Grand conseil genevois ou des élus communes genevoises. Il lui est demandé d'apporter ses connaissances de l'asile et de vulgariser des enjeux concrets pour les personnes relevant de l'asile. Lors de mon ethnographie de terrain, il lui a été demandé d'intervenir à une commission du Grand conseil genevois sur la construction du nouveau Centre fédéral d'asile sur une commune

adjacente à l'aéroport de Cointrin (voir ordre du jour de la Coordination asile.ge, plus haut dans le texte). Son rôle de porte-parole est de traduire pour des élus, pour beaucoup, profanes de l'asile, les problèmes auxquels seront confrontés les requérants d'asile sur le territoire genevois.

Ce rôle d'interlocuteur privilégié par les autorités politiques s'explique aussi par l'usage régulier de la pluralité des moyens d'action du « Secteur réfugiés ». En effet, par le travail de défense juridique et social, l'usage répété des instruments de démocratie directe, sa capacité à généraliser des griefs pour créer de l'action collective et son engagement dans l'espace de défense de l'asile, lui permet d'être régulièrement interpellé et d'effectuer un travail de lobbying et de défense des intérêts des réfugiés en Suisse.

3.3 Défendre les « jeunes débouté·es de Genève »

À Genève, une soixantaine de « jeunes débouté·es » qui ont entre 15 et 25 ans vivent avec un « papier blanc »⁶⁸. Leurs perspectives professionnelles et de formations sont entravées ou réduites à néant. Leur renvoi reste pourtant impossible et un retour dans leur pays inenvisageable. Ils sont dès lors déboutés et destinés à rester en Suisse, dans « un no man's land administratif et un état d'angoisse existentielle » (Coordination asile.ge et ODAE, 2021).

Encadré : rapport au terrain

Pendant mon ethnographie de terrain de 7 mois au sein du « Secteur réfugiés », j'ai eu l'occasion de suivre et de participer aux discussions et aux actions de défense de cette cause. Plongé au cœur du réseau, j'ai pu comprendre comment s'organise une action collective autour de la cause des « jeunes débouté·es de Genève ».

Depuis plusieurs années, au sein de la Coordination asile.ge, se réunit ponctuellement un groupe de personnes autour de la problématique des mineurs. Plusieurs événements ont fait que les militants sont entrés en contact avec des jeunes qui vivaient dans les foyers (notamment le foyer de l'étoile). La question

⁶⁸ Établi par l'Office cantonal de la population et de la migration (OCPM), ce document donne accès à l'aide d'urgence. Il vise également à contrôler les personnes déboutées en leur imposant un passage régulier à l'OCPM, où elles sont encore régulièrement menacées de renvoi. Il s'agit souvent du dernier papier qui atteste de l'existence administrative de son détenteur. Dans les faits, c'est un simple bout de papier blanc, mille fois plié et tamponné (Vivre Ensemble, asile.ch/memots).

des déboutés a émergé autour de ces discussions. Puis, en septembre 2019, après quelques discussions avec des parlementaires cantonaux, deux motions sont acceptées au Grand conseil genevois. Ces textes concernent l'accompagnement socio-éducatif des demandeurs d'asile jusqu'à 25 ans (M2524), la facilitation de l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour aux personnes déboutées de l'asile dont le renvoi n'est pas réalisable (M2526), ainsi que le droit de rester pour les Érythréennes et les Érythréens (P2066).

Au printemps 2020, le rapport du Conseil d'État a été refusé par le Grand conseil, ce dernier estimant que les réponses apportées ne répondaient pas aux questions posées. Cela a été l'élément déclencheur pour la Coordination asile.ge comme le relate sa présidente, Lucine Miserez, « (...) *on s'est dit que si le Grand conseil est proactif comme ça, il faut qu'on fasse quelque chose et il faut qu'on puisse savoir de qui on parle* » (entretien avec Lucine Miserez).

À partir de là, un groupe de travail s'est formé au sein de la Coordination asile.ge réunissant les personnes intéressées à s'impliquer autour de cette cause. Par leurs contacts, ils ont réussi à se procurer la liste d'une soixantaine de jeunes répondants aux critères (âge et statut) des « jeunes déboutés » vivant à Genève. La coordination asile.ge a organisé des rencontres afin de comprendre comment ils et elles vivaient leur situation, ainsi que de sonder s'ils étaient prêts à s'impliquer dans plus de démarches avec le réseau. Ces discussions ont permis de comprendre qu'ils souffraient de leur invisibilisation et du manque de sens de leur existence. Les faibles chances de régularisation par l'article 14.2⁶⁹ n'étaient plus un motif suffisant pour s'accrocher. Pour quantifier le nombre de jeunes concernés par cette situation, après les avoir rencontrés, la Coordination asile.ge a réalisé une enquête de recensement. Une fois le matériel disponible, la Coordination asile.ge a décidé d'axer son travail autour de la communication. Dès lors, l'ODAE a proposé de rédiger un rapport : « *Jeunes et débouté-es de l'asile à Genève : des vies en suspens* (2021). Ce support a permis à l'espace de

⁶⁹ L'art 14 al.2 LAsi prévoit une possibilité pour les cantons de proposer la régularisation de personnes déboutées. Elle est pensée pour des cas « de rigueur grave ». Ces demandes sont soumises à l'approbation du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et doivent respecter plusieurs conditions : cinq ans de séjour en Suisse depuis le dépôt de la demande d'asile ; un lieu de séjour connu des autorités depuis toujours ; une intégration « exceptionnelle » ; et il ne doit exister aucun motif de révocation d'une autorisation de séjour. (Coordination asile.ge et ODAE, 2021:7)

défense de l'asile à Genève de bénéficier d'informations, de chiffres et d'arguments à disposition pour créer de nouvelles actions.

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de jeunes (15-24 ans)	7	53	60
Classes d'âge :			
15-17 ans	2	3	5
18-21 ans	2	15	17
22-24 ans	3	35	38
Origine :			
Érythrée	4	19	23
Irak / Iran / Syrie	1	3	4
Mongolie / Afghanistan/ Sri Lanka / Pakistan		6	6
Somalie / Éthiopie		6	6
Turquie		3	3
Guinée/Gambie/RDC/Sénégal	1	5	6
Russie	1		1
Algérie / Maroc / Tunisie		5	5
Pas d'information		6	6
Présent-e en Suisse depuis (mai 2021) :			
Moins de 5 ans	3	17	20
5 ans		13	13
Plus de 5 ans	4	23	27
Formation:			
En cours	2	26	28
<i>dont : fin de formation prévue en juin 2021</i>	1	9	10
Pas d'autorisation de formation obtenue ou arrêt de formation	2	7	9
Pas d'information sur leur parcours d'intégration	3	5	23
Situation familiale en Suisse :			
Seule	1	29	30
En famille	2	9	11
Pas d'information	4	15	19

Tableau 11: Recensement des jeunes débouté-es de Genève (Coordination asile.ge et ODAE, 2021: 8)

C'est à ce moment-là que je commence mon stage au sein du « Secteur réfugiés », peu après la publication du rapport et des motions du Grand conseil et dans une dynamique de publicisation de la cause. Les contacts avec les jeunes concernés étaient également déjà bien établis.

L'intérêt de ce cas d'étude est qu'il permet de saisir comment en situation le « Secteur réfugiés » et l'espace de défense du droit d'asile plus globalement s'organise pour réaliser une action collective coordonnée. Ils s'engagent à

plusieurs niveaux pour tenter d'infléchir une politique qu'ils jugent trop sévère vis-à-vis des « jeunes déboutés ».

Lutte à la délégation migration

Depuis plusieurs mois, la thématique des « jeunes déboutés » occupe une place centrale dans l'action du « Secteur réfugiés » et de son réseau. En novembre 2021, lors d'un colloque, les juristes du « Secteur réfugiés » commencent à être exaspérés par le *statu quo* juridique et le manque de perspectives de leurs mandants. Il semble que depuis un certain temps, les séances avec « la délégation migration du Conseil d'État » ne fassent pas avancer les choses. De nombreuses tensions s'articulent autour de la présentation d'un document d'identité pour la population érythréenne dans le cas d'une soumission d'une régularisation par l'article 14 al.2.⁷⁰ Jusqu'alors, les dossiers étaient transmis à l'OCPM qui ensuite, les soumettait au SEM pour décision. Depuis le 1^{er} novembre 2021, le SEM annonce une nouvelle directive qui rend la présentation du passeport obligatoire. Les juristes sont désabusés. Ils ont l'impression que les dossiers qui étaient bloqués à l'OCPM depuis plusieurs mois le sont en fait pour attendre la mise en œuvre de la nouvelle directive fédérale.

Lors de ce colloque du 11 novembre, le « Secteur réfugiés » choisit de demander l'appui du directeur du CSP, Alain Bolle pour rendre cette action plus politique. C'est une démarche à laquelle ils recourent très rarement. Ils souhaitent montrer leur « exaspération générale ». Alain Bolle acceptera quelques jours plus tard d'accompagner le « Secteur réfugiés » à la prochaine séance de la « délégation migration du Conseil d'État » en décembre. Cette intervention sur un volet plus politique de son action est considérée comme le dernier recours dans une situation quasiment désespérée.

Fin novembre 2021, la préparation de la séance avec la délégation migration se poursuit. Au sein du « Secteur réfugiés », plusieurs visions sur l'action à mettre en place se confrontent. Le seul point commun présent au début de la réunion est qu'il faut faire une grande action. « *Nous les juristes, on s'est fait assez balader* », avance une juriste.

⁷⁰ Beaucoup de ressortissants érythréens se retrouvent en Suisse sans document d'identité valable. Dans le cadre d'une procédure de régularisation 14.2, ils doivent être au bénéfice de ce titre d'identité. Or, pour ce faire, ils doivent se rendre à l'ambassade érythréenne de Genève qui demande en vue d'effectuer des démarches consulaires, le paiement d'un impôt de 2% sur le salaire (impôt de la diaspora) ainsi que la signature d'une lettre de regret.

Une première proposition consiste à inviter Alain Bolle, ainsi qu'une quarantaine de « jeunes débouté-es » lors de la réunion pour « faire pression sur le rapport de force et tenter de l'infléchir ». Le CSP souhaite confronter les trois Conseillers d'État face à leur inaction. Aldo Brina rappelle que c'est une tactique qui a déjà été pratiquée par le CSP dans les années 2000 (voir encadré). Une personne du « Secteur réfugiés » complète ce plan par la proposition de faire une conférence de presse directement après la séance. Enfin, la majorité du « Secteur réfugiés » souhaiterait demander à des politiciens (Conseil national, Grand conseil) genevois avec lesquels ils entretiennent d'excellentes relations d'accompagner les « jeunes débouté-es ». Cela amènerait selon eux, encore une plus grande visibilité à l'action.

Encadré : 30 kosovars dans les bureaux du Conseiller d'État :
Dans les années 2000, des dizaines de kosovars présents à Genève sont menacés de renvoi. Ueli Leuenberger, ancien conseiller juridique et social du « Secteur réfugiés » du CSP se rend dans les bureaux du Conseiller d'État genevois, accompagné d'une trentaine de ressortissants kosovars. Plusieurs d'entre eux vont raconter leur histoire et les dangers qu'ils encourent en cas de renvoi dans leur pays. Touché par leur récit, l'ancien Conseiller d'État aurait selon le récit de Ueli Leuenberger, appelé l'office fédéral pour les réfugiés et annoncé son refus de renvoyer ces personnes.
(Entretien Ueli Leuenberger)

Un juriste du « Secteur réfugiés » est plus réservé. Selon lui, la simple présence du directeur Alain Bolle suffit dans la démonstration de force d'une action politique. Pour lui, les propositions précédemment citées risqueraient de rompre le dialogue avec les autorités. Il semble pourtant être le seul de cet avis. Une juriste lui répond « *Franchement, il faut faire cette action. Moi ça va me soulager parce que là j'en ai juste marre* ».

Ce qui est retenu à la fin du colloque est de réaliser une grande action le 16 décembre lors de la rencontre avec la « délégation migration » afin « *de hausser le ton et d'offrir une plus grande visibilité à notre action* » (une juriste du « Secteur réfugiés »).

Fin novembre, le « Secteur réfugiés » se réunit avec les juristes d'Elisa-asile, ainsi que celles de Caritas Genève pour se coordonner en vue de la séance du 16 décembre. Le chargé d'information, Aldo Brina, rappelle la volonté d'inviter les directeurs et directrices des trois institutions afin de donner du poids politique à

l'action. Pendant les discussions, les juristes des deux autres associations évoquent la prise de risques des déboutés dans la participation à une telle action. Ils s'interrogent aussi sur l'organisation d'une telle action « coup de poing » sans mettre au courant les magistrats. Finalement, le format initialement prévu est maintenu.

La mobilisation prévue n'aura pas lieu dans les termes convenus. Les magistrats ont changé le mode de rencontre, passant d'une rencontre en présentiel à une rencontre en visioconférence, argumentant du contexte sanitaire peu favorable lié au COVID. Pour la plupart des membres du « Secteur réfugiés », cela sape plusieurs semaines d'organisation. Cependant, pendant la séance vidéo, deux « jeunes débouté·es » sont intervenus et ont raconté leurs difficultés. Le directeur du CSP ainsi que la directrice de Caritas Genève étaient présents. Les trois magistrats semblent avoir ouvert une porte pendant la séance à une plus grande ouverture et coordination interdépartementale pour trouver des solutions individuelles aux cas dits « exemplaires ». Pour les juristes du « Secteur réfugiés », c'est mieux que rien. Ils attendent désormais de voir combien de personnes seront régularisées ou auront la possibilité de poursuivre une formation.⁷¹ Pendant l'entier de l'organisation de l'action collective prévue lors de la séance avec la « délégation migration », une campagne d'information et de visibilisation de la cause par le réseau s'est enclenchée.

⁷¹ En mai 2022, j'ai demandé aux juristes du « Secteur réfugiés » combien de réponses positives est-ce qu'ils avaient reçu, leur réponse fut : 0.

Encadré : le CSP et son directeur engage un « jeune débouté »

Un jeune homme érythréen a terminé son cursus scolaire obligatoire et avant d'entrer à la Haute école de travail social, il doit réaliser un stage. Malheureusement pour lui, les jeunes déboutés ne peuvent pas travailler, pas même en stage, sauf dérogation. Après en avoir fait la demande, celle-ci a été refusée. Le CSP a malgré tout décidé de l'engager afin de forcer une décision positive *a posteriori*.

*« C'est exactement ce qu'on fait aujourd'hui. On critique la légalité. On critique les décisions qui sont rendues par le SEM. Enfin moi aujourd'hui, j'ai accepté que *** fasse sa formation, sa maturité spécialisée alors que l'OCPM ne nous a pas donné d'autorisation. Et j'ai dit à Monsieur Poggia [Conseiller d'État genevois], que je franchirai la double ligne blanche et que j'attendais avec intérêt les réactions des services qui viendraient condamner le CSP... Alors là pour le coup... Je suis dans l'illégalité la plus complète, mais ça ne me pose aucun problème. Parce que cette forme d'illégalité repose sur une absurdité totale qui tourne autour de cette question de la formation des déboutés. En plus de cela, c'est tellement contraire à un certain nombre de principes sur lesquels... enfin qui reposent sur des questions d'accès à la formation, et aux besoins de ces jeunes dont on sait pertinemment que demain ils seront là, après-demain ils seront là. Si d'aventures, ils sont renvoyés chez eux, ils seraient au moins renvoyés chez eux avec un titre et une formation professionnelle. Je ferai tout ce qu'il faut pour que ces jeunes puissent effectuer ces temps de formation sous forme de stage même si l'OCPM y est opposé (marque une pause pour accentuer le propos). Même si... » (Entretien avec Alain Bolle)*

Une lutte pour visibiliser le cas des « jeunes débouté-es »

Alors que des actions de négociations avec les autorités politiques étaient en train de se produire, la coordination asile.ge et ses membres se sont mobilisés pour visibiliser et thématiser la question des « jeunes débouté-es ». C'est un processus de mise à l'agenda d'une thématique au centre des préoccupations de l'espace de défense de l'asile. Dans une logique de sociologie de l'espace public, c'est un processus où les acteurs en présence déploient des stratégies afin de faire

prévaloir à terme leurs intérêts dans un souci de visibilité, certains que la perception des enjeux par l'opinion détermine le cours de la politique et des mobilisations (Blanchard, 2020).

Tableau 12: Interventions autour de la mobilisation en faveur des "Jeunes débouté-es de Genève"

Type d'intervention	Organisation(s) en charge
Publication du rapport « Jeunes et débouté-es à Genève : des vies en suspens »	ODAE, Coordination asile.ge
Capsules vidéo de jeunes déboutés	Vivre Ensemble, ODAE, Coordination asile.ge
Articles dans le journal du CSP de Genève	CSP de Genève
Articles dans la revue Vivre Ensemble	Vivre Ensemble et chargé d'information du CSP
Documentaire sur Mebrahtu dans l'émission Mise au point de la RTS	Journaliste de la RTS, appuyée par la présidente de la Coordination asile.ge
Participation au forum sur « les jeunes débouté-es de Genève » au festival international du film pour les droits de l'homme (FIFDH)	« Secteur réfugiés » du CSP, Vivre Ensemble, Coordination asile.ge
Action à l'Université de Genève	Law Clinic UNIGE, Coordination asile.ge
Documentaire sur TATAKI, RTS	« Secteur réfugiés » du CSP, Coordination asile.ge, ODAE
Grande action de marrainage et parrainage de jeunes débouté-es par des personnalités politiques, artistiques et culturelles genevoises	Coordination asile.ge
Lettre ouverte aux autorités genevoises	Coordination asile.ge

Dans le cas de la coordination asile.ge, cela s'est opérationnalisé par une présence accrue dans les médias, dans les conférences publiques et par la réalisation des capsules vidéo ou de documentaires (voir tableau ci-dessus).

La multiplication de ces interventions a permis à la thématique d'être visible sur les réseaux sociaux, dans la presse, auprès du monde universitaire et au sein du corps politique. Durant plusieurs mois, les « jeunes débouté·es de Genève » étaient au centre de l'action collective de l'espace de défense de l'asile.

Ici la coordination asile.ge et ses associations partenaires ont adopté un ensemble de tactiques adaptées aux cibles visées et propres à son profil. Les modalités d'actions de visibilisation de la cause ont voulu intervenir régulièrement dans l'espace.

Le choix du cadrage de la cause, soit : « les jeunes débouté·es de Genève », révèle une façon de montrer une population jeune, souvent en pleine formation, avec peu d'attaches familiales et qui ont développé un cercle de sociabilité minimale à Genève. Les cas choisis pour publiciser la thématique sont des personnes avec un profil considéré comme « exemplaire » et qui « ne portent pas de vieilles casseroles » (entendu lors de mon ethnographie de terrain).

Ceci permet de comprendre la position de la coordination asile.ge et plus largement de l'espace de défense de l'asile dans son rapport aux autorités politiques. Dominés, ils choisissent de présenter des « cas irréprochables » pour avoir une chance d'entrer en dialogue à la table des négociations avec les autorités politiques. En outre, le recours régulier à l'espace médiatique est un moyen de faire pression sur la délégation migration du Conseil d'État et l'administration genevoise, notamment par la publication de biographies qui créent l'émoi dans la population (exemple du documentaire sur Mebrahtu ou de Tataki). La multiplication des interventions à différents niveaux, l'investissement de nombreuses associations et les discussions avec les autorités politiques ont permis à l'espace militant d'exploiter une fenêtre d'opportunité de publicisation de leur cause et plus concrètement d'essayer de faire avancer les cas individuels des « jeunes débouté·es de Genève ». Pour l'instant, ils sont tous toujours bloqués, sans exception.

Ce chapitre avait pour objectifs de saisir l'engagement du CSP vers la promotion de la cause de l'asile dans l'espace public ainsi que son investissement dans un

espace associatif militant plus large. Les résultats montrent que le poste de chargé d'information a permis de dépasser la tyrannie du singulier. Il s'inscrit comme une l'une des figures centrales de l'espace de défense d'asile et permet des allers-retours entre son organisation et le réseau. En outre, « le Secteur réfugiés » appuyé par sa direction permet au CSP de s'investir largement dans la cause de l'asile en s'engageant dans des plateformes de mobilisations ou en créant des associations. Le terrain d'enquête révèle l'extraordinaire tissu associatif, dense et constitué autour des questions de l'asile. Enfin, le cas des « jeunes débouté·es » a permis de saisir comment en situation, les différents acteurs de l'espace articulent les modalités d'actions. Dans ce cas, ils l'ont fait par un investissement important de l'espace médiatique et pas un travail de lobbying politique. Cette mobilisation s'est fondée sur des cas considérés comme « exemplaires » afin de monter en généralité dans l'espace public.

Conclusion

Ce travail s'est articulé autour du « Secteur réfugiés » du CSP de Genève en s'intéressant, d'une part, à son investissement progressif dans la défense juridique et sociale des réfugiés et, d'autre part, à son intervention dans l'espace public sur l'asile. Afin de réaliser ce travail de mémoire, j'ai mis à profit mon expérience professionnelle réalisée au sein du CSP pendant sept mois. Au cours de mon stage, j'ai eu la possibilité de découvrir et d'exploiter les archives de l'organisation, de m'entretenir avec les collaborateurs, ainsi que d'intégrer l'espace de défense de l'asile.

L'originalité de mon travail s'inscrit dans l'intérêt porté à un acteur important de l'espace de l'asile à Genève, à savoir le « Secteur réfugiés » du CSP, pour l'analyser, dans un premier temps, sous l'angle de son histoire et de sa création, mais aussi de ses modes d'action. D'abord caritatifs, ceux-ci ont ensuite évolué en direction de la défense juridique des réfugiés et de leur accompagnement social qui constituent alors des instruments propres au développement d'une action politique. Ce travail de mémoire nous apprend comment le CSP met en place un « Secteur réfugiés » pour venir en aide aux personnes touchées par l'asile, qui se transforme peu à peu en bureau de consultation juridique et d'accompagnement social pour finalement s'orienter vers une défense du droit d'asile sur le terrain politique. Aussi, à travers l'étude d'un service du CSP, je rends compte de la contribution du CSP à la constitution d'un espace de défense de l'asile porté principalement par son « Secteur réfugiés ».

Ma recherche a mis en exergue le déplacement des modalités d'action du CSP par rapport aux évolutions du contexte politique relatif à l'accueil des réfugiés en Suisse. Dans un premier temps, la politique d'asile se caractérise par son ouverture vis-à-vis des réfugiés venant d'Europe de l'Est fuyant des régimes communistes. Durant cette période, les actions du CSP portaient prioritairement sur l'accueil, le don d'habits et la mise en place de structures associatives d'intégration. Dès le milieu des années 1970, cette politique se fait nettement plus restrictive, notamment à l'égard des réfugiés chiliens, raison pour laquelle le CSP a commencé à inscrire son action dans une formule plus défensive et méfiante à l'égard des autorités fédérales. Quelques années plus tard, l'introduction d'une loi sur l'asile (entrée en vigueur en 1981), suivie de

révisions successives conduisant à un durcissement de la politique d'asile, ont modifié la nature du travail de l'organisation. Le nombre très élevé de rejets des demandes d'asile, ainsi que la sophistication progressive du droit d'asile ont impliqué un besoin toujours plus pressant de professionnalisation et de juridicisation des modes d'action du CSP de Genève, et cela notamment pour soutenir des requérants d'asile souvent démunis face au traitement juridico-administratif dont ils sont l'objet dans des procédures qu'ils ne maîtrisent pas. Ces évolutions l'ont aussi amené à investir cet enjeu à partir d'un engagement plus politique. Pour ce faire, le CSP a d'abord externalisé un ensemble de services à vocation strictement caritative en créant de nouvelles associations dévolues spécifiquement à cette activité d'aide et de soutien (matériel, psychologique). Cette délégation lui a alors permis de renforcer, dès les années 1970, sa nouvelle structure : « le Secteur réfugiés », instrument qui a permis au CSP d'opérer rapidement un tournant de son action en lui conférant une dimension davantage politique.

De ce fait, le « Secteur réfugiés » a fortement investi la cause de l'asile en s'efforçant d'articuler deux dimensions : l'une au niveau individuel à travers la défense juridique des réfugiés dans la procédure d'asile, et l'autre plus collective, en intervenant dans l'espace public et sur le terrain politique pour contester les restrictions apportées au droit d'asile. Peu à peu, le « Secteur réfugiés » a occupé une place centrale dans l'espace des organisations mobilisées autour du droit d'asile et s'est érigé en véritable intermédiaire entre les réfugiés, le droit d'asile et les institutions publiques ou parapubliques impliquées par cette problématique. En s'appuyant sur la littérature qui traite du militantisme de guichet (Miaz, à paraître) et des usages protestataires du droit (Agrikoliansky, 2010), mon travail a montré comment cette action centrale de l'organisation que constitue la défense juridique des réfugiés est devenue un levier pour développer une action protestataire orientées vers les autorités politiques.

La question de l'articulation de différents modes d'action traverse les trois chapitres du mémoire, qui montre comment l'aide juridique individuelle peut s'articuler à d'autres modes d'action poursuivant un objectif de montée en généralité par un travail d'information large dans l'espace public, une activité de lobbysme auprès des autorités ou l'usage d'instruments de la démocratie semi-directe. Ce travail montre également comment l'aide individuelle procure une

forme d'expertise acquise sur le terrain qui peut ensuite servir de soutien à une action collective.

Cette évolution est mise en exergue par le tournant que constitue la création du poste de chargé d'information propre au « Secteur réfugiés », qui renforce l'engagement du CSP de Genève dans la cause de l'asile. Le chargé d'information participe par ses compétences à l'organisation et à la coordination de l'action collective au sein de l'espace de défense de l'asile. Signe d'une forte continuité, pendant plus de 35 ans, ce poste n'a été exercé que par deux personnes seulement, dont les dispositions militantes les ont amenés à investir un rôle politique et à impliquer le CSP dans les actions collectives.

Ainsi, ce travail montre que le poste de chargé d'information permet bel et bien de dépasser la tyrannie du singulier propre à la défense juridique individuelle. Les outils auxquels il recourt sont aussi permis par le système fédéral suisse et de ses instruments de démocratie semi-directe. Ceux-ci offrent des opportunités de relais politiques en utilisant ce qui parcourt en filigrane mon mémoire, soit l'articulation entre les différents niveaux du fédéralisme helvétique (fédéral, cantonal et communal) qui représentent chacun un terrain dans lequel le CSP de Genève exploite ses modes d'action.

Fondé sur la typologie des organisations liées au mouvement social proposée par Hanspeter Kriesi, l'un des principaux résultats de ma recherche est d'avoir montré la façon dont le CSP-GE articule sur le terrain du droit un dispositif de soutien aux individus (requérants d'asile) et une action revendicative orientée vers les autorités politiques. Pour l'essentiel, ce travail a montré que l'engagement simultané du CSP dans les dimensions individuelles et collectives de la défense de l'asile n'a pas révélé de tensions particulières, dans la mesure où l'organisation est parvenue à développer un travail de montée en généralité à partir des réalités de terrain observées au guichet.

Un autre résultat majeur de ma recherche a consisté à dévoiler l'extraordinaire densité du tissu associatif genevois constitué autour des questions d'asile dans lequel le CSP occupe une position centrale. Mes analyses ont permis de relever que la structure peu verticale du CSP de Genève ainsi que la volonté de ses professionnels d'agir sur la cause facilite leur engagement dans les activités de l'espace de défense de l'asile, notamment au sein de la Coordination asile.ge, qui est animée depuis sa création par des personnes travaillant au « Secteur

réfugiés ». Cela renforce considérablement les liens entre les deux entités, la Coordination asile.ge devenant ainsi une plateforme particulièrement active, capable d'agréger autour de la défense de l'asile et des réfugiés des associations et des militants aux champs d'action et aux ressources variés.

Il serait d'ailleurs intéressant dans des prochaines recherches de porter une attention particulière à la Coordination asile.ge, à ses associations membres, à ses militants et aux actions menées, de même qu'il serait pertinent d'étudier d'autres acteurs actifs dans l'espace de défense l'asile, notamment dans d'autres régions, pour les comparer à la situation genevoise et ainsi évaluer les spécificités des formes d'engagement promues par le CSP-GE.

Annexes

Entretiens

Enquêté	Mené par	Format	Lieu	Date
Aldo Brina	Antoine	Présentiel	Bureau CSP	21.04.2021
Jérôme	Antoine	Présentiel	Bureau CSP	19.04.2021
Isabelle	Antoine	Zoom	-	20.04.2021
Lucine Miserez	Antoine	Présentiel	Bureau CSP	23.09.2021
Ueli Leuenberger	Antoine et Aldo Brina	Présentiel	Bureau de la maison des associations	07.10.2021
Association AGORA (Véronique Egger, Virginie Jours)	Antoine	Présentiel	Locaux des Tattes	04.11.2021
Yves Brutsch	Antoine	Présentiel	Café à Genève	09.11.2021
Maurice Gardiol	Antoine et Aldo Brina	Présentiel	Café à Genève	01.12.2021
Nadine	Antoine et Aldo Brina	Téléphone	-	01.12.2021
Alain Bolle	Antoine	Présentiel	Bureau CSP	13.01.2022
Frédérique Bouthéon	Antoine et Aldo Brina	Présentiel	Restaurant à Genève	26.01.2022



Inventaire des archives du service des réfugiés (1968 - 2011)

Le fonds d'archives⁷² traité dans cet inventaire a été constitué principalement par Yves Brutsch, chargé d'information du secteur réfugiés au Centre social protestant durant les années 1985 - 2010. Ce poste est orienté sur l'extérieur afin de faire connaître au public la réalité des problèmes de l'asile en Suisse, d'être présent dans les associations et collectivités de défense de l'asile et de se positionner comme un interlocuteur reconnu auprès de la presse et des autorités. Entreposées à différents endroits, ces archives ont été rassemblées et répertoriées dans le présent inventaire. 155 classeurs, couvrant les années de 1968 jusqu'à 2011, ont été inventoriés. Pour toute demande documentaire ultérieure à 2011, le chargé d'information en poste est compétent pour répondre.

Ce travail a été effectué dans le but de mettre à disposition des collaborateurs du CSP, des chercheurs, des historiens, des étudiants, et de tout autre public intéressé, des informations précieuses sur l'historique de l'asile en Suisse et les activités de ses défenseurs. La consultation des archives est liée à la signature obligatoire d'un document protégeant les données personnelles des différents individus apparaissant dans les archives. Le signataire s'engage à ne divulguer aucune identité individuelle à des tiers, sauf autorisation expresse. Seuls les articles de presse et les autres documents manifestement publiés et non annotés peuvent être photocopiés. Les archives sont vouées à la consultation, tout prêt est exclu.

Pour des raisons de conservation, tous les dossiers ont été reconditionnés dans du matériel adéquat (boîte d'archives en carton, enveloppe, fourre ou support papier). Les fourres plastiques transparentes ainsi que les trombones ont été enlevés.

⁷² Un **fonds d'archives** est un ensemble de documents de toute nature constitué de façon organique par un producteur (personne physique ou morale) dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions.

Les dossiers ont été regroupés en neuf catégories distinctes correspondant aux cotes suivantes :

- **AH**
Episodes historiques rassemblés par pays d'origine, documents à caractère historique relatant des affaires et correspondant à une situation précise, à un moment donné et qui est terminée (par exemple : accueil des réfugiés chiliens).
- **ASSO**
Activités et organisation des associations et œuvres d'entraide se mobilisant et défendant le droit d'asile en Suisse.
- **IN**
Relations avec les organismes étatiques et les autorités en matière d'asile et de droit des étrangers.
- **JUR**
Qui se rapporte au droit et aux institutions judiciaires, comprend les informations, la documentation et l'argumentation juridique.
- **LCR**
Informations concernant le processus législatif au parlement, le référendum et le droit d'initiative, le déroulement et l'organisation des campagnes et des votations populaires sur l'asile et la politique vis-à-vis des étrangers.
- **PARL**
Collection de documents, comprenant, décisions, discussions et émanant des chambres fédérales et de commissions diverses.
- **PR**
Collection d'articles de presse provenant des principaux quotidiens de suisse romande.
- **STAT**
Articles, graphiques fournissant des données statistiques sur l'asile en Suisse et dans le reste du monde.
- **TP**
Classement par thématiques liées à la procédure d'asile ou à l'accueil des réfugiés.

Explications des différentes colonnes de l'inventaire :

- **Intitulé ou Titre**

Le titre se trouvant sur le classeur original a été repris et développé afin de fournir des indications permettant de différencier les dossiers portant un titre similaire.

- **Contenant**
Permet d'identifier la typologie des documents rassemblés dans la même boîte.
- **Date**
Les dates extrêmes des documents se trouvant dans les dossiers, pour autant que l'ordre chronologique a été respecté dans la constitution du dossier au départ.
- **Nombre de dossiers**
Pour éviter d'abimer physiquement les dossiers dans les boîtes et les conserver dans des meilleures conditions, les dossiers provenant des classeurs originaux et avec un titre similaire ont été divisés en plusieurs unités, les titres et les dates sont indiquées sur la fourre papier

Francine Willcocks-Reymond
Septembre 2019

Les boîtes d'archives consultées par Antoine Lehmann sont surlignées en jaune.

AH

Affaires /épisodes historiques, documents relatant des affaires et correspondant à une situation précise

Localisation : compactus, travée 8, rangée 1

Boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
1	AH	Action en faveur des réfugiés d'origine diverses (surtout Chili et anciennes colonies portugaises)	Correspondance	1973	1980	
2	AH	Réfugiés chiliens, action "Places gratuites " et autres mesures de soutien des associations diverses et œuvres d'entraide en faveur des détenus politiques	Correspondance	1973	1979	
3	AH	Réfugiés érythréens et éthiopiens : comités de soutien	Correspondance	1979	1980	
3	AH	Réfugiés argentins : révocation de l'asile, décisions de justice	Articles de presse, cas particuliers	1985	1988	
3	AH	Réfugiés argentins : témoignage de la Commission argentine des droits de l'homme	Rapport, liste nominative	1985	1985	
3	AH	Réfugiés vietnamiens : mobilisation pour le regroupement de la Famille Trieu, Comité de soutien et interpellations auprès des autorités	Correspondance, pétitions, lettres ouvertes	1983	1985	
3	AH	Réfugiés provenant du Zaïre : rapatriement forcé de 53 zaïrois le 2 décembre 1985		1985	1986	

4	AH	Réfugiés tamouls : position des autorités sur les rapatriements	Documents officiels, articles de presse, cas particuliers	1984	2001	2
5	AH	Réfugiés provenant de Turquie (kurde et autre minorité) : relations Suisse-Turquie		1990	1997	
5	AH	Réfugiés provenant de Turquie (kurde et autre minorité)	Correspondance, décisions de justice, cas particuliers	1990	1997	
5	AH	Réfugiés provenant d'Angola	Décisions de justice, cas particuliers	1993	2005	
6	AH	Réfugiés provenant de Bosnie ou autres régions de l'Ex-Yougoslavie	Directives, visas, communiqués de presse, articles de presse	1991	1994	
6	AH	Réfugiés provenant de Bosnie ou autres régions de l'Ex-Yougoslavie : chronologie des décisions politiques (classeur A)		1991	1996	
6	AH	Réfugiés provenait de Bosnie et autres régions de l'ex-Yougoslavie « Coordination Action Yougoslavie " : collectif d'associations	Correspondance avec les autorités, liste, cas particuliers	1991	1993	
7	AH	Réfugiés provenant de Bosnie et autres régions de l'ex-Yougoslavie		1994	2003	
8	AH	Réfugiés provenant de Bosnie et autres régions de l'Ex-Yougoslavie : renvois et rapatriements, démarches auprès des autorités, bureau "Aide au retour"	Correspondance avec les autorités, articles de presse	1996	1997	
8	AH	Réfugiés provenant de Bosnie et autres régions de l'Ex- Yougoslavie : renvois, rapatriements, programme d'aide au retour	Rapports, évaluations, articles de presse	1997	1998	

9	AH	Réfugiés provenant de Bosnie et rescapés de Srebrenica : chronologie des décisions de justice, mobilisation contre les renvois	Documents à caractère général	2001	2005	
9	AH	Réfugiés provenant de Bosnie : rescapés de Srebrenica, commémoration	Cas particuliers	2000	2004	
10	AH	Action en faveur des réfugiés provenant du Kosovo	Directives, rapports, articles de presse	1991	1996	
10	AH	Action en faveur des réfugiés provenant du Kosovo		1993	1997	
11	AH	Action en faveur des réfugiés provenant du Kosovo : action de mobilisation et de soutien, accords de réadmissions	Articles de presse, documents officiels	1996	1999	
12	AH	Action en faveur des réfugiés provenant du Kosovo : programme d'aide au retour, rapatriement	Rapports, articles de presse	1999	1999	2
13	AH	Action en faveur des réfugiés provenant du Kosovo : problématique du retour		2000	2000	

ASSO
Associations, œuvres d'entraide, mobilisation en
faueur de l'asile

Localisation : compactus, travée 8, rangée 1

Boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
		Assistance				
1	ASSO	Organisation de l'assistance aux réfugiés	Correspondance avec les autorités, circulaires, document officiels	1968	1977	1
2	ASSO	Assistance aux réfugiés : stratégie des œuvres d'entraide, procédure de consultation	Correspondance avec les autorités, rapports, communiqués de presse	1975	1977	2
3	ASSO	Assistance aux réfugiés : organisation des groupes d'entraide, Office central suisse d'aide aux réfugiés	Documents officiels, instructions, procédures	1975	1978	1
4	ASSO	Comité suisse pour la défense du droit d'asile : charte 1986	Documentation, correspondance	1985	1986	1
4	ASSO	Association pour le respect du droit d'asile en Suisse : création de l'association (ARDAS)	PV, statut, liste des membres, documents officiels, communiqués de presse, pétitions, lettres ouvertes	1983	1987	
4	ASSO	APCT : association provisoire pour les centres de transit pour pré-requérants d'asile	PV, correspondance, conférence, document officiels, ordonnances	1988	1989	

5	ASSO	Stratégie et groupes de travail pour une politique en matière d'asile et de réfugiés : procédures de consultation et prises de position des divers organismes	Correspondance avec les autorités, rapports officiels, communiqués de presse	1989	1990	
6	ASSO	Relations et coordination avec l'OSAR et autres œuvres d'entraide concernant l'aide aux réfugiés : répartition des tâches	PV, correspondance, conférence de presse, documents officiels, conférence romande des directeurs d'œuvre d'entraide	1987	1991	3
7	ASSO	Démarches, coordination et organisation des œuvres d'entraide en faveur de l'asile	Articles de presse, publications, matériel de campagne	1987	1992	2
8	ASSO	Démarches, coordination et organisation des œuvres d'entraide en faveur de l'asile	Cas particuliers, articles de presse, liste des membres, PV	1992	1995	2
9	ASSO	Démarches, coordination et organisation des œuvres d'entraide en faveur de l'asile	Rapports d'activité, budget, statuts, prise de position	1995	2008	3
9	ASSO	Démarches et mobilisation des œuvres d'entraide en faveur des sans papier, des clandestins et des requérants d'asile, manifestation publiques, symposium	Rapports, pétitions, articles de presse	2000	2008	
10	ASSO	AGORA : Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés	Création d'une association, PV, correspondance	1990	1997	
11	ASSO	COPERA : Conférence romande des collaborateurs de permanence pour requérants d'asile, réunions autour des questions touchant à la pratique du droit d'asile	PV, communiqués de presse, documents à caractère juridique	1987	2002	3

12	ASSO	CSP /Centre social protestant : organisation et fonctionnement du service des réfugiés	Rapports, extraits des postes mis au concours dans la presse	1974	2010	2
12	ASSO	CSP /Centre social protestant : prises de position en relation avec l'asile	Articles de presse et communiqués, correspondance	1974	2001	
13	ASSO	Action de Sœur Marie-Rose (Valais) en faveur des requérants d'asile	Correspondance avec les autorités, articles de presse	2000	2000	
14	ASSO	AGER (Association genevoise d'entraide aux réfugiés) CAMARADA aujourd'hui	PV de séances, assemblées annuelles, statut et budget	1991	2002	

IN

Relations avec les organismes étatiques et autorités

Localisation : compactus, travée 8, rangée 2

Boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
		Assistance				
1	IN	Office suisse d'aide aux réfugiés et Office fédéral des migrations : processus de consultation et conférence des directeurs cantonaux	Ordonnances, correspondance, articles de presse	1984	2007	4

2	IN	Office fédéral des étrangers : établissements électroniques des visas, prolongations des délais de départ, accords de réadmissions avec les pays d'origine, assistance, programme d'occupation, etc...	Directives, circulaires, documents officiels, recueil officiel des lois fédérales	1995	2000	
3	IN	Relations avec les autorités genevoises et ses offices, contrôle de l'habitant, commission d'attribution des permis humanitaires	Correspondance	1985	1995	3
4	IN	Commission suisse de recours en matière d'asile : organisation, tâches, compétences	Statistiques	1991	1995	2
4	IN	Commission suisse de recours en matière d'asile : organisation, tâches, compétences : rapports de gestion du Tribunal administratif fédéral et des services de recours		1989	2009	

JUR

Qui se rapporte au droit et aux institutions judiciaires

Localisation : Compactus, travée 8, rangée 1

No de boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
1	JUR	Tribunal fédéral : jurisprudence	Arrêts (ATF), articles de presse	1973	1988	
1	JUR	Tribunal fédéral : jurisprudence	Arrêts (ATF), articles de presse	1988	1993	
1	JUR	Tribunal fédéral : jurisprudence	Arrêts (ATF), articles de presse	1994	1996	
2	JUR	Tribunal fédéral : jurisprudence	Arrêts (ATF), articles de presse	1996	2002	
2	JUR	Tribunal fédéral : jurisprudence	Arrêts (ATF), articles de presse	2002	2008	

3	JUR	Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) : législation européenne en matière d'asile : recommandations de l'Assemblée parlementaire	Arrêts, articles de presse, rapports, journal officiel de L'Union Européenne	1991	2000	
3	JUR	Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)		1980	1997	
4	JUR	Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	Arrêts, requêtes, rapport	1998	2010	
4	JUR	Informations relatives au système de Dublin et Schengen : développement et mise en vigueur	Directives, ordonnances, arrêts , prises de position	2004	2005	
5	JUR	Reprise et développement de l'accord de Schengen	Arrêts (ATF), articles et presse spécialisée	2009	2010	

LCR

Informations concernant le processus législatif au parlement, le référendum et le droit d'initiative, déroulement des campagnes

Localisation : bureau Aldo Brina, armoire

Numéro de boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	
1	LCR	Elaboration de la future loi fédérale sur l'asile	Rapports, commentaires, publications officielles, ordonnances, textes de loi	1975	1980	
1	LCR	Modification de la loi fédérale sur l'asile du 5 octobre 1979 : procédures de consultation		1983	1985	
2	LCR	Loi sur les procédures d'asile		1974	1994	2
3	LCR	2eme révision de la loi sur l'asile : procédure pour l'enregistrement des demandes et accueil des réfugiés	Ordonnances (OA2)	1985	1988	
4	LCR	Actions et coordination des diverses associations soutenant le droit d'asile en Suisse (votation du 5 avril 87)	Articles de presse, correspondance	1987	1989	
4	LCR	Campagne de référendum contre la loi sur l'asile, votation populaire du 5 avril 1987	Matériel divers (tracts, dépliants, photos, affiches, posters...)	1986	1987	
5	LCR	Loi sur l'asile : création de nouvelles ordonnances		1990	1990	

5	LCR	Programme d'action dans le domaine de l'asile, processus de consultation		1991	1992	
6	LCR	Référendum contre les mesures de contrainte et arrêté fédéral d'urgence		1994	1994	2
7	LCR	Révision totale de la loi sur l'asile : prises de position des œuvres d'entraide		1992	1994	
7	LCR	Révision totale de la loi sur l'asile (projet du 6 juin 1994) : débat aux chambres fédérales		1993	1994	2
8	LCR	Votation populaire sur l'initiative de l'UDC du 1er décembre 1996	Matériel divers, articles de presse	1996	1996	2
9	LCR	Révision totale de la loi sur l'asile : procédure à l'aéroport	Documents officiels	1996	1996	
9	LCR	Révision totale de la loi sur l'asile et révision partielle de la loi sur les étrangers : résultat des commissions parlementaires	Documents officiels et propositions du parlement	1997	1998	
10	LCR	Révision totale de la loi sur l'asile		1996	1997	2
11	LCR	Comité référendaire contre le démantèlement du droit d'asile et mobilisation en vue de la votation du 13 juin 1999	Matériel divers	1998	1999	2
12	LCR	Votation populaire du 13 juin 1999 : organisation et gestion administrative de la campagne	Commandes, factures, listes d'adresses	1998	1999	
12	LCR	Votation populaire du 13 juin 1999	Articles de presse	1999	1999	
13	LCR	Projet de loi sur les étrangers : processus de consultation		1997	2000	

13	LCR	Projet de loi sur les étrangers : processus parlementaire, synthèse des résultats de la consultation		2002	2003	
14	LCR	Votation populaire du 24 novembre 2002, relative à l'initiative de l'UDC « Contre les abus dans le droit d'asile » : organisation de la campagne	Articles de presse, matériel divers	2002	2003	2
15	LCR	Révision de la loi sur l'asile : processus parlementaire, synthèse des résultats de la consultation	Documents officiels, rapports	2000	2004	
15	LCR	Révision de la loi sur l'asile : prises de position des œuvres d'entraide	Communiqués et articles de presse	2001	2005	
16	LCR	Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire		2003	2003	
17	LCR	Révision partielle de la loi sur l'asile		1999	2005	
18	LCR	Organisation de la campagne relative au referendum sur la révision de la loi sur l'asile : votation populaire du 24 septembre 2006	Matériel électoral, tracts, brochures, listes	2005	2006	2
19	LCR	Révision partielle de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, votation populaire du 24 septembre 2006 : mobilisation et activités et organisation du Comité romand 2X non aux lois contre l'asile, argumentaire, appel aux personnalités		2005	2006	3
20	LCR	Referendum contre la modification de la loi sur l'asile : votation populaire du 24 septembre 2006		2006	2006	2

21	LCR	Votation populaire du 24 septembre 2006		2005	2006	3
22	LCR	Votation populaire du 24 septembre 2006 : résultats et commentaires		2006	2006	2
23	LCR	Nouveau projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et les décisions de non entrée en matière : synthèse et commentaires des résultats du processus de consultation		2008	2011	

PARL

Collection des documents du parlement : résumés, comptes-rendus des délibérations, interpellations, avis de droit et rapports

Localisation : compactus, travée 8, rangée 2

REMARQUE : à partir de 2010, les collections sont numérisées et se trouvent en ligne sur le site du parlement www.parlement.ch

boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
1	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1978	1982	
1	PARL	Rapport annuel des Commissions de gestion et de la délégation des commissions de gestion des chambres fédérales		1994	2007	
2	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1978	1985	4
3	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1986	1989	
4	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1990	1993	
4	PARL	Rapport de la délégation des finances au commission des finances du Conseil National et du Conseil des états concernant la surveillance de la Confédération		1980	2005	

5	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1997	1998	
6	PARL	Collection des documents provenant du Conseil national et du Conseil des états		1998	1999	

PR

Chronologie d'articles de la presse suisse sur l'asile

Emplacement : compactus, travée 8, rangée 2

No de boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
1	PR	Relations avec la presse	Courrier du lecteur, communiqués, correspondance avec les journalistes	1994	2003	
2	PR	Articles de presse : chronologie		1985	1991	
3	PR	Articles de presse : chronologie		1993	1997	2
4	PR	Articles de presse : chronologie		1991	2003	2
5	PR	Articles de presse : chronologie		1991	2000	2
6	PR	Articles de presse : chronologie		2010	2011	
7	PR	Articles de presse : chronologie		2011	2012	
8	PR	Articles de presse : chronologie		2012	2013	

STAT
Statistiques

Emplacement : compactus, travée 8, rangée 2

No de boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombre de dossiers
1	STAT	Statistiques en matière d'asile en Suisse	Rapports, articles et communiqués de presse	1972	1995	
1	STAT	Statistiques en matière d'asile en Suisse	Rapports, articles et communiqués de presse	1995	2003	
2	STAT	Statistiques en matière d'asile	Rapports (office fédéral de la statistique)	2004	2007	
2	STAT	Statistiques en matière d'asile (Suisse et monde)	Rapports et commentaires	1999	2010	

TP
Thématique/Procédure

Localisation : Bureau Aldo Brina, armoire

boîte	Cote	Titre	Contenant	Dates	Dates	Nombres de dossiers
1	TP	Torture et droit d'asile	Documents généraux et cas particuliers	1987	1991	

1	TP	Victimes de mauvais traitement	Cas particuliers, documents médicaux et articles spécialisés	1991	2001	
2	TP	Admissions provisoires : permis humanitaires, autorisations exceptionnelles, situation dans les différents cantons	Interventions parlementaires, avant-projet, arrêts du Tribunal fédéral	1985	1990	2
3	TP	Permis humanitaires : recours	Arrêts du Tribunal fédéral	1990	1998	
4	TP	Permis humanitaires : situation dans les divers cantons	Intervention parlementaire, arrêts du Tribunal fédéral, articles de presse	1996	2002	
4	TP	Actions humanitaires, permis B, critères de régularisation des cas de rigueur, mobilisation contre les renvois	Articles de presse, pétitions	1996	2002	
5	TP	Traitement des requérants d'asile dans les aéroports genevois	Correspondance avec les autorités	1990	2000	
6	TP	Traitement des requérants d'asile dans les aéroports européens et suisses	Procédures, statistiques, article de presse, jurisprudence	1986	1995	2
7	TP	Assistance : conflit lié au logement	Statistiques, coupures de presse, avis de droit	1986	1991	2
7	TP	Centres d'accueil, foyers	Articles de presse, correspondance avec les autorités	1973	1991	
8	TP	Assistance financière aux demandeurs d'asile, répartition des tâches entre œuvres d'entraide et développement de l'Hospice général	Prises de position, barèmes, directives, avis de droit	1988	2006	3
9	TP	Protection et assistance juridique dans le cadre de l'asile : financement des bureaux juridiques	Liste des cas particuliers, Projet Lowenberg, rapports annuels OSAR, statistiques, prises de position	1997	2010	2

10	TP	Programme d'occupation des demandeurs d'asile, autorisations de travail	Revue spécialisée, articles de presse, rapports des Nations Unies, jurisprudence	1983	2004	2
10	TP	Femmes, statut, violence sexuelle	Documentation, articles de presse	1991	1999	
11	TP	Expulsions et renvois dans le domaine de l'asile : procédure de recours, réexamens, cas particulier	Articles de presse, documents officiels	1999	2004	2
12	TP	Renvoi préventif sur un pays tiers : accords de réadmission		2000	2004	
12	TP	Bureau d'aide au départ : fonctionnement		1983	1988	
13	TP	CERA (Centre d'enregistrement requérants d'asile : démarches et procédures)		1986	1987	2
14	TP	CERA : centre de Cointrin, consultation des dossiers, directives sur l'enregistrement des papiers d'identité	Correspondance, articles et communiqués de presse	1986	1992	2
15	TP	CERA : problématique de la protection avec la présence des délégués d'œuvre d'entraide et des requérants refoulés	Articles et communiqués de presse, rapports	1987	1990	2
16	TP	CERA : fermeture		1993	2000	3
17	TP	Centre d'enregistrement de Vallorbe : fonctionnement, expulsions et renvois	Correspondance, articles de presse	1982	2003	2
18	TP	NEM : aide d'urgence dans le canton de Genève		2004	2005	2
19	TP	NEM : travaux académiques et aide sociale	Rapports de recherche, débats, colloques, journées d'étude, études HES	2004	2009	2
20	TP	NEM : statistiques et publications concernant la Suisse et les requérants mineurs		1983	2007	2

21	TP	NEM : situation et mobilisation à Genève ainsi que dans les divers cantons		2004	2006	
22	TP	Application des lois fédérales en matière d'asile : attribution cantonale, effets suspensif, 2eme demande d'asile, devoir de collaboration, abus de droit, adresse de notification, restitution		1990	1991	
22	TP	Loi sur l'usage de la contrainte et des mesures policières	Ordonnances			
22	TP	Loi sur les mesures de contrainte		2007	2010	
23	TP	Détermination de l'âge osseux comme preuve légale	Documentation et avis médicaux	1998	2004	3
24	TP	Test Lingua		2000	2003	

Bibliographie

- Agier, Michel. 2012. « Frontiers of exile : towards bio-political otherness ». *Hermes, La Revue* 63 (2): 88-94.
- Agrikoliansky, Éric. 2010. *11. Les usages protestataires du droit. Penser les mouvements sociaux*. La Découverte. <https://www.cairn.info/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-225.htm>.
- Agrikoliansky, Éric. 2020. *Leaders*. Vol. 2. Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550-page-344.htm>.
- Akoka, Karen. 2020. *L'asile et l'exil*. Paris: La Découverte.
- Artières, Philippe. 2002. « 1972 : naissance de l'intellectuel spécifique ». *Plein droit* 5354 (2): 37-38.
- Bacqué, Marie-Hélène. 2005a. « Resumen ». *Espaces et sociétés* 123 (4): 69-84.
- Blanchard, Emmanuel, et Claire Rodier. 2016. « « Crise migratoire » : ce que cachent les mots ». *Plein droit* 111 (4): 3-6.
- Blanchard, Philippe. 2020. *Agenda*. Vol. 2. Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550-page-27.htm>.
- Bourdieu, Pierre 1997. *Méditations pascaliennes*. Seuil
- Bourdieu, Pierre. 1986. « La force du droit ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 64 (1): 3-19.
- Bourdieu, Pierre. 1992. *Réponses*. Seuil
- Brina Aldo, 2022. *Genève : terre d'asile ?* Labor et fidès, (à paraître)
- Brina, Aldo. 2018. « Asile: une décennie de remue-ménage ». *Le Courrier*, 18 novembre 2018. <https://lecourrier.ch/2018/11/18/asile-une-decennie-de-remue-menage/>.
- Brina, Aldo. 2020. *Chroniques de l'asile*. Labor et fidès
- Centre social protestant de Genève. 2004. *Aux côtés des autres: cinq mots pour le dire*. Labor et Fides.

- Centre social protestant de Genève. 2021. « Le Journal-Les Nouvelles du CSP- Dossier “Jeunes et déboutés” ». *CSP Genève* (blog). 2021. <https://csp.ch/geneve/presse/le-journal/>.
- Cinalli, Manlio. 2020a. *Analyse de réseaux. Dictionnaire des mouvements sociaux*. Vol. 2e éd. Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550-page-38.htm>.
- Coordination asile.ge, et ODAE. 2021. « Jeunes et déboutés·es à Genève, des vies en suspens ». <https://odae-romand.ch/2021/06/25/sortie-du-rapport-jeunes-et-deboute-es-a-geneve-des-vies-en-suspens/>.
- Descloux, Gilles. 2018. « Itinéraires de militants d'origine chrétienne dans les années 68 en Suisse romande. Configurations, biographies et parcours de vie. » These en préparation, Paris 1. <http://www.theses.fr/s253630>.
- Dumoulin, Laurence, et Violaine Roussel. 2010. *Chapitre 9 / La judiciarisation de l'action publique*. Presses de Sciences Po. https://www.cairn.info/politiques-publiques-2--9782724611489-page-243.htm?try_download=1.
- Eule, Tobias G. 2022. « Advice as a Vocation? Politics, Managerialism and State Funding in the Swiss Refugee Support Community », *Ethnos*, 87:1, 188-203
- Felstiner, Abel, Sarat. 1980. *The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming*. *Law & Society*
- Fillieule, Olivier. 2009. « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? » *Politique et Sociétés* 28 (1): 15-36. <https://doi.org/10.7202/001723ar>.
- Fischer, Sylvie. 2010. « Une vie à organiser la résistance ». *asile.ch*, octobre. <https://asile.ch/2010/10/12/une-vie-a-organiser-la-resistance/>.
- Gaïti, Brigitte, et Liora Israël. 2003a. « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 16 (62): 17-30. <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1274>.

- Gerald, Arlettaz, et Silvia Arlettaz. s. d. *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)* -
- Guibentif, Pierre. 2017. *Foucault, Luhmann, Habermas, Bourdieu. Une génération repense le droit. Volume 53.*
- Hamidi, Camille. 2020. « Associations et mouvements sociaux ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2e éd.:73-81. Références. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0073>.
- Hudon, Raymond. 2018. « Chapitre 7. Lobbying et politiques publiques ». In *L'analyse des politiques publiques*, édité par Luc Bernier, Guy Lachapelle, et Stéphane Paquin, 193-228. Paramètres. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. <http://books.openedition.org/pum/6268>.
- Israël, Liora. 2003. « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI ». *Politix* n° 62 (2): 115-43.
- Israël, Liora. 2020. *L'arme du droit*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.israe.2020.01>.
- Johsua, Florence. 2020. *Abeyance structure*. Vol. 2. Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550-page-21.htm>.
- Kälin, Walter. s. d. « Asile ». hls-dhs-dss.ch. Consulté le 22 décembre 2021. <https://hls-dhs-dss.ch/articles/010374/2002-11-26/>.
- Leyvraz, Anne-cécile, Raphaël Rey, Damian Rosset, et Robin Stünzi. 2020. *Asile et abus: Regards pluridisciplinaires sur un discours dominant*.
- Lochak, Danièle. 2013. « What is a Refugee? The Political Construction of a Legal Category ». *Pouvoirs* 144 (1): 33-47.
- Mathieu, Lilian. 2012. *L'espace des mouvements sociaux*. Bellecombe-en-Bauges: Editions du Croquant.
- Métrailler, Marie. 2020. « Du droit au logement au droit du logement L'Association suisse des locataires entre action politique et juridique », Thèse, Université de Lausanne

- Miaz, Jonathan, Laura Odasso, et Romane Sabrié. 2021. « Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier ». *Droit et société* 107 (1): 7-15.
- Miaz, Jonathan. 2017. « Lecture croisée ». *Gouvernement et action publique* VOL. 6 (2): 131-40.
- Miaz, Jonathan. 2017. « Politique d'asile et sophistication du droit : pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015) ». Thèse de doctorat, Strasbourg, Lausanne, . <http://www.theses.fr/2017STRAG010>.
- Miaz, Jonathan. 2021. « Mobiliser le droit pour défendre les réfugiés: les ambivalences des guichets juridiques ». In *Militantismes de guichet: Perspectives ethnographiques*. Antipodes. https://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_716CD7A37AC0.
- Moor, Pierre. 2005. *Pour une théorie micropolitique du droit*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.moor.2005.01>.
- Mouchard, Daniel. 2003. « Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de « sans ». *Mouvements* 29 (4): 55-59.
- Neveu, Erik. 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : Repères.
- Noiriél, Gérard. 1991. *La tyrannie du national: le droit d'asile en Europe (1793-1993)*. Les temps qui courent. Histoire. Paris: Calmann-Lévy.
- Noiriél, Gérard. 1998. *Réfugiés et sans-papiers: la République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*. Pluriel 914. Paris: Hachette Littératures.
- Parini, Lorena. 1997. « « La Suisse terre d'asile » : un mythe ébranlé par l'histoire ». *Revue Européenne des Migrations Internationales* 13 (1): 51-69. <https://doi.org/10.3406/remi.1997.1532>.
- Pärli, Jonathan. 2019. « Legal, Illegal ... – Wer Genau? Die Schweizer Asylbewegung Und Der Streit Um Das Recht 1973–1992 ». *Zeitschrift Für Rechtssoziologie* 39 (2): 177-203. <https://doi.org/10.1515/zfrs-2019-0011>.

- Péchu, Cécile. 2020. *Répertoire d'action*. Vol. 2. Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724623550-page-495.htm>.
- Pette, Mathilde, et Fabien Eloire. 2016. « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux ». *Sociétés contemporaines* 101 (1): 5-35. <https://doi.org/10.3917/soco.101.0005>.
- Pette, Mathilde. 2014. « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture ». *Sociologie* 5 (4): 405-21. <https://doi.org/10.3917/socio.054.0405>.
- Piguet, Étienne. 2020. *Asile et réfugiés: Repenser la protection*. Lausanne: PU POLYTECHNIQUE.
- Portmann-Tinguely, Albert. s.d. « Réfugiés ». In *hls-dhs-dss.ch*. Consulté le 17 juin 2022. <https://hls-dhs-dss.ch/articles/016388/2016-01-07/>.
- Rayner, Hervé, et Bernard Voutat. 2014. « Judicialization vs direct democracy ». *Revue française de science politique* 64 (4): 689-709.
- Tafelmacher, Christophe. 2013. « Du droit d'asile à la gestion de stock humain ». *asile.ch*, octobre. <https://asile.ch/2013/10/28/hors-serie-3-du-droit-dasile-a-la-gestion-de-stock-humain/>.
- Tilly, Charles, et Éric Diacon. 1986. *La France conteste: de 1600 à nos jours*. Paris, France: Fayard.
- Vivre Ensemble. 2017. « Glossaire de l'asile ». <https://asile.ch/memots/>.
- Voutat, Bernard. 2009. « Le droit à l'épreuve de la sociologie, Plaidoyer, 2009, 1, p. 55-61. » *Plaidoyer*, janvier, 55-61.

Documents :

- Brina, Aldo. Et 2474 signatures. 2019. *Droit de rester pour les Erythréennes et Erythréens*. <https://ge.ch/grandconseil/search?search=P+2066>.
- Centre social protestant de Genève. 2009. « Charte du Centre social protestant de Genève ». [Centre social protestant de Genève. 2011](https://www.csp-ge.ch/fr/le-centre-social-protestant-de-genève).

« Comité et statuts ». <https://csp.ch/geneve/organisation/comite-et-statuts/>.

- Centre social protestant de Genève. 2011. « Comité et statuts ». <https://csp.ch/geneve/organisation/comite-et-statuts/>.
- Coordination asile.ge. 2021. « Action symbolique en soutien aux jeunes débouté·es à Genève ». <https://asile.ch/2021/08/30/coordination-asile-ge-action-symbolique-en-soutien-aux-jeunes-deboute%c2%b7es-a-geneve/>.
- Coordination asile.ge. 2021. « Lettre ouverte | Une vie digne pour les jeunes débouté·es ». <https://asile.ch/2021/12/23/lettre-ouverte-une-vie-digne-pour-les-jeunes-deboute%c2%b7es/>.
- Coordination asile.ge. 2022. « Des marraines et des parrains pour de jeunes débouté·es de l'asile ». <https://asile.ch/2022/03/11/coordination-asile-ge-campagne-de-marrainages-et-parrainages-de-jeunes-deboute%c2%b7es-de-lasile-a-geneve/>.
- FIFDH Genève. 2022. *Jeunes débouté·es de l'asile à Genève : quelle insertion ?* • FORUM • FIFDH 2022. <https://www.youtube.com/watch?v=HwL1TI-vqoY>.
- Mise au Point, et RTS. 2021. *Itinéraire clandestin*. <https://www.youtube.com/watch?v=QgbtiHFhj98>.
- Pasquier, Isabelle. Et al. 2019. *Proposition de motion pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile*. <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2524+A>.
- Perler, Frédérique. Et al. 2019. « Proposition de motion Faciliter l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour aux personnes déboutées de l'asile dont le renvoi n'est pas réalisable ». 2019. <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2526+A>.
- RTS.ch. 2014. « Vacarme du 01.08.2014 - Désobéissance civile: les raisons de la colère ». *rts.ch*. <http://pages.rts.ch/lalere/programmes/vacarme/5994824-vacarme-du-01082014.html>.
- Tataki. 2022. *3 jeunes, 3 parcours : t'aurais fait quoi à leur place ? - YADEBAT*. <https://www.youtube.com/watch?v=ImQDg7tZp58>.

Le « Secteur réfugiés » du CSP Genève : trajectoire d'une politisation
Antoine Lehmann

- Vivre Ensemble. 2021. *Education pour toutes et tous - maintenant!* à Genève Soirée de témoignage du 24.06.2021.
<https://www.youtube.com/watch?v=lAVieZ9qUAE>.